



**CONTRAT DE RELANCE ET
DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
YVETOT NORMANDIE**

ENTRE

- La Communauté de communes YVETOT NORMANDIE représentée par son président Gérard CHARASSIER

ci-après, la « **Collectivité** bénéficiaire » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de la Seine-Maritime,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

TABLE DES MATIERES

Préambule	4
Article 1 : Objet du contrat.....	5
Article 2 : Engagement général des parties.....	5
Article 3 : Projet de territoire.....	6
Présentation générale du territoire.....	6
Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique.....	8
Présentation des priorités stratégiques du territoire	9
Les objectifs stratégiques et les axes du projet	9
Programme d'actions et de projets.....	20
Budget prévisionnel.....	20
Article 4 : Gouvernance, concertation et coopérations	21
Comité de pilotage.....	21
Equipe projet-comité technique	21
La participation des habitants et des acteurs de la société civile	22
Organisation générale	23
La coopération inter-territoriale.....	23
Article 5 : Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.....	24
Article 6 : Durée, évolution et fonctionnement général du contrat.....	24
Article 7 : Traitement des litiges	25
ANNEXES.....	26
● Annexe 1 - Liste des contrats en cours signés avec l'État	
● Annexe 2 - Diagnostic territorial (incluant le bilan écologique)	
● Annexe 3 - Budget pluriannuel détaillé et financement prévisionnel du projet	
● Annexe 4 - Fiches Actions	
● Annexe 4 bis - Fiches projets	
● Annexe 5 - Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020 et des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise qu'ont pu prendre les acteurs locaux, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Ce projet de territoire est formalisé entre la collectivité et l'Etat par des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de **simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants** avec les collectivités, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux, pour en faciliter la mise en œuvre coordonnée par l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Il s'agit à court terme d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.

Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat de relance et de transition écologique (« le contrat ») a pour objet de consacrer l'ambition commune des parties, d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi et en plaçant au cœur du projet de territoire l'objectif transversal de transition écologique, incluant les transitions démographique, économique et numérique.

En s'appuyant sur un diagnostic, il décrit le projet du territoire en identifiant des axes de travail et les modalités de mise en œuvre dans le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale de YVETOT NORMANDIE au travers d'actions concrètes à court, moyen et long terme.

Il expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

Article 2 : Engagement général des parties

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites dans le contrat.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) dans le respect du principe d'annualité budgétaire à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'actions de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- La collectivité s'engage (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ; (ii) à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs, (iii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

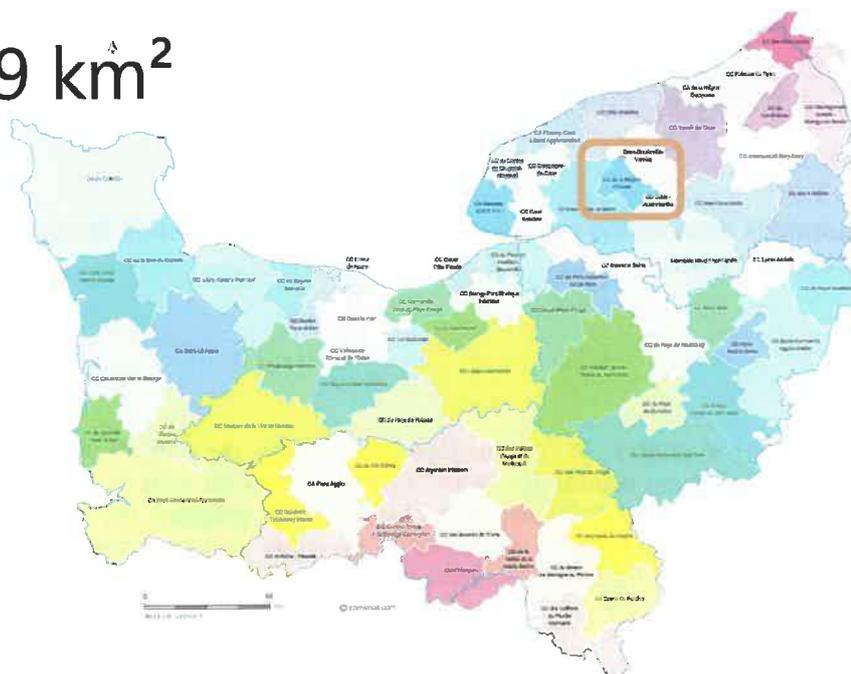
Article 3 : Projet de territoire

Présentation générale du territoire

La communauté de communes Yvetot Normandie est située en Seine Maritime entre les 2 grandes agglomérations du Havre et de Rouen. Elle regroupe 19 communes pour 27 000 habitants environ. Le ville centre, Yvetot, en accueille 12 000 habitants. Yvetot Normandie est située dans le Pays de Caux, territoire de plateau principalement agricole à mi-chemin entre la mer et la Seine.

Les enjeux d'aménagement de Yvetot Normandie sont étroitement liés à l'organisation du territoire : un maillage entre les communes rurales et le pôle principal : Yvetot/Sainte Marie des Champs.

27 000 hab - 160 hab/km² –
169 km²



L'état initial de l'environnement du PLUI indique les caractéristiques suivantes :

- Un paysage à dominante agricole
- Une population répartie à 50% dans le pôle urbain et 50% dans les communes rurales
- La présence d'une gare reliant le territoire aux pôles urbains : le Havre, Rouen, Paris
- Une forte dépendance à la voiture pour les déplacements domicile/travail et services
- Des revenus faiblement supérieurs à la moyenne départementale
- Un solde migratoire positif

- Une population vieillissante et une baisse de la taille des ménages
- Des pôles commerciaux de proximité à maintenir
- Une offre scolaire complète
- Une économie diversifiée et de nombreuses petites entreprises

En effet,

Un réseau important d'autoroutes (A29 axe Amiens-Le Havre, A150 pour la liaison rapide vers Rouen), et d'axes majeurs (Le Havre-Rouen, Yvetot-Caudebec et contournement Sud d'Yvetot) renforce son caractère de centralité, et place le territoire à 30 minutes de Rouen, 40 minutes du Havre, 45 minutes de Dieppe, 1h15 de Caen et Amiens et 1h45 de Paris.

De plus, Yvetot accueille la 3ème gare du Département, située sur la ligne Paris/Le Havre, avec en moyenne un train toutes les heures vers Paris (à 1h45) ou Le Havre (à 30min). Elle fait partie des 10 gares les plus fréquentées de Normandie. Elle accueille 900 000 voyageurs par an.

Des équipements culturels et touristiques nombreux animent le territoire : médiathèque, conservatoire de musique, galerie d'art, salle de spectacle de 900 places, itinéraires de randonnée, centre équestre, centre aquatique, patrimoine architectural historique à visiter....

Le territoire possède de nombreux services à la population :

- Des services de santé : médecins, dentistes, vétérinaires, professions paramédicales, un pôle de santé de territoire, une clinique ambulatoire, une clinique de réhabilitation psychosociale, une maison de santé pluridisciplinaire regroupant 45 professionnels de santé et un Centre Hospitalier.

- Des services éducatifs : un tissu de formation très complet sur le territoire. Il va de la maternelle à Bac +2, public et privé. Le lycée Queneau accueille à lui seul plus de 1500 élèves, le lycée Jean XXIII environ 400 élèves. Les 2 collèges accueillent 1 900 élèves, les écoles maternelles et élémentaires 2600 élèves, soit un total de plus de 6400 enfants et jeunes scolarisés sur le territoire.

- Des services au public : Gendarmerie, centre des finances publiques, CPAM, banques, pompes funèbres, un espace France Service créé en janvier 2021 en multi-partenariat CAF, ville d'Yvetot, et Yvetot Normandie et un espace FAIRE dans les locaux de Yvetot Normandie, depuis janvier 2021.

Enfin, le maillage économique est dynamique. Il compte plus de 2500 établissements et près de 8 000 emplois dans la sphère privée (*source logiciel Atelier Economique*), dont quelques fleurons de l'industrie du Lin : Eco-Technilin, Linex, Agylin, de l'artisanat, du commerce et du service : Netman, DGSI, Normalab, Leclerc, Intermarché, Cars Hangars, Pub Contact...

Les entreprises sont réparties dans et autour du bassin de vie d'Yvetot et sur trois zones d'activités périphériques.

Un diagnostic territorial détaillé est présenté en annexe.

Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique

Cette partie, fondée sur le diagnostic et une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces, permet d'explicitier les grands enjeux du territoire.

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de compétence mobilité • Mise en place d'un schéma directeur cyclable • Volonté de réduction des déchets (mise en place du PLPDMA) • Plan Alimentaire Territorial en cours • Occupation du sol maîtrisée grâce à l'approbation du PLUi le 13/02/2020 • Mise en en place de subventions aux habitants en faveur de projets en lien avec le développement durable • Dispose d'un espace FAIRE (conseil aux habitants à la rénovation) • Tissu de commerçants important (marchés, commerces de bouches...) • Gare multimodale • Relief du territoire peu accentué • Potentiel réseau de chaleur 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de compétence voirie intercommunale : pourra rendre plus compliqué la mise en œuvre du schéma directeur cyclable • Plateformes déchets verts pas aux normes
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de relance et AAP • Terre agricole très fertile • Déploiement de la fibre • Réseau associatif dynamique • Partie du territoire positionnée sur le PNR des boucles de la Seine Normande 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de potentiel éolien • Peu de maraichers sur le territoire • Absence de « phares touristiques » (patrimoine, paysage...) et de ressources exceptionnelles • Prix élevé des terres agricoles • Pratiques agricoles encore fortement dépendantes des intrants chimiques (pollution des eaux de la nappe en nitrates et produits phytosanitaires) • Disparition des prairies • Parc de logements vieillissant

Présentation des priorités stratégiques du territoire

Les objectifs stratégiques et les axes du projet

La communauté de communes YVETOT NORMANDIE a engagé avec ses communes une véritable réflexion partagée sur un projet de territoire lors de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à partir de 2015. Cette réflexion a été approfondie et complétée au fur et à mesure par l'élaboration d'études stratégiques dans divers domaines : culture, tourisme, étude d'urbanisme pré-opérationnelle autour de la gare, service à la population, schéma cyclable et mobilités, et par une concertation permanente avec les communes autour de transferts de compétences et lancement de projets.

Afin de concilier le bien vivre, avec le développement de l'attractivité pour de nouveaux habitants et entreprises, et la préservation de l'environnement, la communauté de communes et les communes s'engagent au quotidien dans une multitude de projets qui se complètent entre eux.

Les grands axes retenus pour présenter le projet du territoire sont :

Axe 1 : l'attractivité économique et touristique

Axe 2 : la mobilité et la voirie

Axe 3 : la protection de l'environnement, l'énergie et le climat

Axe 4 : l'habitat, la revitalisation des centre bourgs et centres urbains

Axe 5 : les services à la population et le numérique

Axe 6 : l'éducation, enfance, jeunesse, sport et culture

Axe 7 : la santé et la sécurité

Les orientations par axe :

Axe 1 : l'attractivité économique et touristique

Le maintien et le développement de l'attractivité est une orientation majeure du territoire.

Analyse SWOT du territoire sous le prisme Economique

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique commerciale qui résiste bien (peu de vacance commerciale longue) - Des enseignes locomotives, qui favorisent l'attractivité du territoire et limitent l'évasion commerciale - Un positionnement géographique stratégique au croisement des autoroutes et la présence de la 3ème gare du Département : facilité d'accès, favorise les implantations - Un diagnostic touristique en cours et la volonté de développer des animations et promouvoir le cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> - Un coût du foncier rédhibitoire freinant la reconversion de friches - La présence de cavités qui augmente le prix d'aménagement des terrains - La rareté du foncier - Un déficit d'image, qui dessert aujourd'hui les recrutements et le développement des entreprises - Un manque de locaux artisanaux et bureaux en location à des prix raisonnables pour les créateurs d'entreprises : type pépinière d'entreprises
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Fonds Friches ou autres dispositifs (taxe terrains bâti et non bâtis...) pour réduire le coût de reconversion urbaine et permettre de reconstruire sur la ville et densifier notamment en centre-ville - Taxe locaux vides pour limiter la vacance commerciale due à des loyers trop élevés 	<ul style="list-style-type: none"> - La raréfaction du foncier disponible et les enjeux environnementaux contraignent le développement de nouvelles ZA - Une non-maîtrise de la vacance sur les zones commerciales gérées par des promoteurs parisiens avec des exigences d'enseignes et des loyers exorbitants, et pas de souhait de vendre les locaux aux occupants qui ont des projets de développement

Compte tenu de la raréfaction à venir des disponibilités de foncier économique sur les zones d'activités économiques existantes et en projet, et dans l'objectif double d'accompagner une dynamique volontariste en la matière tout en préservant la limitation de l'artificialisation des sols, le secteur gare, et notamment le projet de requalification du secteur « moutardière/environnement & forêts » est un projet prioritaire à mener. Ce projet pourrait devenir un lieu économique phare et une entrée de ville emblématique. Il sera nécessaire d'être prudent dans l'élaboration du projet, qui comporte un risque financier important au regard des capacités financières de Yvetot Normandie . Des études complémentaires sont indispensables, ainsi qu'un accompagnement technique et financier important des partenaires. Yvetot Normandie a été retenue à l'**appel à projet friches 2021 du plan de relance pour réaliser ces études préalables**. Ce projet majeur est inscrit dans le programme **Petites Villes de Demain**.

Le territoire est jusque-là dynamique en matière d'ensemble commercial, notamment dans le centre-ville de la commune d'Yvetot et des communes secondaires. L'enjeu est de préserver cette dynamique notamment dans le contexte actuel de crise sanitaire. Yvetot Normandie et ses communes sont donc très actives dans le soutien à la préservation et revitalisation du commerce de proximité. Des actions coordonnées sont prévues et détaillées dans le programme Petites Villes de Demain.

Le recrutement d'un manager du commerce en 2020, via le programme **DRACCARE** a permis d'aller à la rencontre des commerçants du territoire afin d'engager des actions de soutien fort. Une market-place locale, un observatoire du commerce, la revitalisation de la solidarité entre commerçants via l'émergence d'une union commerciale intercommunale, une opération de soutien aux commerces durement éprouvés par la crise sanitaire via des chèques solidaires sont autant d'actions en cours d'élaboration.

Une attention particulière sera aussi apportée aux renouvellements des emplacements commerciaux, afin d'éviter une expansion des activités de services qui fragiliseraient l'ensemble commercial de centre-ville.

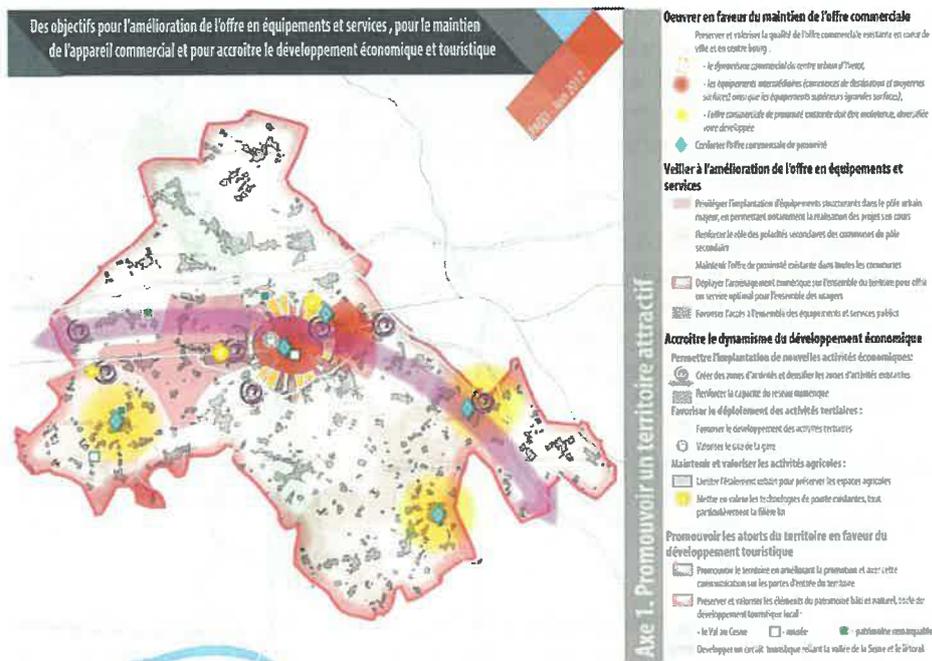
En matière touristique, un schéma de développement touristique a été initié en novembre 2020, afin de doter le territoire d'une stratégie touristique partagée, cohérente et opérationnelle qui vise à inscrire l'activité touristique comme un des moteurs du développement économique local.

Les conclusions et la validation définitive de l'étude interviendront en septembre 2021. Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- Faire évoluer l'offre touristique en qualité et performance pour satisfaire les publics ciblés / Améliorer le parcours-client ;
- Mobiliser les acteurs locaux autour d'une ambition touristique partagée et dans une démarche de co-construction de la stratégie ;
- Renforcer des liens entre le tourisme et d'autres secteurs d'activités ;
- Protéger et garantir la pérennité du tissu socio-économique local ;
- Développer la croissance des différents opérateurs touristiques ;
- Développer les consommations touristiques dans toute la chaîne de valeur économique ;
- Équilibrer les retombées sur le territoire et garantir une qualité de vie pour les habitants.

Les enjeux et pistes identifiées sont :

- Capitaliser sur la centralité et l'accessibilité au territoire : Yvetot Normandie base d'exploration de la Normandie
- Révéler et ré-enchanter les ressources du patrimoine
- Développer l'offre de loisirs et d'activités de pleine nature
- Mettre en tourisme l'offre commerciale, artisanale et agricole
- Positionner le territoire comme une destination de tourisme d'affaires au vert
- Fédérer les acteurs et mobiliser les habitants autour du projet touristique
- Renforcer l'attractivité et la reconnaissance touristique du territoire pour conquérir de nouvelles clientèles



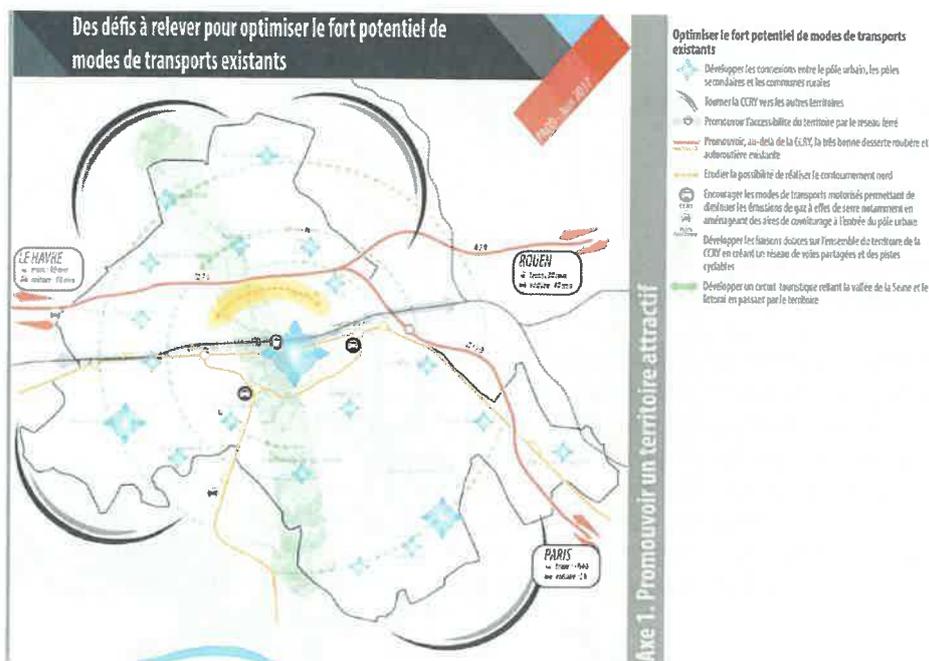
Axe 2 : la mobilité et la voirie

Yvetot Normandie ambitionne de créer les conditions pour faciliter la mobilité à toutes les échelles, en maillant efficacement le territoire et en encourageant les modes de déplacement durables. La question de la mobilité est par ailleurs primordiale pour le dynamisme des territoires ruraux car le développement actuel de l'urbanisation, des services et des activités pourvoyeuses d'emplois repose sur l'hypermobilité des habitants.

Ainsi, Yvetot Normandie a décidé de prendre une nouvelle compétence en janvier 2021 : la compétence mobilité. Cette dernière étant en cours de transfert à Yvetot Normandie d'ici au 1^{er} juillet 2021, une réflexion nouvelle débute sur l'évolution, le développement du réseau urbain de transport Vikibus et en parallèle la création de nouveaux services de mobilités aux habitants et salariés du territoire. La liaison avec la gare, le centre-ville commerçant, les secteurs à réhabiliter, les zones d'activités et les centre-bourgs des communes, avec l'intégration de nouveaux modes de déplacements doux sont autant de sujets prioritaires à traiter sur le territoire. Une stratégie de mobilité sera entreprise au niveau intercommunal en 2021-2022.

Cette réflexion intégrera le schéma directeur cyclable en cours de finalisation. Celui-ci, permet de projeter un réseau cohérent à l'échelle du territoire intercommunal de près de 55km, afin d'offrir à terme aux habitants une circulation vélo quotidienne, connectée, apaisée et en sécurité.

Les voiries communales du territoire, d'environ 320 km au total, font l'objet d'un entretien régulier, de requalifications et de réadaptations de sécurité dans le temps. Ce réseau est aussi un ensemble primordial à maintenir et préserver, permettant la mobilité des habitants et entreprises du territoire au quotidien. Cette voirie sera aussi le support de développement du réseau cyclable.



Analyse SWOT du territoire sous le prisme mobilité cyclable (issue du diagnostic vélo 2019)

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Pôle d'emploi, éducatif, commercial - Yvetot : centre géographique de la communauté de communes - Excellente desserte routière et ferroviaire - Territoire relativement plat, propice à la pratique du vélo - Ecoles primaires et maternelles dans la plupart des communes - Milieu rural propice au cyclotourisme, VTT... - Nombreuses routes secondaires - Pistes cyclables déjà existantes à Yvetot et Allouville-Bellefosse 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire rural pensé pour la voiture - Réseau cyclable peu développé - Routes dangereuses - Lieux isolés, distances parfois importantes - Nombreuses routes et rues étroites, talus... Sites propres vélo difficiles à aménager - Val au Cesne : dénivelé important - Routes rurales non éclairées - Compétence voirie aux communes
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une grande partie de la population souhaite faire plus de vélo - Position centrale en Seine Maritime : potentiel de développement - Intermodalité possible - Maillage cyclable rural via les routes secondaires (peu de travaux) - Partage de la voirie entre voitures et vélos - Amélioration de la qualité de l'air, du cadre de vie - Maillage entre EPCI, départemental, régional, national - Agglomération en zone 30 	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution atmosphérique - Cadre de vie malsain et dangereux - Echec de la sensibilisation et de l'éducation des usagers à la pratique cyclable - Aménagements cyclables inadaptés et/ou inutilisés - Echec du partage de la voirie, non-respect entre usagers, danger

Axe 3 : la protection de l'environnement, l'énergie et le climat

Protection de l'environnement :

La préoccupation écologique est intégrée de plus en plus dans les réflexions et les projets communautaires (notamment dans le PLUi).

L'artificialisation des sols est un sujet préoccupant sur le territoire, qu'Yvetot Normandie n'a pas oublié dans l'élaboration de son PLU Intercommunal, avec un objectif ambitieux de réduire de 40% sa consommation foncière par rapport au 10 dernières années. Le PLUi a ainsi permis de mettre en évidence des friches en cœur de ville pouvant faire l'objet de réhabilitation, ainsi que des espaces mutables au cœur des secteurs denses. Néanmoins, la construction de la ville sur la ville ne doit pas se faire au détriment des espaces naturels, c'est pourquoi le règlement du PLUi a introduit des coefficients de biotope, pour, entre autres, limiter les problèmes de ruissellements des eaux pluviales, contribuer aux îlots de fraîcheur, favoriser la nature en ville, ...

De manière plus précise, Yvetot Normandie s'est engagée, au travers de sa prise en compétence environnement en janvier 2017, à mettre en place des actions concrètes : animation du territoire, protection des milieux naturels, valorisation du patrimoine naturel, aménagement durable de l'espace.

Ce travail est réalisé via le soutien financier du ministère de la transition écologique et solidaire et la Région Normandie (« Territoire durable 2030 », « Territoire Engagé pour la Nature »).

Récemment, la collectivité a choisi de construire un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) visant à construire une stratégie agricole et alimentaire de territoire en réponse aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels nous sommes confrontés.

Yvetot Normandie travaille déjà depuis plusieurs années à la réduction du gaspillage alimentaire en proposant des animations scolaires sur le tri dans les cantines scolaires et des liens existent avec des entreprises valorisant les restes alimentaires (méthanisation locale). Notamment, Bin Happy et Terra Léo. Ils auront certainement un rôle majeur pour la valorisation des restes alimentaires dans les établissements scolaires lorsque la loi sur la collecte des biodéchets entrera en vigueur. De plus, le Syndicat d'Eau du territoire termine actuellement un projet menant à mettre en relation producteurs et restauration collective en vue de protéger la ressource en eau (fragile à cause du contexte géologique local).

L'objectif pour la collectivité est d'aller vers plus d'autonomie alimentaire sur le territoire. Cela passe par dans un premier temps, mettre en évidence et en cohérence l'ensemble des initiatives liées à l'agriculture et l'alimentation durable et dans un second temps, accompagner le potentiel de développement sur le territoire des circuits de proximité.

Ainsi Yvetot Normandie vient d'être lauréate de l'**Appel à Projet PAT** du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (mars 2021).

Energie Climat

Au regard des spécificités du territoire, de ses potentiels d'actions vis-à-vis des objectifs nationaux, la stratégie pour le PCAET élaboré à l'échelle du PETR Pays Plateau de Caux Maritime est la suivante :

Axe 1 : un territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants

- Orientation 1 : conserver une armature urbaine structurée et une sobriété d'usage
- Orientation 2 : développer et organiser les mobilités durables sur le territoire
- Orientation 3 : rendre exemplaire les collectivités locales

Axe 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie

- Orientation 4 : protéger et mettre en valeur les espaces naturels et leurs fonctionnalités
- Orientation 5 : préserver les paysages naturels et urbains
- Orientation 6 : prendre en compte et réduire les risques et les émissions et rejets de polluants

Axe 3 : Un développement durable des activités économiques

- Orientation 7 : favoriser le développement et la diversification de l'emploi local
- Orientation 8 : préserver et valoriser les pratiques agricoles durables

Yvetot Normandie est lauréate de l'Appel à Projet « Territoire 100% Energies Renouvelables » de l'ADEME et de la Région Normandie (Juillet 2020). Les objectifs pour la collectivité sont de : réduire les consommations énergétiques, valoriser les ressources renouvelables locales, changer les comportements en sensibilisant, réaliser des actions concrètes, encourager la coopération entre acteurs (communes, entreprises, associations, citoyens)

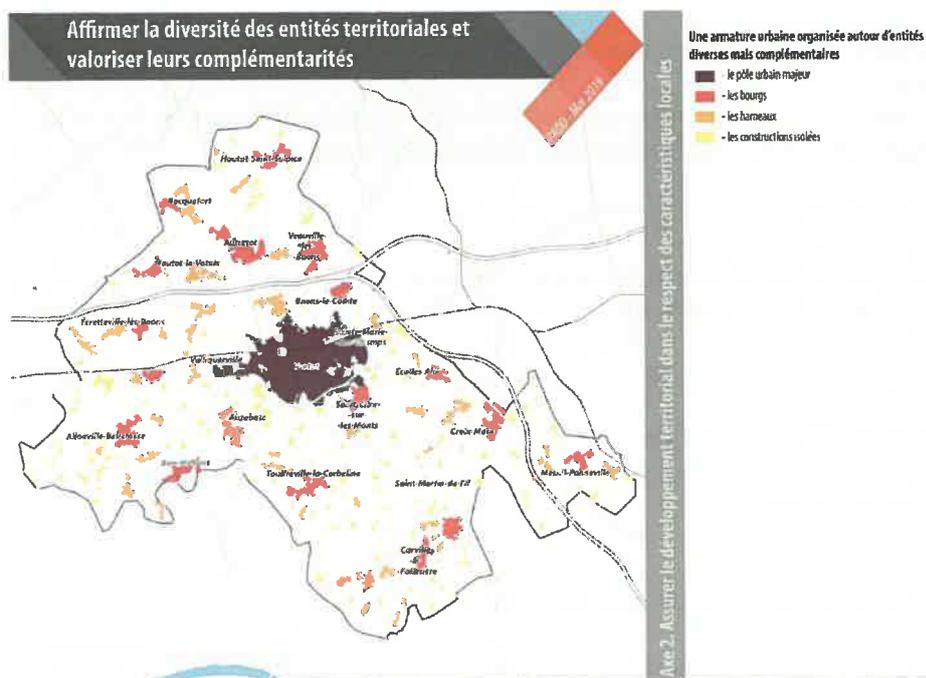
50% de la consommation d'énergie du territoire devra être couvert par une production d'énergie renouvelable d'ici 2030. Puis, 100% d'ici 2040.

Axe 4 : l'habitat, la revitalisation des centre bourgs et centre urbain

L'objectif est de pouvoir renforcer l'attractivité en améliorant la qualité de l'habitat, en accompagnant vers une sobriété énergétique exemplaire et accessible à tous les ménages. Cela passera par de la rénovation d'habitat dégradé, de la création de logements sur des friches foncières, afin d'offrir une meilleure diversification de types d'habitats, que ce soit en termes de revenus ou en termes de typologie (séniors, handicap, familles, étudiants, ...). Il sera nécessaire de réunir les conditions pour attirer de nouveaux investisseurs proposant une gamme élargie d'habitat à la population. Un travail approfondi avec les partenaires locaux de

l'habitat, publics et privés, sera à engager afin de créer une vision globale et concertée des projets prioritaires à développer.

La requalification des centre-bourgs est d'une manière globale pour les communes du territoire un enjeu de bien-être, de qualité de vie pour nos habitants, d'attractivité et de préservation du patrimoine.



Un travail s'engage aussi sur des OAP « quartier durable ». Une première expérimentation est en cours sur le quartier du Fay en partenariat entre la Ville d'Yvetot, la communauté de communes et le PNRBSN (Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande), associant les habitants et associations, pour développer une réflexion partagée sur ce quartier. Le quartier du Fay présente un caractère particulier par rapport au reste de la ville. Il est composé à l'origine de clos masures. Il présente des qualités paysagères, patrimoniales et écologiques reconnues. Il est identifié comme réservoir de biodiversité réseaux de haies au titre de la trame verte et bleue. L'évolution du quartier du Fay dans le respect de son caractère propre passera par un diagnostic orienté prioritairement sur les thématiques de l'habitat, des talus plantés et patrimoine arboré, des usages du quartier, sans exclure les autres domaines (déplacement, gestion différenciée), puis par des actions concrètes et une traduction dans le PLUI.

L'inscription de la ville d'Yvetot dans le programme **Petites Villes de Demain** est l'occasion de travailler le volet habitat dans le cadre d'une réflexion globale sur les fonctions urbaines de centre-ville. L'objectif étant de garantir un équilibre, entre attractivité économique et attractivité résidentielle. Aussi, ce projet s'articule lui-même autour de plusieurs axes stratégiques que sont la mobilité, l'habitat, l'économie dont notamment le commerce et enfin la culture.

Axe 5 : les services à la population et le numérique

En matière de services à la population,

Au titre de sa compétence « action sociale », Yvetot Normandie a signé le 11 mars 2019 une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de Seine-Maritime afin de définir le projet stratégique global du territoire dans les domaines de l'accès aux droits, la petite enfance et l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

Le diagnostic mené dans le cadre de l'accès aux droits a abouti à la création d'un Espace France Services au 1^{er} janvier 2021.

A travers France Services, Yvetot Normandie poursuit trois grands objectifs :

- une plus grande accessibilité des services publics grâce à un accueil physique polyvalent ;
- une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu des services de l'Etat, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre la difficulté d'accès aux services publics;
- une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents.

Le CCAS d'Yvetot, le plus important de France de sa strate, offre de nombreux services à la population, et va s'engager dans des projets d'investissements importants.

En matière de numérique

Yvetot Normandie est engagée financièrement au sein du Syndicat Mixte Numérique de la Seine Maritime, aux côtés du Département 76 et de ses intercommunalités, afin de déployer la fibre optique auprès de l'ensemble des entreprises et habitants du département.

Les communes du territoire ont affirmé un véritable engagement afin de faire évoluer les pratiques éducatives dans les écoles en investissant dans les outils numériques scolaires.

Le recrutement de « community managers » en apprentissage à la ville d'Yvetot et la communauté de communes permettent d'améliorer la communication numérique vers les habitants.

Cela passe aussi par l'évolution des outils utilisés par Yvetot Normandie, que ce soit en matière d'urbanisme par la dématérialisation des démarches pour les porteurs de projets, en matière de culture par l'évolution des outils numériques de la médiathèque, ou par le projet de création d'un portail usagers intercommunal, qui sera proposé à l'ensemble des communes du territoire afin de faciliter au mieux le quotidien de nos citoyens.

Dans le cadre de France Services et de sa médiathèque, Yvetot Normandie met à disposition des ordinateurs en libre-service à la population. De plus, des initiations informatiques sont proposées aux seniors du territoire, et à partir de juin 2021, à l'ensemble de la population. Yvetot Normandie a répondu à l'appel à projet visant à recruter un conseiller numérique France Services.

Axe 6 : l'éducation, enfance, jeunesse, sport et culture

Enfance, jeunesse

Le diagnostic du CTG réalisé dans le cadre de la petite enfance a conduit à la création d'un relai d'assistantes maternelles itinérant intercommunal au 1^{er} novembre 2020.

Un diagnostic complémentaire sur la petite enfance et le diagnostic sur l'enfance, la jeunesse et la parentalité ont été lancés en juin 2020. Les objectifs de ces diagnostics sont nombreux : analyser l'évolution de la population des moins de 3 ans et de la structure familiale, qualifier les offres d'accueil sur l'ensemble du territoire intercommunal en matière de garde collective, loisirs et culture, étudier la cohérence du parcours éducatif... Les résultats de ces diagnostics, avec propositions d'amélioration de l'offre, sont attendus pour décembre 2021.

La culture

Au-delà d'être un outil d'intégration sociale, l'action culturelle est aussi un outil de redynamisation et d'attractivité commerciale et résidentielle.

Un conventionnement avec la Région depuis 2019 via le dispositif Territoire Durable 2030 a facilité la conduite d'un diagnostic culturel porté par la Communauté de Communes. Ce dispositif a pour objectif de renforcer la qualité de vie et l'attractivité des territoires, de participer à l'efficacité des politiques publiques par une répartition harmonieuse de l'offre culturelle, favoriser une meilleure circulation des œuvres et des artistes et d'encourager l'implication des échelons locaux dans le portage de projet culturel. Des actions culturelles conjointes entre différents acteurs culturels sont envisagées dès 2022 pour renforcer la cohérence et la lisibilité des actions culturelles sur le territoire.

Résultant du diagnostic culturel, un **Contrat Territoire Lecture 2021-2023** est en cours de signature entre le Département, le Ministère de la Culture et Yvetot Normandie, qui permettra de mettre en œuvre le projet politique de mise en réseau des médiathèques et points lectures du territoire.

Le scénario final du diagnostic propose de maximiser les fonctions des établissements intercommunaux et de structurer la politique culturelle de territoire dans le cadre d'un maillage, dans un premier temps en développant les quatre projets suivants :

- Favoriser la mise en synergie des acteurs culturels par la création à terme d'une Direction des Affaires Culturelles.
- Etudier la faisabilité de la traduction architecturale d'un pôle culturel par la jonction entre le Conservatoire, la Médiathèque et la salle des Vikings. Dans le cadre de cette étude, l'action culturelle de la ville d'Yvetot tient une place prépondérante pour l'ensemble des habitants du territoire. Les trois grands équipements culturels de centre-ville que sont l'espace des Vikings, la médiathèque et le conservatoire de musique sont donc en pleine réflexion pour une mutation à venir.
- Dans le domaine des médiathèques, il est proposé aux communes concernées, pour diffuser une dynamique culturelle dans l'ensemble du territoire, de constituer un réseau de lecture publique et de donner à la Médiathèque Guy de Maupassant les dimensions – dans tous les sens du terme – d'un tiers lieu.
- Pour donner au Conservatoire Fernand Boitard les moyens matériels d'accomplir ses

missions, il est prévu de développer un département spécifique « création musicale », de créer une salle de spectacle d'environ 250 places et d'accueillir une nouvelle discipline, le théâtre.

Axe 7 : Santé et sécurité

La santé

La pandémie qui vient de frapper la population mondiale rappelle à tous la nécessité de disposer localement de moyens pour préserver notre santé.

Le pôle de santé libéral et ambulatoire créé ces dernières années avec l'appui de la ville d'Yvetot constitue un important moyen de prévention et de traitement.

Il regroupe une maison médicale de santé où travaillent une quarantaine de professionnels, un laboratoire d'analyses médicales, un centre d'imagerie médicale et la clinique Héméra. En lien et avec l'appui de l'ARS et de la CPAM, une communauté professionnelle territoriale de santé va se constituer, qui va permettre à terme de mener des actions de prévention et d'ouvrir un centre de soins non programmés, très attendu par la population du territoire de plusieurs intercommunalités.

L'ouverture de ce centre permettra d'éviter de trop nombreux déplacements vers les services d'urgence de Lillebonne et de Rouen.

La sécurité

Même si la ville d'Yvetot n'est pas classée comme une ville où règne une grande insécurité, cette thématique exige une vigilance de tous les instants. L'existence d'une police municipale avec six agents et la pose de caméras de vidéo-surveillance, notamment autour de la gare constituent des moyens de prévention et de sanction qui demanderont dans les années à venir à être renforcés.

La sécurité des biens et personnes passe aussi par la prévention des risques auprès des populations ; risques naturels ou technologiques. Dans notre territoire, les risques les plus marqués sont des risques de ruissellements ou d'inondations, risques incendies, risques liés aux marnières. Les maires du territoire sont mobilisés pour offrir à leurs habitants les meilleures conditions de vie dans ces domaines.

Les résultats attendus :

Sur l'ensemble des actions du territoire, les résultats attendus sont de promouvoir l'attractivité, le développement économique, tout en respectant le bien vivre ensemble, la protection de l'environnement, la réduction des gaz à effet de serre, la limitation de l'artificialisation des sols et développant le recours aux énergies renouvelables.

Des indicateurs de résultats par actions sont précisés dans chaque fiche action. Les indicateurs globaux analysant l'impact sur le territoire sont présentés en annexe.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de pilotage.

Programme d'actions et de projets

Chaque Axe (et sous axe) est détaillé en actions ou projets (actions non mures), les actions sont ensuite instruites par le ou les partenaire(s) financeur(s) concerné(s).

Chaque action et projet de plus de 10 000 € d'investissements fait l'objet d'une Fiche annexée au présent contrat (annexes 4 et 4bis) et est rappelée dans le tableau de synthèse en annexe 3.

Le plan d'actions et de projets est mis à jour annuellement.

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet de territoire puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article 6 « Durée, évolution et fonctionnement général du contrat. »

Budget prévisionnel

Le budget global consolidé du projet de territoire, comprend notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendues des partenaires cofinanceurs.

Le budget estimatif consolidé du projet est évalué aux alentours de 50 millions d'euros HT pour la période 2021-2026.

Il fait l'objet d'un détail annuel, identifiant l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, Ademe, ...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés.

Les autres financeurs pourront également être mentionnés.

Le budget détaillé du projet, mis à jour annuellement, figure en annexe 3

Article 4 : Gouvernance, concertation et coopérations

Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est co-présidé par le Président d'Yvetot Normandie, Gérard CHARASSIER et par le Préfet de département représenté à l'échelon territorial le plus adapté.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

Le comité de pilotage sera composé des signataires du contrat et des partenaires selon la liste suivante :

- le Président d'Yvetot Normandie
- le représentant des services de l'État désigné par le Préfet de la Seine-Maritime
- les 8 Vice-Présidents d'Yvetot Normandie, les maires d'Yvetot et de Ste Marie des Champs

D'autres élus communaux, partenaires ou conseils pourront être invités à participer au Comité de Pilotage en fonction des besoins et des projets abordés.

Le Comité valide les orientations et les priorités et est en charge de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure des validations des conventions d'application.

Il se réunit de façon formelle à minima annuellement pour faire le bilan de la mise en œuvre du contrat et proposer des évolutions, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Le comité de pilotage s'appuiera en priorité sur les commissions thématiques instituées à Yvetot Normandie afin de travailler avec les communes sur les axes définis dans le contrat.

Le comité de pilotage fera un retour annuel au Conseil Communautaire de l'avancement et l'évolution du contrat.

Equipe projet-comité technique

Pour assurer le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, la collectivité s'engage à constituer une équipe projet :

- La désignation et le rôle qui sera joué par le chef de projet : le projet est suivi par un chef de projet, chargée de mission transition écologique, placé sous l'autorité du président de Yvetot Normandie .
- Il s'appuie sur une **équipe projet** mobilisée :
 - pour Yvetot Normandie : le DGS, le DGA, le responsable urbanisme et mobilité, les chargés de mission transition écologique et énergétique
 - pour la ville centre : le DGS, le responsable des services techniques

- le chef de projet petites villes de demain
- les représentants techniques de l'Etat, de la Région, du Département

D'autres interlocuteurs techniques pourront être associés au comité technique en fonction des sujets abordés. L'État s'engage à désigner un interlocuteur unique afin de participer à l'équipe projet. Cet interlocuteur sera en charge de mobiliser les différents services de l'Etat et ses opérateurs afin d'accompagner la mise en œuvre du CRTE.

Des équipes-projet par action pourront être désignées, si l'importance et la complexité de l'action à mettre en œuvre le nécessitent.

La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le contrat de relance et de transition écologique se construit avec les acteurs du territoire. L'élaboration du diagnostic, de la vision et de la stratégie d'actions qui en découle, font l'objet d'une association large et d'une co-construction avec l'ensemble des parties prenantes.

Yvetot Normandie a déjà mis en place une concertation régulière auprès des habitants et acteurs du territoire lors de l'élaboration de chaque grand projet, en multipliant les outils afin d'être plus efficace. Par exemple :

- PLUI : ateliers de concertation population, entreprises, associations
- schéma cyclable : Enquêtes population via questionnaire, puis via outil cartographique interactif internet
- diagnostic culturel : enquête population via questionnaire internet
- diagnostic touristique : ateliers de concertation avec les acteurs du territoire – création d'un conseil d'exploitation associant les acteurs socio-économiques du territoire
- prise de compétence mobilité : réunion publique d'échange avec les entreprises, sondage téléphonique et internet auprès de 500 foyers du territoire – création du comité des partenaires associant organismes consulaires, représentants d'entreprises, associations d'usagers et structures éducatives
- diagnostic CTG : questionnaire à la population, aux associations, structures partenaires

L'association des habitants et des acteurs de la société civile se poursuivra selon plusieurs méthodes :

- poursuite de la méthode de concertation actuelle via différents outils (enquêtes, réunions publiques, ateliers, site internet, réseaux sociaux, etc..) en fonction des sujets lors de l'avancement des grands projets et évolutions de compétences, par les communes et la communauté de communes,
- Fonds d'aide aux associations, habitants du territoire pour mettre en place des projets en faveur de la transition écologique

Organisation générale

Pour assurer l'ordonnancement général du projet la collectivité s'engage à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

Le comité de pilotage est chargé du pilotage général du projet et des évolutions du présent contrat. Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

Les commissions thématiques intercommunales seront privilégiées pour aborder les thématiques du CRTE afin de ne pas multiplier les réunions. Elles pourront associer des élus communaux en tant que de besoin.

Le pilotage des actions est effectué par la maîtrise d'ouvrage concernée, un retour est fait lors des GT ou en comité de pilotage, avec une présentation des résultats obtenus, au regard des objectifs fixés dans les fiches actions.

Le comité technique est chargé de suivre et d'orienter les équipes pour s'assurer de l'avancement du ou des dossiers.

Des groupes de travail techniques pourront se réunir en fonction des besoins pour suivre l'avancement des actions ou de certaines études thématiques. Ces groupes de travail se réunissent selon leurs besoins et réunissent les parties prenantes compétentes pour la maîtrise d'ouvrage, le financement et la gestion futures des réalisations qu'elles doivent anticiper.

Annuellement, à l'issue du comité technique et du comité de pilotage, un état d'avancement des projets sera présenté au COPIL. Ce sera l'occasion d'intégrer de nouvelles actions à la demande des maîtres d'ouvrage ou de modifier celles déjà inscrites.

La coopération inter-territoriale

Le PCAET peut être élaboré par le porteur du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) si tous les EPCI du territoire du SCOT lui transfèrent la compétence. C'est pourquoi les élus des trois Communautés de Communes composant le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Plateau de Caux Maritime (Communauté de Communes Yvetot Normandie, Communauté de Communes Côtes d'Albâtre et la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville Yerville) ont décidé en 2017 de porter cette démarche ensemble afin de faire émerger une vision commune de l'avenir du territoire, déterminer des objectifs communs pour 2030 et proposer une stratégie territoriale.

De plus, dès 2020 la Communauté de communes Caux Austreberthe a commencé à mener des réflexions sur la mise en place d'une politique agricole et alimentaire sur son territoire. En abordant cette thématique, la première question qui s'est posée est l'échelle optimale sur laquelle doit être menée cette politique. C'est pourquoi, avant de commencer toute action, la CCCA nous a sollicité pour connaître notre état d'avancement sur ce sujet.

Les deux Communauté de Communes ont été retenues en mai dernier à l'Appel à Projet « Projet Alimentaire de territoire ». Un travail de réflexion est en cours entre les services des

deux Communautés de Communes. Il serait intéressant de travailler conjointement sur ce sujet car la structuration de filières ne peut se faire uniquement à l'échelle d'une intercommunalité

Article 5 : Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.

L'équipe projet définie ci-dessus assure de manière annuelle le suivi de la mise en œuvre des actions et des indicateurs du territoire pour alimenter les réflexions et les orientations qui seront prises par comité de pilotage.

Les dispositifs de suivi sont décrits à l'annexe 5 ci-après.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet.

Article 6 : Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

La présente convention-cadre est signée pour une durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 02/07/2026.

Toute **évolution de l'économie générale du contrat** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires du contrat.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de pilotage.

À tout moment, les collectivités peuvent proposer au Comité de pilotage installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 7 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Convention signée en 2 exemplaires, le 2 juillet 2021

Intercommunalité	État
	
Gérard CHARASSIER Président YVETOT NORMANDIE	Yvan CORDIER Secrétaire Général PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

ANNEXES

- **Annexe 1 - Liste des contrats en cours signés avec l'État**
- **Annexe 2 - Diagnostic territorial (incluant le bilan écologique)**
- **Annexe 3 - Budget pluriannuel détaillé et financement prévisionnel du projet**
- **Annexe 4 - Fiches Actions**
- **Annexe 4 bis - Fiches projets**
- **Annexe 5 - Indicateurs de suivi et d'évaluation**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

ANNEXE 3

Budget pluriannuel détaillé et financements prévisionnels



CRTE de l'intercommunalité YVETOT NORMANDIE

Financements accordés

Action/Projet	Nom de l'action ou du projet	Description de l'action et objectif de l'opération	Titulaire (Mairie, commune, maître d'ouvrage)	Date de démarrage (ou fin de l'opération)	Date de fin de l'opération	Cofinancement 2022	Cofinancement 2023	Montant Plén (LAP-UEM)	COC	ANRU	AUNB	DEIL Large	DEIL	DCTR	PNUOT	ARS	Région	DPA	Europe	Département	CCSN	Autre financeur	Affectation
FA1-1	2022 - amélioration de l'accessibilité à la gare de Yvetot	Amélioration de l'accessibilité à la gare de Yvetot	CCSN	2021	2024	1 150 000 €		300 000 €					112 200 €										
FA1-2	Programme de mise au diapason des locaux (BOUCOARS)	Classement des locaux, mise au diapason, confort, confort, confort	CCSN	2021	2023	1 200 000 €		100 000 €															
FA1-3	Transformation de la rue de la République	Transformation de la rue de la République	CCSN	2021	2023	1 700 000 €		100 000 €															
A	Changement de l'axe de la rue de la République	Changement de l'axe de la rue de la République	CCSN	2021	2024	1 500 000 €		100 000 €															
FA1-4	Requalification de l'axe de la rue de la République	Requalification de l'axe de la rue de la République	CCSN	2021	2024	1 500 000 €		100 000 €															
FA1-5	Aménagement de l'axe de la rue de la République	Aménagement de l'axe de la rue de la République	CCSN	2021	2024	1 500 000 €		100 000 €															
FA2-1	Étude de faisabilité de la gare de Yvetot	Étude de faisabilité de la gare de Yvetot	CCSN	2021	2022	10 000 €		10 000 €															
FA2-2	Travaux de voirie 2021	Travaux de voirie 2021	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
FA2-3	Voie verte des Boudins (cyclo)	Voie verte des Boudins (cyclo)	VALMURVILLE	2021	2024	400 000 €		100 000 €															
FA2-4	Travaux de voirie	Travaux de voirie	VALMURVILLE	2021	2022	10 000 €		10 000 €															
FA2-5	Sécurité des trottoirs	Sécurité des trottoirs	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
FA2-6	Aménagement de la rue de la République	Aménagement de la rue de la République	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
FA2-7	Création d'un chemin piétonnier	Création d'un chemin piétonnier	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
A	Travaux de voirie	Travaux de voirie	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
A	Travaux de voirie	Travaux de voirie	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
A	Travaux de voirie	Travaux de voirie	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
FA3-1	Aménagement de la rue de la République	Aménagement de la rue de la République	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
FA3-2	Aménagement de la rue de la République	Aménagement de la rue de la République	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
FA3-3	Aménagement de la rue de la République	Aménagement de la rue de la République	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
FA3-4	Aménagement de la rue de la République	Aménagement de la rue de la République	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
FA3-5	Aménagement de la rue de la République	Aménagement de la rue de la République	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
FA3-6	Aménagement de la rue de la République	Aménagement de la rue de la République	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
FA3-7	Aménagement de la rue de la République	Aménagement de la rue de la République	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
FA3-8	Aménagement de la rue de la République	Aménagement de la rue de la République	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
FA3-9	Aménagement de la rue de la République	Aménagement de la rue de la République	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
FA3-10	Aménagement de la rue de la République	Aménagement de la rue de la République	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
FA3-11	Aménagement de la rue de la République	Aménagement de la rue de la République	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
FA3-12	Aménagement de la rue de la République	Aménagement de la rue de la République	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															
FA3-13	Aménagement de la rue de la République	Aménagement de la rue de la République	VALMURVILLE	2021	2021	10 000 €		10 000 €															

FAC	Libé de vote / travaux	Description du patrimoine communal, local, régional, départemental	AMBIENSC	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099	2100	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	2113	2114	2115	2116	2117	2118	2119	2120	2121	2122	2123	2124	2125	2126	2127	2128	2129	2130	2131	2132	2133	2134	2135	2136	2137	2138	2139	2140	2141	2142	2143	2144	2145	2146	2147	2148	2149	2150	2151	2152	2153	2154	2155	2156	2157	2158	2159	2160	2161	2162	2163	2164	2165	2166	2167	2168	2169	2170	2171	2172	2173	2174	2175	2176	2177	2178	2179	2180	2181	2182	2183	2184	2185	2186	2187	2188	2189	2190	2191	2192	2193	2194	2195	2196	2197	2198	2199	2200	2201	2202	2203	2204	2205	2206	2207	2208	2209	2210	2211	2212	2213	2214	2215	2216	2217	2218	2219	2220	2221	2222	2223	2224	2225	2226	2227	2228	2229	2230	2231	2232	2233	2234	2235	2236	2237	2238	2239	2240	2241	2242	2243	2244	2245	2246	2247	2248	2249	2250	2251	2252	2253	2254	2255	2256	2257	2258	2259	2260	2261	2262	2263	2264	2265	2266	2267	2268	2269	2270	2271	2272	2273	2274	2275	2276	2277	2278	2279	2280	2281	2282	2283	2284	2285	2286	2287	2288	2289	2290	2291	2292	2293	2294	2295	2296	2297	2298	2299	2300	2301	2302	2303	2304	2305	2306	2307	2308	2309	2310	2311	2312	2313	2314	2315	2316	2317	2318	2319	2320	2321	2322	2323	2324	2325	2326	2327	2328	2329	2330	2331	2332	2333	2334	2335	2336	2337	2338	2339	2340	2341	2342	2343	2344	2345	2346	2347	2348	2349	2350	2351	2352	2353	2354	2355	2356	2357	2358	2359	2360	2361	2362	2363	2364	2365	2366	2367	2368	2369	2370	2371	2372	2373	2374	2375	2376	2377	2378	2379	2380	2381	2382	2383	2384	2385	2386	2387	2388	2389	2390	2391	2392	2393	2394	2395	2396	2397	2398	2399	2400
FAC-3	Travaux de réfection du matériel	Remplacement des pneus	ESB	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099	2100	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	2113	2114	2115	2116	2117	2118	2119	2120	2121	2122	2123	2124	2125	2126	2127	2128	2129	2130	2131	2132	2133	2134	2135	2136	2137	2138	2139	2140	2141	2142	2143	2144	2145	2146	2147	2148	2149	2150	2151	2152	2153	2154	2155	2156	2157	2158	2159	2160	2161	2162	2163	2164	2165	2166	2167	2168	2169	2170	2171	2172	2173	2174	2175	2176	2177	2178	2179	2180	2181	2182	2183	2184	2185	2186	2187	2188	2189	2190	2191	2192	2193	2194	2195	2196	2197	2198	2199	2200	2201	2202	2203	2204	2205	2206	2207	2208	2209	2210	2211	2212	2213	2214	2215	2216	2217	2218	2219	2220	2221	2222	2223	2224	2225	2226	2227	2228	2229	2230	2231	2232	2233	2234	2235	2236	2237	2238	2239	2240	2241	2242	2243	2244	2245	2246	2247	2248	2249	2250	2251	2252	2253	2254	2255	2256	2257	2258	2259	2260	2261	2262	2263	2264	2265	2266	2267	2268	2269	2270	2271	2272	2273	2274	2275	2276	2277	2278	2279	2280	2281	2282	2283	2284	2285	2286	2287	2288	2289	2290	2291	2292	2293	2294	2295	2296	2297	2298	2299	2300	2301	2302	2303	2304	2305	2306	2307	2308	2309	2310	2311	2312	2313	2314	2315	2316	2317	2318	2319	2320	2321	2322	2323	2324	2325	2326	2327	2328	2329	2330	2331	2332	2333	2334	2335	2336	2337	2338	2339	2340	2341	2342	2343	2344	2345	2346	2347	2348	2349	2350	2351	2352	2353	2354	2355	2356	2357	2358	2359	2360	2361	2362	2363	2364	2365	2366	2367	2368	2369	2370	2371	2372	2373	2374	2375	2376	2377	2378	2379	2380	2381	2382	2383	2384	2385	2386	2387	2388	2389	2390	2391	2392	2393	2394	2395	2396	2397	2398	2399	2400

CRTE de l'intercommunalité YVETOT NORMANDIE

Financements sollicités 2021-2026

Acteur/Projet	Nom de l'action ou du projet	Description et objectif de l'opération	Année de démarrage de l'opération				Territoire (EPCI, commune...)	Moyen de financement	Montant Pluri-annuel (MPP) (M€)	COC	ANMA	DDEI Energie	DDEI	DTEP	Région	Département	CCPN	Autre Financier	Autofinancement
			2021	2022	2023	2024													
FAS-1	LES CENTRES ALIMENTAIRES ET DISTRIBUTIFS (IMACCARE)	Améliorer l'accueil du public et développer un espace de travail et d'animation adapté	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	150,000 €										252,397 €	252,397 €
FAS-2	Programme d'actions de dépistage (IMACCARE)	Opérations de police sanitaire, éducation, market place, éco-citoyenneté	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	126,937 €											
FAS-3	Transformation de la NCI en salle polyvalente	Travaux de travaux de rénovation	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	177,670 €											184,437 €
A	Centre militaire	Travaux de travaux de rénovation	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	8,450 €											2,113 €
PP	AEZ extension Vieux-verville	Extension de 12 ans	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	2,500,000 €											
PP	Requalification de friches industrielles "Le Montainville" (Bureau, coworking, hôtel d'entreprises, sports loisirs, habitat... (PPD)	Requalification de friches industrielles	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	8,300,000 €											6,970 €
PP	Création d'un office de tourisme et commerces modernisés en centre ville (PPD)	Création d'un office de tourisme et commerces modernisés en centre ville	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	350,000 €											
PP	Aménagement de l'école de la mairie	Aménagement de l'école de la mairie	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	300,000 €											6,970 €
FAS-2	AEZ 2 - moderniser l'école	École de la mairie	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	300,000 €											20,000 €
FAS-2	Travaux voirie 2021	Travaux voirie 2021	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	39,970 €											29,378 €
FAS-3	Nœud verté (R60015) (habitus opélab)	Modernisation de la voirie verte de la zone de la rue du cimetière	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	69,900 €											88,400 €
FAS-4	Stomatologie Bourlaie	Modernisation de la stomatologie	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	220,000 €											50,000 €
FAS-9	Aménagement parking salle polyvalente	Aménagement parking salle polyvalente	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	44,860 €											7,000 €
FAS-7	Création d'un établissement (Maison CCSP)	Création d'un établissement (Maison CCSP)	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	79,000 €											5,419 €
A	Travaux voirie	Travaux voirie	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	6,667 €											17,284 €
A	Carrefour rue des Cheques - rue de Chiquette	Carrefour rue des Cheques - rue de Chiquette	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	9,071 €											30,334 €
A	Travaux de réhabilitation	Travaux de réhabilitation	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	51,000 €											3,462 €
A	Nœuds de la voirie	Nœuds de la voirie	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	1,186 €											4,833 €
PP	Modernisation de la voirie	Modernisation de la voirie	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	Non défini											3,724 €
PP	Éclairage du plan de mobilité du territoire	Éclairage du plan de mobilité du territoire	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	Non défini											
PP	Mise en œuvre d'un réseau captable et habillage des commodes	Mise en œuvre d'un réseau captable et habillage des commodes	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	1,176,500 €											5,978 €
PP	Travaux voirie 2022, 2023, 2024	Travaux voirie 2022, 2023, 2024	2022	2022	2022	CCPN	CCPN	120,000 €											29,378 €
PP	2022, 2023, 2024	2022, 2023, 2024	2022	2022	2022	CCPN	CCPN	250,000 €											50,000 €
PP	Projet d'investissement pour la mise en œuvre de la voirie verte	Projet d'investissement pour la mise en œuvre de la voirie verte	2022	2022	2022	CCPN	CCPN	Non défini											
PP	Projet d'investissement pour la mise en œuvre de la voirie verte	Projet d'investissement pour la mise en œuvre de la voirie verte	2022	2022	2022	CCPN	CCPN	442,800 €											293,200 €
FAS-2	Aménagements voirie au Centre	Restauration de la continuité écologique sur la parcelle de 1,3ha appartenant à la CCN (destination de fosse béton, création d'une zone humide, installation d'un filtre à sable, création d'une zone humide, installation d'un filtre à sable, création d'une zone humide)	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	135,000 €											
FAS-3	Rénovation thermique bâtiment administratif et médiathèque	Opérations de rénovation thermique et énergétique	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	39,311 €			9,863 €								23,248 €
FAS-4	Travaux bâtiment services techniques	Travaux bâtiment services techniques	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	54,335 €											3,985 €
FAS-5	Plan végétalisation école	Plan végétalisation école	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	14,789 €											2,960,51 €
FAS-6	Bâtiment communal rénovation	Bâtiment communal rénovation	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	12,737 €											
FAS-7	Réhabilitation de la voirie	Réhabilitation de la voirie	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	26,379 €											6,578 €
FAS-8	Logement rue de Traversiers	Logement rue de Traversiers	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	16,066 €											5,278 €
FAS-9	Ouvrage hydraulique régulation ruissellements	Ouvrage hydraulique régulation ruissellements	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	685,000 €											11,833 €
PP	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (MADSM)	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (MADSM)	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	Non défini											137,000 €
PP	Étude globale de mise en œuvre de la collecte des déchets	Étude globale de mise en œuvre de la collecte des déchets	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	Non défini											
PP	Programme "Territoire 100% Énergie Responsable" (100KER)	Programme "Territoire 100% Énergie Responsable" (100KER)	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	Non défini											
PP	Echange public	Echange public	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	184,000 €											91,000 €
FAS-1	Travaux église	Travaux église	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	180,000 €											45,000 €
FAS-2	Rénovation de l'école	Rénovation de l'école	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	201,295 €											45,000 €
PP	Extension et réhabilitation Bourg	Extension et réhabilitation Bourg	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	1,700,000 €											
PP	Création d'une halte (PPD)	Création d'une halte (PPD)	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	250,000 €											
PP	Création d'un espace de jeux (PPD)	Création d'un espace de jeux (PPD)	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	Non défini											
PP	Aménagement Bourg de la Vallée	Aménagement Bourg de la Vallée	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	Non défini											
PP	Travaux quai d'attente	Travaux quai d'attente	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	809,800 €											
PP	Restauration du centre-bourg de Vieuxville-de-Baons	Restauration du centre-bourg de Vieuxville-de-Baons	2021	2021	2021	CCPN	CCPN	Non défini											

Les montants indiqués correspondent aux financements que la collectivité projette de solliciter dans les années à venir, dans le cadre des différentes dotations de l'État aux collectivités. L'Etat les examinera en temps voulu, dans le respect du principe d'annualité budgétaire, en fonction des dossiers déposés et des financements disponibles et sans priorité à ce stade des dossiers inscrits aux CRTE.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

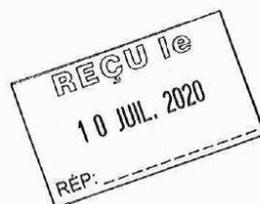
ANNEXE 1

Contrats en cours signés avec l'Etat (liste),
Et conventions

Sommaire

I- Convention Développement Régional d'Actions Collectives pour le Renouveau de l'Economie (DRACCARE).....	3
II- Convention Territoire 100% Energies Renouvelables	8
III- Convention Projet Alimentaire de Territoire (PAT).....	11
IV- Contrat Territoire Lecture 2021-2023	12
V- Convention Petites Villes de Demain (PVD).....	19

I- Convention Développement Régional d'Actions Collectives pour le Renouveau de l'Economie (DRACCARE)



ϕ IB
↳ Compta

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle Politiques Publiques**

Mission Politiques Contractuelles,
Européennes et Politique de la ville

CONVENTION DU FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Volet Territorial - Fiche action CPER : 7-3

Montant : **100 000 €**

Imputation budgétaire : BOP 112

Ordonnateur de la dépense : Préfecture de la Région Normandie

Comptable assignataire : Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie.

CONVENTION

N° Enregistrement : 15 174

entre l'Etat, représenté par **le Préfet de la Région Normandie,**
et la **communauté de commune d'Yvetot Normandie,**
représentée par Monsieur Gérard CHARASSIER, le président,

- Vu le décret 2018-514 du 25 juin 2018, relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissements
- Vu le Contrat de Plan Etat-Région Haute-Normandie du 26 mai 2015, ou le cas échéant,
- Vu la décision d'octroi du FNADT Section Générale,
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
- Vu la demande du Maître d'Ouvrage en date du 12 juin 2020,

Il a été convenu ce qui suit :

Préfecture de la Région Normandie
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Tel : 02.32.76.50.00
Courriel : fnadt@normandie.gouv.fr

1/4

CCRY
RECU LE 10/07/2020

ARTICLE 1er - OBJET DE LA CONVENTION :

1-1- Le titulaire s'engage, avec la participation financière de l'État, à mettre en œuvre les actions inscrites au programme décrit dans la note technique et financière jointe.

Ce programme a pour objet : le soutien à la reprise et au développement des activités des entreprises artisanales, industrielles, commerciales, et touristiques par des actions collectives et innovantes sur le territoire d'Yvetot Normandie.

Ce projet a pour objectif la création d'un poste de manager du territoire chargé de mettre en place et d'animer une market-place, de construire un observatoire économique dans le but de proposer des actions en adéquation avec les besoins des entreprises.

1-2- Le calendrier prévisionnel de l'opération est fixé comme suit :

- date de commencement d'exécution : juin 2020
- date d'achèvement : 31 décembre 2021

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AIDE DE L'ETAT :

Le montant de l'aide financière de l'Etat est fixé à **100 000 €**, représentant **79,96 %** d'une dépense éligible de **125 061 € TTC**.

Ce montant est un montant maximum prévisionnel, le montant définitif devant être calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

ARTICLE 3 - MODALITES DE VERSEMENT :

Après signature de la présente convention, les sommes seront versées, sous réserve de la disponibilité immédiate des crédits, sur le compte :

Banque :

Code banque : **30001** - Code Guichet : **00707** – N° Compte : **F7680000000** – Clé RIB : **67**

Les versements s'effectueront de la façon suivante :

- **Une avance** d'un montant maximum de 30 % du montant prévisionnel de la subvention, soit **30 000 €**, peut-être versée lors du commencement d'exécution du projet, au vu du document informant le Préfet de Région du début de l'opération,
- **Des acomptes**, n'excédant pas au total 80 % du montant de la subvention maximale, soit **50 000 €** peuvent être versées en fonction de l'avancement de l'opération, au vu des pièces justificatives des paiements effectués par la collectivité. Le montant de chacun de ces versements sera calculé par application du taux d'aide indiqué à l'article 2 du présent arrêté,
- **Le versement du solde** de la subvention (20% minimum, soit **20 000 €**) est subordonné à la production :
 - d'un rapport final d'exécution établi par le titulaire, mentionnant le coût final de l'opération ainsi que ses modalités définitives de financement et attestant que l'ensemble de l'opération a été réalisé conformément aux engagements contractuels,
 - d'un état récapitulatif de la totalité des dépenses effectuées et acquittées établi et signé par le titulaire en fin d'opération et dûment visées par le trésorier,
 - d'une déclaration d'achèvement de l'opération datée et signée.

Cette subvention ne fera l'objet d'aucune révision dans le cas où la dépense réelle serait supérieure à la dépense prévisionnelle.

ARTICLE 4 - DELAIS D'EXECUTION :

4-1- Début d'exécution - Le bénéficiaire devra, avant expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la présente décision, justifier du commencement d'exécution de l'opération subventionnée. A défaut de satisfaire à cette obligation, la caducité de la présente décision pourra être constatée.

4-2- Fin d'exécution - Dans un délai de douze mois à compter de la date prévisionnelle d'achèvement du projet mentionnée à l'article 1, le bénéficiaire adressera au Préfet de Région :

- une déclaration d'achèvement de l'opération accompagnée d'un décompte final des dépenses réellement effectuées
- la liste des aides publiques perçues et de leur montant respectif

En l'absence de réception de ces documents, au terme d'une période de douze mois, aucun paiement ne pourra intervenir au profit du bénéficiaire.

ARTICLE 5 - CONTRÔLE :

5-1- L'administration se réserve le droit de faire suivre et vérifier par toute personne de son choix, sur pièce et sur place, aux frais du titulaire lorsqu'il est fait appel à un expert extérieur à l'administration, les travaux et dépenses effectués au titre de l'action aidée.

5-2- Au cas où le titulaire empêcherait l'administration de procéder aux contrôles prévus aux articles 3,4 et au présent article en ne fournissant pas dans les délais prescrits les documents prévus, le versement de la subvention sera interrompu.

5-3- Toute modification importante dans l'exécution de l'action, matérielle ou financière, doit être acceptée par l'administration et faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 6 – REVERSEMENTS -RÉSILIATION :

Le Préfet de Région exigera le reversement total ou partiel de la subvention versée dans les cas suivants :

- Si l'objet de la subvention ou l'affectation de l'investissement subventionné ont été modifiés sans autorisation ,
- Si elle a connaissance ou qu'elle constate un dépassement du montant des aides publiques perçues au sens du III de l'article 10 du décret n°2018-514,
- Le cas échéant, si le projet n'est pas réalisé au terme du délai prévisionnel d'achèvement de l'opération mentionné à l'article 1, éventuellement modifiée, ou si le bénéficiaire n'a pas respecté les obligations mentionnées à l'article 13 du décret n°2018-514.

ARTICLE 7 - PUBLICITE :

Cette opération faisant l'objet d'un financement au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), le maître d'ouvrage s'engage à indiquer de façon visible et explicite la participation de l'Etat par une publicité appropriée : "Opération soutenue par l'Etat - Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire" dans une présentation identique à celle des autres aides financières.

ARTICLE 8 - PIECES CONTRACTUELLES :

Les pièces constitutives de la convention sont :

- le présent document,
- l'annexe financière et technique de l'opération.

Fait à ROUEN, le

Le Contractant,

Le Président,

Monsieur Géraud CHARASSIER



Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Pierre-André DURAND

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Lorsque le demandeur récupère la TVA, la dépense subventionnable doit être présentée hors taxe

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Autres (2) observatoire économique		5 100,00 €	Aides publiques (1) : Union européenne		
dépenses de fonctionnement : Salaire 1 ETP sur 18 mois		98 000,00 €	Etat – FNADT	100 000,00 €	79,96%
redevances market place		11 400,00 €	Collectivités locales et leurs groupements :		
animation label éco-défis		3 561,00 €	- Département - Région - Communes ou groupement de communes		
évènementiel		7 000,00 €	Autres (2)		
Sous-total :	0,00 €	125 061,00 €	Sous-total :	100 000,00 €	79,96%
<i>A DEDUIRE (s'il y a lieu)</i> Recettes générées par l'investissement			Autofinancement	25 061,00 €	20,04%
			Fonds propres : Emprunts (2) Crédit-bail Autres (2)		
TOTAUX	0,00 €	125 061,00 €		125 061,00 €	100,00%

(1) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, ..., joindre copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues (délibérations des collectivités locales, ...)

(2) à détailler

(3) : indiquer le cas échéant les modes de calcul (exemple : salaires et charges (x par mois) X (y personnes) X (z mois)

NB : les dépenses sont, le cas échéant, présentées par « sous-projets »

Cachet

Date : 9/07/2020

Nom et signature du représentant légal :

le Président,
Monsieur Gérard CHARASSIER



II- Convention Territoire 100% Energies Renouvelables



Numéro : 20NOD0047
Montant : 82 000,00 euros

CONVENTION DE FINANCEMENT

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Notification du : 19 novembre 2020

Entre :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement
ayant son siège social : 20, avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS CEDEX 01
Inscrite au registre du commerce d'Angers sous le n° 385 290 309
représentée par Monsieur Arnaud LEROY
agissant en qualité de Président Directeur Général

désignée ci-après par « **l'ADEME** »

d'une part,

Et

CC YVETOT NORMANDIE, Communauté de communes
4 RUE DE LA BREME - CS 60115 - 76190 - YVETOT
SIRET n° 24760062000063
Représentant : Monsieur Gérard CHARASSIER
Agissant en qualité de Président

ci-après désigné par « **le bénéficiaire** »

d'autre part,

Vu les règles générales d'attribution des aides de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration par délibération n° 14-3-7 du 23/10/2014 modifiée (ci-après « les règles générales ») et disponibles sur le site internet de l'ADEME à l'adresse suivante www.ademe.fr,

Vu la demande d'aide présentée par le bénéficiaire en date du 13/10/2020,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n° 14-3-5 du 23 octobre 2014 relative au système d'aides au changement de comportement modifiée par les délibérations n°18-5-9 du 6 décembre 2018 et n°20-4-1 du 29 juillet 2020,
Vu la convention pluriannuelle, Etat, ADEME, Région 2015-2020 (avenant n°5 pour l'année 2020 - n° 20NOE0001) passée en application du contrat de plan Etat-Région.,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée au bénéficiaire par l'ADEME.

ARTICLE 2 – DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération envisagée est la suivante :
"Territoire 100% Energies Renouvelables" : Communauté de Communes Yvetot Normandie.

Le détail technique et les modalités de suivi de cette opération figurent en annexe 1 (annexe technique) à la présente convention qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 3 – DUREE CONTRACTUELLE DE L'OPERATION

La durée contractuelle de l'opération ainsi envisagée sera de 40 mois à compter de la date de notification figurant en tête de la présente convention.

Afin de permettre à l'ADEME de suivre le déroulement de l'opération envisagée, le bénéficiaire devra remettre à l'ADEME un ou plusieurs rapports d'avancement selon les modalités définies en annexe technique précitée.

Le rapport final devra être adressé à l'ADEME au plus tard quarante-cinq (45) jours avant la fin de la durée contractuelle de l'opération.

En cas de remarques formulées par l'ADEME dans un délai d'un mois suivant la remise du rapport précité, le bénéficiaire devra adresser à l'ADEME, dans le délai de quinze jours à compter de la date de réception desdites remarques, le rapport modifié en conséquence sous format papier ou électronique (ou, à défaut, le déposer sur la plateforme informatique prévue à cet effet). Le rapport ainsi modifié, et qui tient compte des remarques de l'ADEME, sera alors réputé approuvé et définitif.

A défaut de remarques de la part de l'ADEME dans le délai d'un mois suivant la date de remise des rapports ci-dessus mentionnés, ceux-ci sont réputés approuvés et définitifs.

ARTICLE 4 – COUT TOTAL ET DEPENSES ELIGIBLES

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles est fixé à 130 000,00 euros. Le détail estimatif du coût total et des dépenses éligibles figure en annexe 2 (annexe financière) à la présente convention qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 5 – NATURE ET MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUEE

L'aide attribuée est une subvention d'un montant de 82 000,00 euros dont les modalités de calcul sont définies en annexe financière précitée.

L'aide ainsi accordée n'entre pas dans le champ d'application de la TVA du fait de l'absence de bénéfice direct.

ARTICLE 6 – MODALITES DE VERSEMENT

Le montant fixé à l'article 5 ci-dessus sera versé au bénéficiaire par l'ADEME selon les modalités prévues à l'article 12-1-3 et 12-2 des règles générales, et précisées en annexe financière

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE VERSEMENT

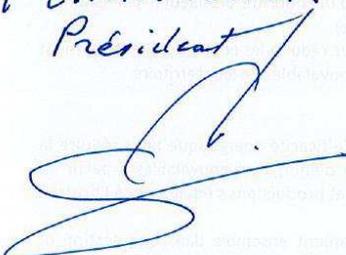
Le versement sera effectué sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire.

ARTICLE 8 – REGLES GENERALES D'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'ADEME

Les règles générales, visées ci-dessus, s'appliquent à la présente convention et le bénéficiaire est réputé en avoir pris connaissance et y avoir adhéré.

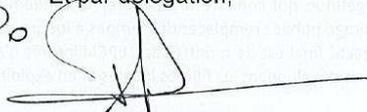
Fait en deux exemplaires originaux,
A ROUEN,

Pour le « Bénéficiaire »
(Nom, Qualité, cachet)

M^r CHAASSIER
Président


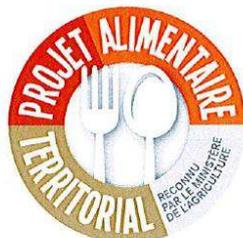
Pour « l'ADEME »,
Le Président

Et par délégation,

PO

Fabrice LEGENTIL
Directeur Régional

III- Convention Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

CONVENTION D'UTILISATION DE LA MARQUE COLLECTIVE SIMPLE FRANCAISE



Nom du projet : Plan Alimentaire Territorial de la Communauté de Communes Yvetot Normandie

Région : Normandie

Structure porteuse du projet : Communauté de Communes Yvetot Normandie

Type de structure (statut) : EPCI

Adresse postale : 4 rue de la Brême, 76190 YVETOT

Courriel, téléphone : contact@yvetot-normandie.fr / 02.35.56.14.14

Nom, prénom et fonction du signataire (représentant de la structure)

CHARASSIER Gérard, président de la Communauté de Communes Yvetot Normandie

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention ouvre droit à l'utilisation de la marque collective « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture » (désignée ci-après comme « Marque »), déposée par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt à l'INPI le 28 février 2017, sous le numéro 4341633 et régie par un règlement d'usage.

Article 2 : Autorisation d'utilisation de la Marque

Tout organisme public ou privé à but non lucratif, engagé dans un projet alimentaire territorial (PAT) au sens des articles L. 1-III et L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime et ayant bénéficié d'une reconnaissance par le ministère en charge de l'agriculture, est autorisé à utiliser la Marque sous réserve du respect du règlement d'usage.

L'autorisation d'utilisation de la Marque est limitée à la durée de la reconnaissance du projet par le ministère en charge de l'agriculture. Cette durée est de 3 ans à compter de la date de notification. Elle est reconductible selon les modalités fixées par le règlement d'usage de la Marque.

Article 3 : Engagement du porteur du projet

Par le présent document, le porteur s'engage au respect de l'ensemble des conditions prévues dans le règlement d'usage de la Marque. Il est garant du respect de ces conditions dans le cadre des actions et services portés par le projet alimentaire territorial.

Fait à Yvetot

le 17/05/2021

Cachet et Signature :

IV- Contrat Territoire Lecture 2021-2023

Envoyé en préfecture le 30/04/2021
Reçu en préfecture le 30/04/2021
Affiché le 
ID : 076-247600620-20210415-DEL20210407-DE

CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

2021 – 2022 – 2023

Entre, d'une part,

L'Etat (Ministère de la Culture) représenté par Monsieur Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime et, par délégation par la Directrice Régionale des Affaires Culturelles,

ci-après dénommé « l'Etat »

Et

Le Département de la Seine-Maritime représenté par son Président,
Ci-après dénommé « le Département »,

Et, d'autre part,

La Communauté de communes Yvetot Normandie représentée par son Président, Monsieur Gérard Charassier,

ci-après dénommée la collectivité,

Préambule

CONSIDERANT la mission dévolue aux Préfets de Région pour la mise en œuvre des politiques définies par l'Etat au niveau déconcentré,

CONSIDERANT la compétence générale de l'Etat dans les domaines de la culture et notamment l'accès au livre et à la lecture et l'implication de l'Etat au niveau national comme au niveau régional, dans la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture,

CONSIDERANT le souhait renouvelé du Ministère de la Culture de contractualiser avec les collectivités territoriales, notamment les intercommunalités, dans le cadre de conventions de développement culturel,

CONSIDERANT la volonté du Conseil départemental de la Seine-Maritime de faire de la lecture publique un axe majeur de sa politique en ce qu'elle contribue particulièrement au développement, à la formation, à l'éducation et à la citoyenneté ainsi qu'à la lutte contre les exclusions et au développement du lien social dans les zones rurales; à l'attractivité et à la cohésion des territoires,

CONSIDERANT les conclusions du diagnostic culturel conduit en 2020 sur le territoire de la Communauté de communes Yvetot Normandie et la volonté de cette dernière de définir une politique de développement de la Lecture publique sur son territoire,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1/ Contexte

❖ **Préfiguration du CTL – diagnostic culturel**

La collectivité a initié en 2020 une démarche de diagnostic culturel, confié à un cabinet d'étude extérieur, dont l'objectif était de définir une stratégie de développement de sa politique culturelle et de fournir les orientations et moyens de mise en œuvre dans le domaine culturel, notamment celui de la Lecture publique.

Ce diagnostic, en identifiant les forces et faiblesses du territoire, a donc constitué la première étape du Contrat Territoire Lecture et apporté une aide aux élus dans la définition des enjeux du développement culturel et la hiérarchisation dans le temps de leurs traductions sectorielles et opérationnelles.

❖ **Éléments de diagnostic territorial**

Dans le domaine culturel, la Communauté de communes Yvetot Normandie a pris pour compétence optionnelle :

« La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, (dont la médiathèque Guy de Maupassant et le Conservatoire Fernand Boitard),

et les compétences facultatives suivantes :

1/« le transport des enfants des écoles maternelles et élémentaires de la communauté de communes dans le cadre de leurs activités, vers les équipements culturels et sportifs reconnus d'intérêt communautaire » ;

2/« la définition et mise en œuvre de la politique culturelle et sportive des équipements reconnus d'intérêt communautaire ».

Le territoire communautaire, à mi-chemin entre les deux pôles urbains que sont Le Havre et Rouen compte 19 communes et près de 28000 habitants. Il est polarisé autour de la Ville Centre d'Yvetot, qui assure des fonctions de proximité pour les deux tiers des habitants (18447).

Sa dynamique démographique est soutenue, et marquée par un taux de personnes jeunes, avec plus de 5500 jeunes scolarisés, mais également un taux élevé de retraités. La structure socio-démographique révèle des taux de CSP « ouvriers » et « cadres supérieurs » légèrement supérieurs à ce qui est observé en Normandie, indiquant un contraste sensible du point de vue des revenus et des qualifications. Le territoire constitue un bassin d'emplois important, bien que le phénomène de périurbanisation entraîne des mouvements pendulaires significatifs et fait craindre un risque de délitement social dans les communes les plus éloignées des services.

Le territoire compte de nombreux équipements culturels et sociaux-culturels, concentrés sur Yvetot, dont une salle de spectacle, une galerie d'art, un musée, (municipaux), un conservatoire de musique intercommunal, un cinéma (privé), deux médiathèques professionnalisées. Des événements culturels sont programmés régulièrement sur la ville centre et les communes (fêtes des lumières, fête de la musique, fête du jeu, festival littéraire et festival de contes ...), par l'intercommunalité, les communes ou en partenariat avec des acteurs associatifs ou institutionnels. Le territoire compte également deux Maisons des Jeunes et de la Culture et un centre social très actifs. L'éducation artistique et culturelle est présente et formalisée sur Yvetot dans un Projet Educatif De Territoire.

A noter que les acteurs économiques du livre sont bien représentés sur la ville d'Yvetot, avec la présence d'une librairie labellisée LIR, auprès de laquelle la médiathèque intercommunale se fournit essentiellement, ainsi que deux grandes surfaces spécialisées (FNAC et espace Cultura) et une maison de la presse.

Dans le domaine de la Lecture publique le territoire est pourvu de sept bibliothèques, dont deux sont animées par des salariée(s), à Yvetot (médiathèque intercommunale Guy de Maupassant) et à Saint Martin de l'If. La médiathèque intercommunale est présente depuis 2010 dans une annexe, l'Assemblée, hébergée dans la chapelle adjacente à un Ehpad géré par la *fondation Partage et vie*. L'équipe de la médiathèque intercommunale se compose de 14 salariés (dont un agent d'entretien).

Les cinq autres bibliothèques fonctionnent grâce à des bénévoles formées, sans être toutes dotées d'un budget de fonctionnement ou d'un conventionnement avec la Médiathèque Départementale.

Le territoire compte trois lycées, dont un lycée agricole situé à Auzebosc et deux collèges, treize écoles maternelles et quinze écoles primaires, établissements avec lesquels l'équipe de la médiathèque collabore régulièrement au moyen d'actions culturelles conjointes et d'accueils de classes réguliers.

Le territoire porte une attention particulière à sa jeunesse, y compris la petite enfance, grâce à ses structures d'accueil de la Petite Enfance, et à un RAMi (Réseau d'Assistant(e)s Maternel(le)s Intercommunal itinérant).

Article 2/Objet

Le présent contrat a pour objet de préciser, dans le cadre de ce CTL, les engagements et contributions de chacune des parties dans leurs champs d'interventions respectifs, ainsi que les modalités de collaboration, d'échanges, de suivi et d'évaluation au cours des trois années de ce partenariat.

Article 3/ Enjeux, objectifs

❖ A l'issue du diagnostic culturel, deux enjeux relatifs à la politique Lecture publique ont été priorisés et validés en commission culture du 2 février 2021 :

1/ Définition d'un projet de lecture publique à l'échelle du territoire et définition d'un réseau de bibliothèques.

2/ Evolution de la politique territoriale de lecture publique et définition des besoins pour une médiathèque 3e lieu à Yvetot.

❖ Le Contrat Territoire Lecture a pour objectifs :

1/ De traduire ces enjeux en un plan d'actions triennal structuré autour de trois axes de travail.

2/ De constituer le cadre de formalisation du futur Projet Scientifique Culturel Educatif et Social (PSCES) pour la médiathèque Intercommunale.

Article 4/ Axes du Contrat Territoire Lecture

En conséquence, les axes de travail mentionnés ci-dessus donnés pour les années 2021-2023 sont les suivants :

Axe 1 - maillage de territoire :

faciliter la mise en relation des lieux de lecture du territoire entre eux ainsi que des agents bénévoles et salariés qui les animent, dans une logique de réseau et de projets partagés par :

- La sensibilisation les bibliothécaires salariés et professionnels du territoire à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge avec la mise en place d'actions communes et la création d'un fonds spécifique autour de la petite enfance
- La mise en place de temps d'échange entre salariés et bénévoles.
- Des formations communes

Axe 2 - vers une bibliothèque 3^e lieu :

Conduire progressivement la médiathèque Guy de Maupassant, par ses fonctions culturelles, sociales et éducatives vers des missions de « médiathèque 3^e lieu » plus adaptées aux besoins et aux nouvelles pratiques culturelles et sociales, par l'introduction de nouveaux services et supports, actions culturelles ou partenariats.

Axe 3 - accessibilité :

-Développer la fréquentation et améliorer la visibilité de la médiathèque Guy de Maupassant en élaborant un plan de communication (stratégie, outils, supports, signalétique interne et externe)

-Renforcer l'accessibilité de la médiathèque et de ses services par un travail de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

CONTRAT TERRITOIRE LECTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE : ACTIONS PREVISIONNELLES BUDGETEES							
ACTIONS							
AXES	2021	Budget prévisionnel	2022	Budget prévisionnel	2023	Budget prévisionnel	TOTAL/AXES
MAILLAGE	Création d'un fonds spécifique petite enfance à destination des Aisilières Maternelles (Partenaire Ram); formations des bénévoles et salariés du territoire aux formations (MDSM)	1 000,00 €	Reprendre les actions Hors-les-Murs en PMI interrompues pendant la crise sanitaire, en lien notamment avec le fonds "Parentalité" de la médiathèque (Partenaire Centre de Protection Maternelle Infantile du Département);	800,00 €	Poursuite de l'action prévue initiée en 2021 avec le ram (mise à disposition d'un fonds spécifique). Intensifier le partenariat, par des actions communes (par exemple, itinérance d'un agent de la médiathèque lors des actions RAM hors les murs);	500,00 €	2 300,00 €
	Organisation de rencontres entre bénévoles et salariés des médiathèques du territoire; faire émerger des envies communes et faire remonter les besoins	0,00 €	Structurer l'organisation du réseau; par exemple, recrutement d'un 1/2 poste d'animateur de réseau; poursuite des formations et/ou actions communes; formations dédiées aux communes.	17 000,00 €	Poursuite des projets priorités et entamés en 2022; formation au nouvel SIGB étendu aux structures de territoire volontaires.	16 000,00 €	33 000,00 €
VERS UNE BIBLIOTHEQUE 3E LIEU	Développement de nouveaux services: acquisitions de jeux et mises en place d'actions d'animations (Ludothèque d'Ecailles-Alix)/Association des Ludothécaires de France; formations des agents salariés ou bénévoles (2 jours de formation) à la	2 000,00 €	Résidence d'artistes en partenariat avec le Conservatoire et la Galerie Duchamps, comportant des actions hors-les-murs et à la médiathèque (Projet aussi soutenu par la Région).	5 000,00 €	Ouvrir la médiathèque aux nouveaux usages: accueillir les jeux vidéos en médiathèque (prêts pendant 2 mois); et préparer des sessions de jeux avec les animateurs de la Maison de Quartier et du Centre Social Saint Exupéry;	200,00 €	7 200,00 €
ACCESSIBILITE	Développement et promotion du fonds "Dys" en direction des publics souffrant de troubles "dys" (Dyslexie, dysorthographe...) en partenariat avec le réseau Canopé; Participation à la journée des Dys.	0,00 €	Lutte contre l'illectronisme: mise en place de sessions de formations numériques en direction du grand public et des professionnels en partenariat avec Espace France Services; illettrisme: sensibilisation des professionnels (Education Nationale et Carif-Oreff) à la	500,00 €	Développement du portage à l'Assemblée (portage en chambre des résidents âgés) et sur le territoire: promotion du service à destination d'un public empêché senior ou non (partenariat Fondation Partage et Vie); prévention contre l'illettrisme et l'illectronisme	500,00 €	1 000,00 €
	Plan de communication (conception/impression/réalisation de supports et de maquettes), en concertation avec Maison des Jeunes et de la culture et Centre Social Saint Exupéry.	10 500,00 €	Campagne d'affichage; supports de communication;	3 000,00 €	Partenariat avec l'Assemblée pour la participation au concours de nouvelles organisé tous les 2 ans; accueil d'une auteure en résidence pour l'écriture partagée d'une nouvelle; publication (Partenariat: Normandie Livre et Lecture).	3 000,00 €	16 500,00 €
		13 500,00 €		26 300,00 €		20 200,00 €	60 000,00 €

Article 5/Modalités de mise en œuvre

Le Contrat Territoire Lecture s'appuie sur :

❖ La constitution et l'animation d'un Copil (Comité de Pilotage) incluant la Collectivité (représentée par son Président), l'Etat, la Bibliothèque Départementale de la Seine-Maritime (MDSM), signataires,

et les membres suivants :

- Monsieur Macé, Vice-Président à la Culture de la CCYN, maire d'Auzebosc.
- Monsieur Le Perf, Adjoint à la culture d'Yvetot
- Monsieur Dirand, Maire de Baons-Le-Comte
- Monsieur Carpentier, Maire de Croix-Mare
- Monsieur Gaillard, Maire d'Ecailles-Alix
- Monsieur Patin, Maire de Mesnil-Panneville
- Monsieur Garand, Maire de Saint Martin de l'If
- Monsieur Renée, Vice-président à l'Aménagement du territoire
- Monsieur Bellin, Vice-président en charge de la Communication, des relations avec les usagers et les communes, et du développement social.
- Monsieur Dayt, Directeur de l'EHPAD les Dames Blanches
- Un représentant du Centre Communal d'Action Sociale
- Madame Oberlé, Directrice du RAM intercommunal
- Madame Varin, Responsable du groupement de CMS
- Monsieur Panchèvre, Directeur de Normandie Livres et Lecture
- Madame Gueroult Picot Chargée de projets bibliothèque Normandie Livre et Lecture

- Madame Clémence Laot, Directrice de la médiathèque Yvetot Normandie
 - Madame Lefèvre, Directrice Générale des Services Yvetot Normandie
 - Madame Lebreton, Directrice adjointe de la médiathèque Yvetot Normandie
- ❖ L'organisation de comités techniques réunissant notamment les partenaires associatifs et institutionnels, dont les travaux, dans le respect des orientations définies par le Comité de pilotage, permettront la mise en œuvre des actions.
- ❖ La mise en place d'actions (événements culturels, formations, prestations de service...) à destination du public et des professionnels salariés et bénévoles.

Article 6/Engagement des parties

Les partenaires s'engagent à mettre tout en œuvre pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

- ❖ L'Etat et la collectivité s'engagent conjointement à :

Poursuivre les réunions de comité de pilotage (COPIL) avec les partenaires institutionnels, les partenaires locaux susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions au moins deux fois l'an la première année, puis une fois chaque année suivante.

- ❖ L'Etat s'engage à :
- apporter son soutien technique en termes de conseil à la collectivité en participant notamment au Copil.
 - assurer le versement des crédits liés au Contrat Territoire Lecture en fonction du respect des objectifs et de l'échéancier prévisionnel.
- ❖ La collectivité s'engage à :
- respecter les objectifs du CTL
 - adresser sur demande de la DRAC tout élément nécessaire à l'instruction des dossiers.
 - faire figurer le logo de l'Etat sur tous les documents de communication concernant le CTL
 - fournir les évaluations et bilans annuels, ainsi que le bilan global à l'issue des trois années

Article 7/Evaluation

Une évaluation du Contrat Territoire Lecture sera réalisée chaque année par la collectivité. Le rapport d'évaluation, transmis à l'Etat, devra permettre de mesurer l'impact du programme d'actions au moyen de données quantitatives et qualitatives.

Ces évaluations réalisées en année deux et trois de la contractualisation ont pour objet d'estimer les éventuels réajustements des objectifs, moyens et échéances qui s'avèreraient nécessaires à la conduite des actions.

A l'issue des 3 ans, une synthèse comportant un volet prospectif sera réalisée par la collectivité, afin d'évaluer la pérennisation du projet sur les années suivantes.

Des demandes complémentaires d'information de suivi pourront être demandées par l'Etat pendant deux ans après l'échéance de la convention.

Article 8/Conditions financières

La collectivité et l'Etat s'engagent financièrement à parité en vue de la mise en œuvre du CTL.

- ❖ L'Etat s'engage également à respecter les engagements financiers pris annuellement à l'issue de la programmation budgétaire, sous réserve de l'imputation des crédits programmés.
- ❖ Le Département s'engage à :
 - participer activement au développement du réseau de lecture publique de la communauté de communes Yvetot Normandie
 - apporter son soutien en matière de formation, en garantissant la gratuité des formations proposées par la médiathèque départementale,
 - apporter son soutien technique en termes de conseil à la collectivité en participant notamment au Copil.
 - mettre à disposition des bibliothèques du réseau des documents renouvelés régulièrement
 - proposer un service de réservation
 - mettre à disposition un service d'animation
- ❖ La collectivité s'engage à déposer une demande de subvention annuelle au plus tard le 31 décembre de chaque année pour l'année suivante, accompagnée pour chaque action inscrite d'une fiche descriptive et s'engage à respecter ses engagements annuels budgétaires.

Le versement de la subvention de l'Etat fera l'objet d'une notification et d'un arrêté annuels pendant la durée de la convention-cadre.

Article 9/Durée

La présente Convention est établie pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Article 10/Exécution de la convention

Toute modification ne pourra être prise en compte qu'après la signature d'un avenant par les parties. Cet avenant devra notamment déterminer les modifications apportées à la convention.

Article 11/Résiliation/litige

En cas de différend avec les parties, celles-ci s'engagent à se réunir aux fins de conciliation dans les 15 (quinze) jours qui suivent l'exposé du différend, lequel aura été porté par l'une des parties à la connaissance de l'autre au moyen d'une lettre recommandée avec accusé réception.

En cas de désaccord persistant, la présente convention sera interrompue.

Les éventuels litiges résultant de l'exécution de la présente convention sont de la compétence du tribunal administratif de Rouen.

PJ : Annexe 1 : Plan d'actions relatif aux 3 axes du CTL et budgets associés sur 3 ans,

Annexe 2 : Diagnostic de lecture publique.

Fait à Caen, le

En 3 exemplaires originaux

Envoyé en préfecture le 30/04/2021
Reçu en préfecture le 30/04/2021
Affiché le 
ID : 076-247600620-20210415-DEL20210407-DE

<p>Pour le Préfet de Normandie La Directrice régionale des affaires culturelles de Normandie</p> <p>Frédérique BOURA</p>	<p>Le Président du Conseil départemental de la Seine- Maritime</p> <p>Bertrand BELLANGER</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes Yvetot Normandie</p> <p>Gérard CHARASSIER</p>
--	--	--

V- Convention Petites Villes de Demain (PVD)

En cours de signature



Contrat de Relance et de Transition Ecologique

ANNEXE 2

Diagnostic territorial

Table des matières

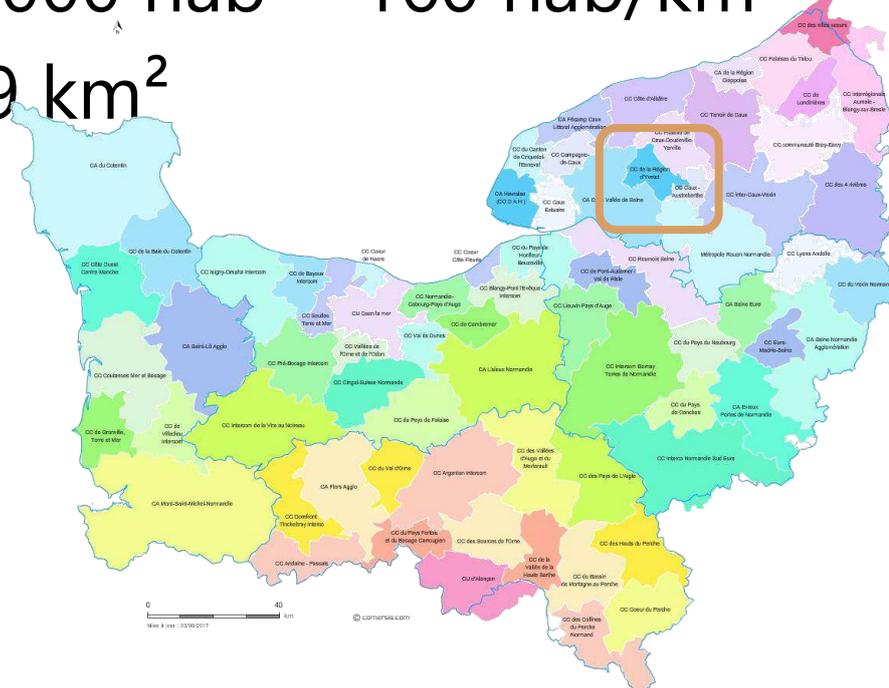
I- Présentation générale de la CCYN.....	3
II- Mobilité	4
III- Energie et climat	5
IV- Rénovation énergétique	7
V- Traitement des déchets/économie circulaire	11
VI- Agriculture et alimentation locale.....	14
VII- Action en matière de biodiversité.....	14
VIII- Lutte contre l’artificialisation des sols.....	15
IX- Eau et assainissement	18
XI- Culture	19
XIII- Tourisme	21
XV- Economie	22
XVI- Social.....	23

I- Présentation générale de la CCYN

Yvetot Normandie est située en Seine Maritime entre les 2 grandes agglomérations du Havre et de Rouen. Elle regroupe 19 communes pour 27 000 habitants environ. Le ville centre, Yvetot, en accueille 12 000 habitants. Yvetot Normandie est située dans le Pays de Caux, territoire de plateau principalement agricole à mi-chemin entre la mer et la Seine.

Les enjeux d'aménagement d'Yvetot Normandie sont étroitement liés à l'organisation du territoire : un maillage entre les communes rurales et le pôle principal : Yvetot/Sainte Marie des Champs.

27 000 hab - 160 hab/km² -
169 km²



L'état initial de l'environnement du PLUI indique les caractéristiques suivantes :

- Un paysage à dominante agricole
- Une population répartie à 50% dans le pôle urbain et dans les communes rurales
- La présence d'une gare reliant le territoire aux pôles urbains : le Havre, Rouen, Paris
- Une forte dépendance à la voiture pour les déplacements domicile/travail et services
- Des revenus faiblement supérieurs à la moyenne départementale
- Un solde migratoire positif
- Une population vieillissante et une baisse de la taille des ménages
- Des pôles commerciaux de proximité à maintenir
- Une offre scolaire complète
- Une économie diversifiée et de nombreuses petites entreprises

II- Mobilité

Yvetot Normandie a lancé en 2020 l'élaboration d'un plan vélo à l'échelle des 19 communes afin de développer la pratique cyclable. En effet, le territoire mène depuis 4 ans une politique volontariste en faveur de la transition écologique et énergétique. A travers les différents projets (Territoire Durable 2030, Territoire 100% ENR) et diagnostic (Plan Climat), il apparaît que la mobilité douce est une des solutions à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la consommation d'énergie fossile, à favoriser la bonne santé et le bien-être des habitants. Considéré comme un mode de déplacement à part entière et efficient, le vélo fait partie des solutions possibles alors que sa pratique reste encore marginale dans notre territoire.

Le schéma directeur cyclable d'Yvetot Normandie permet de : faire un état des lieux complet des aménagements existants et projets en cours, penser un réseau cohérent à l'échelle du territoire intercommunal, identifier les atouts et faiblesses du territoire et notamment les acteurs « vélos », et de planifier les actions à mener pour une circulation vélo quotidienne, connectée, apaisée et en sécurité.

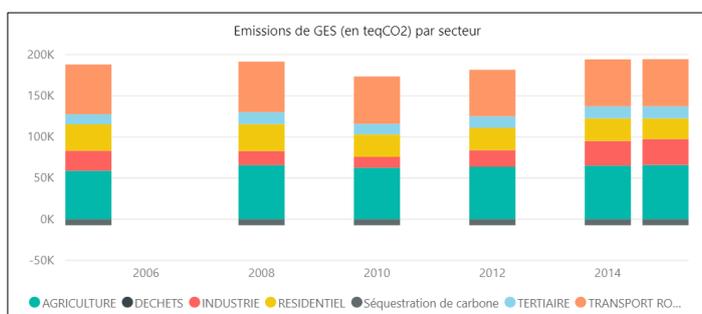
Voici quelques chiffres :

	Donnée connue sur la CCYN	Source
Nombre de kilomètres de pistes cyclables	6.4 km	Plan Vélo Intercommunal 2021
Existence de parkings à vélos sécurisés :	NON	Plan Vélo Intercommunal 2021
Existence de pôle(s) multimodal (aux);	Oui pôle multimodal à la gare d'Yvetot	Plan Vélo Intercommunal 2021
Existence de zone(s) à faible émissions	NON	
Existence de voies réservées au covoiturage	NON	
Existence de parking de covoiturage	Oui : 2 parkings (AUZEBOSC, ECALLES ALIX)	
Automobile : Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé	Donnée non connue	
Automobile au sein de la CCYN : Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé	3 véhicules électriques sur 8 véhicules	
Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	3 bornes publiques + 8 bornes privées	

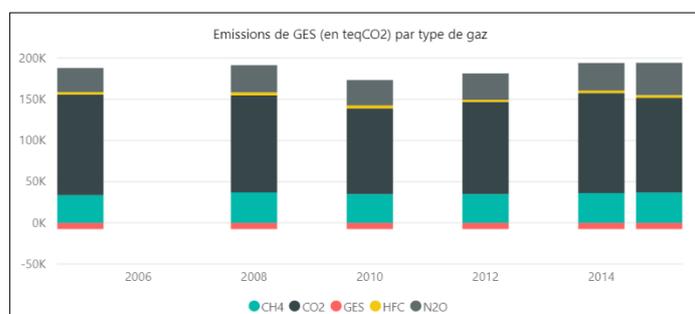
Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	0	Rapport CODRA « Assistance à maîtrise d’ouvrage relative au transfert de la compétence mobilité », janv 2021
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	La CCYN a pris la compétence mobilité le 26.01.21	

III- Energie et climat

- Émissions de gaz à effet de serre du territoire :



Source : ORECAN- Fiche territoire V 2.1- juin 2020



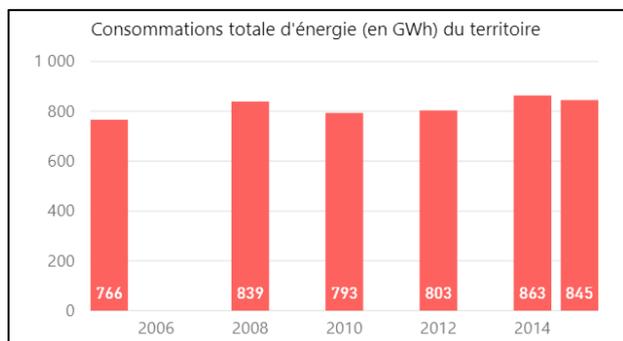
Source : ORECAN- Fiche territoire V 2.1- juin 2020

Indicateurs d'émissions de GES						
Indicateurs_EPCI	2005	2008	2010	2012	2014	2015
Agriculture (teqCO2/ha SAU)	4,54	5,07	4,82	4,92	5,03	5,09
Déchets (teqCO2/hab)	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00
Industrie (teqCO2/poste)	26,21	18,43	14,28	21,74	32,41	34,20
Residentiel (teqCO2/hab)	1,20	1,22	1,02	1,02	1,03	0,94
Tertiaire (teqCO2/hab)	0,45	0,55	0,49	0,53	0,55	0,54

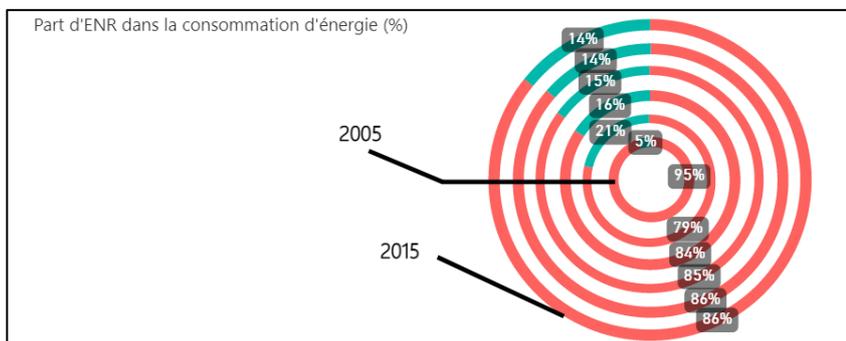
Source : ORECAN- Fiche territoire V 2.1- juin 2020

Sur le territoire d'Yvetot Normandie l'agriculture, le transport et l'industrie sont les secteurs qui prédominent en termes d'émissions de GES.

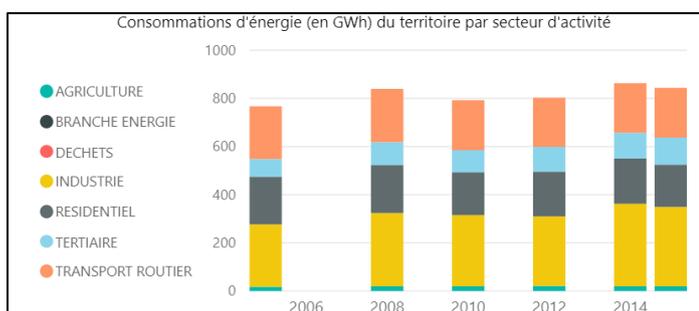
- Consommations énergétiques du territoire :



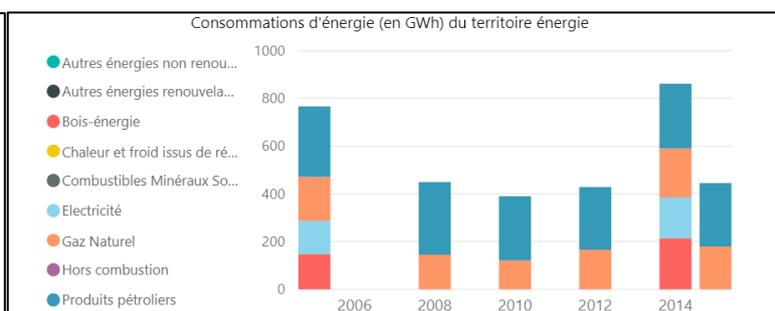
Source : ORECAN- Fiche territoire V 2.1- juin 2020



Source : ORECAN- Fiche territoire V 2.1- juin 2020



Source : ORECAN- Fiche territoire V 2.1- juin 2020



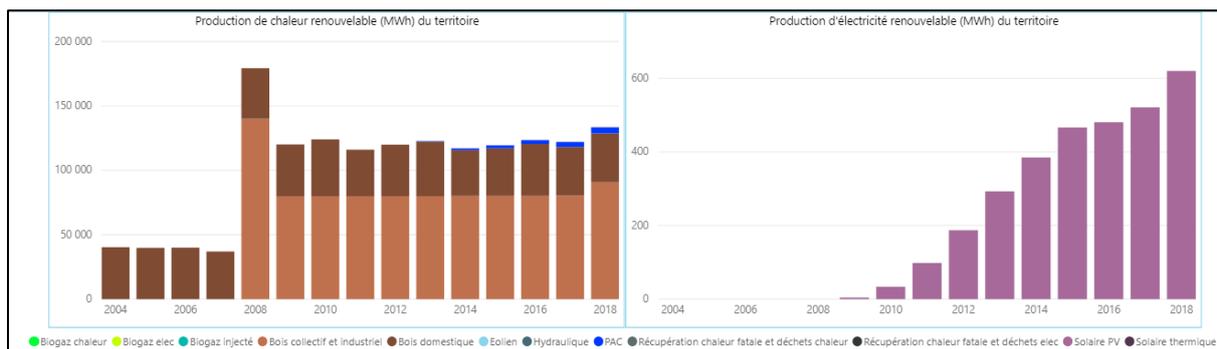
Source : ORECAN- Fiche territoire V 2.1- juin 2020

Indicateurs_EPCI	2005	2008	2010	2012	2014	2015
Agriculture (MWh/ha SAU)	1,39	1,47	1,47	1,62	1,47	1,47
Industrie (MWh/poste)	280,28	330,06	320,32	312,75	371,18	357,12
Residentiel (MWh/hab)	7,43	7,50	6,68	6,98	7,05	6,60
Tertiaire (MWh/hab)	2,74	3,53	3,45	3,86	4,01	4,20
Transport routier (MWh/hab)	8,21	8,33	7,80	7,65	7,73	7,76

Source : ORECAN- Fiche territoire V 2.1- juin 2020

Les consommations énergétiques sur le territoire d'Yvetot Normandie s'élèvent à 845 GWh en 2015. L'industrie, le transport routier et le résidentiel sont les trois secteurs les plus consommateurs d'énergie.

- Production annuelle d'énergie renouvelable :



Source : ORECAN- Fiche territoire V 2.1- juin 2020



Source : ORECAN- Fiche territoire V 2.1- juin 2020

Le bois collectif industriel, le bois domestique ainsi que le solaire (panneau photovoltaïque) sont les trois principales sources de production d'énergie renouvelable sur le territoire.

- Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective) : données non connues à ce jour

IV- Rénovation énergétique

- Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises : Données non connues à ce jour
- Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE : Données non connues à ce jour
- Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée : Données non connues à ce jour

Nombre de logements		12478				Nombre		%	
				Résidences principales		11595		92,9%	
				Résidences secondaire		130		1,0%	
				Logements vacants		753		6,0%	
Focus sur les résidences principales				11595					
Statut de l'occupant				Nombre		%			
Propriétaire				6662		57,5%			
Locataire				4809		41,5%			
Logé gratuitement				124		1,1%			
HLM / non HLM				Nombre		%			
non HLM				9572		82,6%			
HLM				2023		17,4%			
Focus sur les résidences principales non HLM				9572					
Type de logement				Nombre		%			
Maison				7989		83,5%			
Appartement				1551		16,2%			
Autres				32		0,3%			
Focus sur les résidences principales HLM				2023					
Type de logement				Nombre		%			
Maison				603		29,8%			
Appartement				1398		69,1%			
Autres				23		1,1%			
Ancienneté du parc				Nombre		%			
Avant 1945				2470		21,3%			
Entre 1945 et 1970				2013		17,4%			
Entre 1971 et 1990				3471		29,9%			
Entre 1991 et 2005				1805		15,6%			
Après 2005				1837		15,8%			

Sources : base logement - traitement Biomasse Normandie, données INSEE, recensement de la population 2017

En 2017, nous comptabilisons 12 478 logements sur le territoire. 57,5% des occupants sont des propriétaires et 41,5% sont des locataires.

La première Réglementation Thermique a été instaurée en 1974 et nous avons sur le territoire de la CCYN 68.6% du parc qui a été construit avant 1945 et 1990. Nous ne savons pas si ces logements ont été rénovés. Cependant, l'ancienneté du parc nous permet de connaître potentiellement et approximativement le nombre de passoire thermique.

Enfin, pour l'année 2021, Yvetot Normandie à adhérer à l'Espace Conseil FAIRE Régional. A ce titre, INHARI réalise les missions suivantes :

- Deux permanences par mois soit, deux demi-journées

Ainsi que, les actes métiers :

- « Information de premier niveau (information générique) » : Juridique, technique, financière et sociale. Le ménage pourra recevoir autant d'information que nécessaire.
- « Conseil personnalisé aux ménages », dans la limite de deux conseils par ménage et par logement.
- « Sensibilisation, communication, animation des ménages ».
- « Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale », dans limite d'un accompagnement par ménage et par logement. Cela comprend une visite du foyer.
- Inciter à la réalisation d'audits énergétiques ;
- « Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation », dans la même limite d'un accompagnement.

En s'impliquant dans le programme SARE, Yvetot Normandie permet aux habitants du territoire d'être accompagnés dans la rénovation énergétique de leur habitat et cela participera à atteindre les objectifs de réduction de consommation d'énergie, qui seront fixés dans le PCAET ainsi que dans « Territoire 100% énergies renouvelables ».

- Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire :

Communes territoire CCYN	Nombre d'artisans/ entreprises labellisés RGE
ALLOUVILLE-BELLEFOSSÉ	2
AUZEBOSC	0
BAONS-LE -COMTE	1
BOIS-HIMONT	1
CARVILLE-LA-FOLLETIERE	0
CROIX-MARE	1
ECALLES-ALIX	1
ECRETTEVILLE-LES-BAONS	0
HAUTOT-LE-VATOIS	0
HAUTOT-SAINT-SULPICE	0
LES-HAUTS-DE-CAUX	4
MESNIL-PANNEVILLE	0
ROCQUEFORT	1
SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS	0
SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS	5
SAINT-MARTIN-DE-L'IF	2
TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE	0
VALLIQUERVILLE	4
YVETOT	7
TOTAL	29

Source : Portail open data de l'ADEME « Liste des entreprises RGE »

En 2021, 29 entreprises/artisans sont certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) sur le territoire de la CCYN

- Nombre estimé de chaudières à fioul : Données non connues à ce jour
- Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poêles, et chaudières à bois installés avant 2002) : Données non connues à ce jour
- Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable) :

Actuellement sur le territoire d'Yvetot Normandie, trois communes ont déjà franchi le pas : Autretot, Allouville-Bellefosse et Bois-Himont ont investi dans des chaudières à bois collectives pour le chauffage des équipements communaux.

Autretot	Le réseau alimente : <ul style="list-style-type: none"> • La Grange, salle à vocation culturelle + archives d'environ 250 m². • L'Etable, salle d'animation d'environ 75 m². • Le Mille-Club, salle polyvalente + la cantine d'environ 350 m²
----------	---

	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble du groupe scolaire représentant une surface de l'ordre de 600 m². <p>Ces divers bâtiments sont reliés par un réseau de 170 m</p> <p>La chaufferie bois de 70 Kw est alimentée en bois déchiqueté. Une chaufferie fuel de 100 kw est également installée en appoint.</p>
Allouville-Bellefosse	Chaudière bois déchiqueté 100 kW sur groupe scolaire, mairie et locaux associatifs. Surface totale 2140 m ² .
Bois-Himont	<p>Chaufferie en container appelé « ENERGY BOX » fabriquée par OKOFEN. Cette box comprend une chaudière à granulés de 50kW et un silo de 9 T de granulés. La chaudière permet de chauffer la mairie, l'école et la salle des fêtes. (Environ 600 m²)</p> <p>Année de réalisation : 2014</p>

Cet état des lieux des réseaux de chaleur n'est pas exhaustif.

- Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics... : Données non connues à ce jour

V- Traitement des déchets/économie circulaire

- Tonnage de déchets produits par le territoire :

Les données de l'année 2020 n'étant pas encore consolidées, il convient de comparer les années 2010 et 2019 pour se rendre compte à quel niveau se situe Yvetot Normandie :

Déchets	Poids en tonnes		Ratio kg/an/habitant*		Evolution du ratio/hab en % 2010-2019
	2010	2019	2010	2019	
Ordures Ménagères	5 657	6012	259	216	- 17%
Collecte Sélective	770	1100	35	40	+ 14%
Verre	874	1040	40	37	- 7,5%
Textiles**	0	119	0	4	X
Déchetteries	2 954	5089	136	183	+ 35%
Déchets verts	5 011	7394	230	266	+ 16%
TOTAL	15 266	20 753	700	747	+ 6%

* 2010 : 21 821 hab / 2019 : 27 778 hab (INSEE, population totale en vigueur)

** Tri du textile n'existait pas en 2010

L'objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010 est loin d'être atteint, nous constatons une hausse de 6% entre 2010 et 2019. Il est important de noter que les flux ayant particulièrement progressé sont les déchets issus des déchetteries et les déchets verts.

Ce qu'il faut retenir :

En 2019, même si les tonnages d'ordures ménagères ont légèrement baissé, nous avons assisté à une hausse des apports en déchetteries (+5%) et des déchets verts (+7%) toujours omniprésents. Les services d'Yvetot Normandie ont permis pendant l'année 2019 la collecte et le traitement de 20 753 tonnes de déchets ménagers et assimilés soit environ 747 kg/an/habitant.

Le tonnage global a progressé d'environ 4% entre 2018 et 2019. Du fait de la stabilité de la population, la quantité générée par an et par habitant en 2019 a également progressé d'environ 4% (716 kg en 2018).

Les déchets verts forment donc depuis plusieurs années le flux majoritaire de déchets créé par la population, suivi par les ordures ménagères et les déchets issus des déchetteries.

- État des équipements de tri au regard des normes

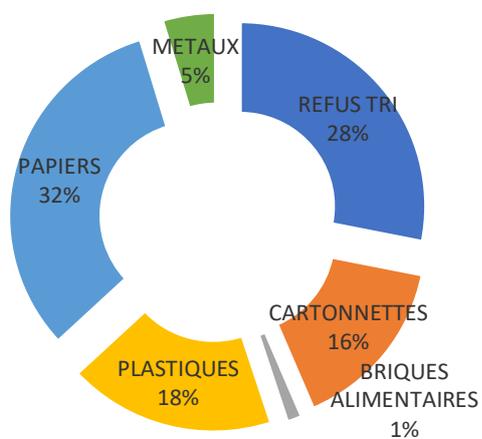
Communes territoire CCYN	Colonnes à verre	Conteneurs textiles	Plateformes déchets verts
ALLOUVILLE-BELLEFOSSE	4	0	1
AUZEBOSC	5	1	1
BAONS-LE -COMTE	1	0	0
BOIS-HIMONT	2	0	0
CARVILLE-LA-FOLLETIERE	0	0	0
CROIX-MARE	0	0	0
ECALLES-ALIX	1	0	0
ECRETTEVILLE-LES-BAONS	1	0	0
HAUTOT-LE-VATOIS	1	1	1
HAUTOT-SAINT-SULPICE	1	0	1
LES-HAUTS-DE-CAUX	3	1	0
MESNIL-PANNEVILLE	0	0	0
ROCQUEFORT	1	0	0
SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS	2	1	0
SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS	4	2	1
SAINT-MARTIN-DE-L'IF	0	0	0
TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE	4	1	0
VALLIQUERVILLE	2	1	0
YVETOT	33	7	0
TOTAL	65	15	5

65 colonnes de verre, 15 conteneurs textiles et 5 plateformes déchets verts sont présents sur le territoire. Des bacs et des sacs jaunes sont également distribués aux administrés.

- Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective, et pour logements collectifs : pas mis en place pour le moment. Objectif à atteindre d'ici 2024
- Taux de tri sélectif par filière :

REPARTITION COLLECTE SELECTIVE 2020							
Matériaux	REFUS TRI	CARTONNETTES	BRIQUES ALIMENTAIRES	PLASTIQUES	PAPIERS	METAUX	
Tonnage	374,947	206,398	18,093	242,189	429,892	62,566	1 334,085
Répartition	28,11%	15,47%	1,36%	18,15%	32,22%	4,69%	100,00%

Répartition de la collecte sélective par matière



Répartition de la collecte sélective par matière en 2020 - source : Rapport d'activité OM 2020

VI- Agriculture et alimentation locale

Quelques données du territoire :

	Donnée connue sur la CCYN	Source
Nombre d'exploitations agricoles	260 exploitations	RPG 2010
Nombre de producteurs vendant en circuits courts/ de marchés de producteurs ou d'AMAP	25 producteurs (lait, viande, tisanes, maraichage, volailles, fruits...)	Recensement interne 2020
Valeur vénale des terres	12 000€/ha	AGRESTE 2019
Surface agricole utile du territoire	13 318 ha (71% de la Surface du territoire)	RPG 2019
Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire en BIO	300 ha (soit 2.3% de la SAU)	RPG 2019
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	38,7 tonnes soit 3,2 kg/ha	BNVD 2020 _ sur la base des codes postaux 76190

VII- Action en matière de biodiversité

	Donnée connue sur la CCYN	Source
Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique),	4 ZNIEFF présentes sur le territoire	
Aire de protection des captages	Bassin d'Alimentation du Captage Prioritaire d'Héricourt en Caux	
Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)	Aucun cours d'eau présent sur le territoire. En revanche présence de 440 mares	Dossier Territoire Engagé pour la Nature (TEN) 2019
Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés	Pas de donnée connue	
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	0	
Linéaire de haies	214 km	Dossier TEN 2019, étude PLUI

Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classé en réservoir de biodiversité	Non, travail prévu dans le cadre de la labellisation TEN	
Label « Territoires engagés pour la nature »	Oui, labellisation en 2019	
Label « terre saine »	Non	

VIII- Lutte contre l'artificialisation des sols

- État d'avancement du PLUi :

Le PLUi a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 13/02/2020 avec mise en conformité suite aux remarques du Préfet par délibération du conseil communautaire le 15/10/2020. Documents disponibles en ligne : <https://www.yvetot-normandie.fr/vivre-in-yvetot-normandie/urbanisme/approbation-du-plui-et-du-rlpi/>

Une procédure de modification de droit commun est envisagée (prescription prévue pour juin 2021) : correction d'erreurs matérielles / précisions réglementaires / intégration d'OAP.

- Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme :

Le PADD du PLUi prévoit les nombres de logements suivants par groupe de communes :

Groupe	Nb de logements prévus PADD	PC déposés entre le 13/02/2020 et le 15/04/2021
Pôle urbain	123/an	110 + Données de Ste-Marie-des-Champs non connues
Pôles secondaires	30/an	35
Communes rurales en développement	30/an	58
Communes rurales	20/an	38

Pôle urbain = Yvetot, Sainte-Marie-des-Champs, Valliquerville.

Pôles secondaires = Allouville-Bellefosse, Croix-Mare, Saint-Martin-de-l'If.

Communes rurales en développement = Auzebosc, Les-Hauts-de-Caux, Ecalles-Alix, Saint-Clair-sur-les-Monts, Touffreville-la-Corbeline.

Communes rurales = Baons-le-Comte, Bois-Himont, Carville-la-Folletière, Ecretteville-lès-Baons, Hautot-le-Vatois, Hautot-Saint-Sulpice, Mesnil-Panneville, Rocquefort.

Chiffres à nuancer cependant car la colonne "PC déposés" prend en compte tous les types de permis de construire déposés (extension d'habitation, construction agricole, annexe de plus de 20m²...) et pas uniquement les permis de construire pour des maisons individuelles. De plus, on parle ici de dossiers déposés et non pas de dossiers autorisés.

Enfin, au vu de la jeunesse du document d'urbanisme sur le territoire, il est à l'heure actuelle difficile d'avoir du recul sur les objectifs du PADD et la réalité du terrain.

Source : PADD du PLUi, 2020 / service urbanisme CCYN, avril 2021

- Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières :

Entre 2007 et 2017, 213 hectares ont été consommés pour des projets urbains : 53ha en renouvellement urbain et 160ha en extension urbaine.

Le PLUi nouvellement approuvé (2020) prévoit de réduire la consommation foncière de 40% par rapport à celle passée, soit un objectif de consommation de 100 ha maximum sur la période 2020-2030, définis comme suit :

- 40ha pour les besoins résidentiels
- 45ha pour les besoins économiques
- 10ha pour les besoins en équipements

Occupation du sol sur la Communauté de Communes en 2009

	CCRY
Territoires agricoles	13 318 (79 %)
Territoires artificialisés	2 156 (13 %)
Surfaces en eau	13 (0,08 %)
Forêts et milieux naturels	1 432 (8 %)
Superficie totale	16 919

Source : Diagnostic agricole du PLUi, 2020, données issues de la DREAL (2009)

Occupation du sol sur la Communauté de Communes dans le cadre du PLUi :

Type de zone	Surfaces (ha)	Part en %
U	1 583,4 ha	9,4%
AU	82,5 ha	0,5%
N	1 371,8 ha	8,1%
A	13 893,0ha	82,0%
Total	16 931,5 ha	100%

U : Urbaine / AU : A Urbaniser / N : Naturelle / A : Agricole

Source : PLUi – Rapport de présentation-Justifications des choix retenus, 2020

- Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) :

76 ha de foncier mobilisable pour les parcelles non bâties (=dents creuses).

58 ha de foncier mobilisable pour les parcelles bâties divisibles.

Source : PLUi – Rapport de présentation-diagnostic territorial

Une étude a été réalisée en 2018 pour recenser les friches sur le territoire intercommunal. La notion de friche n'a pas de définition officielle ni de notion juridique. Dans cette étude, la définition de friche désigne un espace n'ayant pas fait l'objet d'une occupation active depuis au moins un an et laissé à l'abandon. Le recensement n'est pas exhaustif et ne prend pas en compte les friches situées dans le périmètre d'étude de l'EPFN. 11 friches ont été identifiées (10 à Yvetot et 1 à Allouville-Bellefosse).

Référence	Nom d'usage	Commune	Adresse	Nature de la friche	Superficie terrain	Caractéristiques	Destination potentielle
76001-01	Friche près de Linex	Allouville-Bellefosse	La Galantière	inconnue	7 227 m ²	Bâtiment en béton	Démolition/dépollution
76758-01	Visiotex	Yvetot	2 rue des zig-zags	Industrielle /commerciale	6 059 m ²	Bâtiment dans un état médiocre + parking extérieur Risque de cavités souterraines	Habitat
76758-02	Rue de la corderie	Yvetot	16 rue de la corderie	Industrielle	4 174 m ²	Bâtiment industriel en mauvais état + terrain	Activités économiques
76758-03	Ozona	Yvetot	Rue de la corderie	industrielle	-	Surface de bâtiment inoccupée inconnue	Stockage
76758-04	Ets. Laporte	Yvetot	38 rue de Bailly	Industrielle/stockage	9 832 m ²	4 bâtiments industriels et de stockage et 1 maison ancienne + terrain Risques de cavités souterraines	Habitat
76758-05	Hoye et Tesson	Yvetot	15 rue de la briqueterie	terrain	6 511 m ²	Terrain et présence de structures bâties	Mixte (habitat + activités de services)
76758-06	Mr Bricolage	Yvetot	19,21 rue du Cornet	commerciale	6 743 m ²	2 bâtiments + parking	Habitat Activités économiques non nuisantes
76758-07	FEL Clôture	Yvetot	9 rue Clos des Parts	artisanale	2 147 m ²	2 bâtiments et un terrain Risque de cavités souterraines	Habitat
76758-08	Terrain avec cuves	Yvetot	3 rue Rétimare	industrielle	1 333 m ²	Cuves métalliques sur terrain végétalisé Risque de cavités souterraines	Habitat Mixte
76759-09	Réseau Pro	Yvetot	3 rue de la brême	commerciale	2 909 m ²	Bâtiments commerciaux + parking	Activités mixtes Activités économiques non nuisantes
76758-10	Caisse d'épargne	Yvetot	4 bis rue de l'épargne	bureaux	3 281 m ²	3 bâtiments, 1 local technique, 1 parking	Habitat collectif (PC déposé)

Source : "Identification et recensement des sites en friche", Seine-Maritime Attractivité, Juin 2018

1 friche à Yvetot (Ets. Laporte, Rue de Bailly, 9 832m²) fait l'objet d'une requalification (Permis d'Aménager accordé en 2020, premiers permis de construire en cours d'instruction).

1 friche à Yvetot (Réseau Pro, Rue de la Brême, 2 909m²) fera l'objet d'une requalification pour un projet d'équipement public (terrain préempté en 2021).

- Surfaces désartificialisées :

Données non connues à ce jour. Élément non chiffré dans le PLUi.

IX- Eau et assainissement

	Donnée	Source																																																				
<p>Compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Conformité réglementaire des rejets</th> <th>à l'arrêté préfectoral</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Performance globale du service (%)</td> <td>89,52</td> </tr> <tr> <td>Filtre à sable CLIPONVILLE</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Filtre à sable ANVEVILLE</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Filtre à sable de Ecretteville La Faute - ECRETTEVILLE LES BAONS</td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td>Filtre à sable de Ecretteville Le Bourg - ECRETTEVILLE LES BAONS</td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td>Bio disques - SAINTE MARGUERITE SUR FAUVILLE</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Lagune BERMONVILLE</td> <td>Sans objet</td> </tr> <tr> <td>Lagune ENVRONVILLE</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Lagune ROUTES</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Station d'épuration ALLOUVILLE BELLEFOSSE</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Station d'épuration HERICOURT EN CAUX</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Station d'épuration YVETOT</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Station d'épuration DOUDEVILLE</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Filtre à sable Route de Héricourt - ANCOURTEVILLE SUR HERICOURT</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Filtre à sable - Route de Sommesnil - ANCOURTEVILLE SUR HERICOURT</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Filtre à sable Ancourteville cité - ANCOURTEVILLE SUR HERICOURT</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Lagune de Normanville - BEUZEVILLE LA GUERARD</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Lagune de RIVILLE</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Lagune de THIOUVILLE</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Station d'épuration de VEAUVILLE LES BAONS</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Lagune de Betteville</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Lagune de Croixmare</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Lagune de Memil Pmneville</td> <td>Non contrôlée</td> </tr> <tr> <td>Lagune d'Ecalles Aix</td> <td>Non contrôlée</td> </tr> <tr> <td>STEP de Freville</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Conformité réglementaire des rejets	à l'arrêté préfectoral	Performance globale du service (%)	89,52	Filtre à sable CLIPONVILLE	100	Filtre à sable ANVEVILLE	100	Filtre à sable de Ecretteville La Faute - ECRETTEVILLE LES BAONS	Sans objet	Filtre à sable de Ecretteville Le Bourg - ECRETTEVILLE LES BAONS	Sans objet	Bio disques - SAINTE MARGUERITE SUR FAUVILLE	100	Lagune BERMONVILLE	Sans objet	Lagune ENVRONVILLE	100	Lagune ROUTES	0	Station d'épuration ALLOUVILLE BELLEFOSSE	100	Station d'épuration HERICOURT EN CAUX	100	Station d'épuration YVETOT	100	Station d'épuration DOUDEVILLE	0	Filtre à sable Route de Héricourt - ANCOURTEVILLE SUR HERICOURT	100	Filtre à sable - Route de Sommesnil - ANCOURTEVILLE SUR HERICOURT	100	Filtre à sable Ancourteville cité - ANCOURTEVILLE SUR HERICOURT	100	Lagune de Normanville - BEUZEVILLE LA GUERARD	100	Lagune de RIVILLE	100	Lagune de THIOUVILLE	100	Station d'épuration de VEAUVILLE LES BAONS	100	Lagune de Betteville	0	Lagune de Croixmare	0	Lagune de Memil Pmneville	Non contrôlée	Lagune d'Ecalles Aix	Non contrôlée	STEP de Freville	100	<p>RPQS 2020</p>
Conformité réglementaire des rejets	à l'arrêté préfectoral																																																					
Performance globale du service (%)	89,52																																																					
Filtre à sable CLIPONVILLE	100																																																					
Filtre à sable ANVEVILLE	100																																																					
Filtre à sable de Ecretteville La Faute - ECRETTEVILLE LES BAONS	Sans objet																																																					
Filtre à sable de Ecretteville Le Bourg - ECRETTEVILLE LES BAONS	Sans objet																																																					
Bio disques - SAINTE MARGUERITE SUR FAUVILLE	100																																																					
Lagune BERMONVILLE	Sans objet																																																					
Lagune ENVRONVILLE	100																																																					
Lagune ROUTES	0																																																					
Station d'épuration ALLOUVILLE BELLEFOSSE	100																																																					
Station d'épuration HERICOURT EN CAUX	100																																																					
Station d'épuration YVETOT	100																																																					
Station d'épuration DOUDEVILLE	0																																																					
Filtre à sable Route de Héricourt - ANCOURTEVILLE SUR HERICOURT	100																																																					
Filtre à sable - Route de Sommesnil - ANCOURTEVILLE SUR HERICOURT	100																																																					
Filtre à sable Ancourteville cité - ANCOURTEVILLE SUR HERICOURT	100																																																					
Lagune de Normanville - BEUZEVILLE LA GUERARD	100																																																					
Lagune de RIVILLE	100																																																					
Lagune de THIOUVILLE	100																																																					
Station d'épuration de VEAUVILLE LES BAONS	100																																																					
Lagune de Betteville	0																																																					
Lagune de Croixmare	0																																																					
Lagune de Memil Pmneville	Non contrôlée																																																					
Lagune d'Ecalles Aix	Non contrôlée																																																					
STEP de Freville	100																																																					
<p>Taux de fuite des réseaux du territoire</p>	<p>Le rendement s'explique par les fuites sur le réseau et les prélèvements effectués sur le réseau incendie.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Indice linéaire des volumes non comptés VEOLIA</td> <td>1.39 m3/j</td> <td>0.72m3/j</td> </tr> <tr> <td>Indice linéaire des volumes non comptés SAUR</td> <td>1.2 m3/j</td> <td>1.46m3/j</td> </tr> <tr> <td>Indice perte linéaire m3/j/km VEOLIA</td> <td>1.34</td> <td>0.63</td> </tr> <tr> <td>Indice perte linéaire m3/j/km SAUR</td> <td>1.16</td> <td>1.40</td> </tr> <tr> <td>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale VEOLIA</td> <td>97</td> <td>97</td> </tr> <tr> <td>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale SAUR</td> <td>115</td> <td>115</td> </tr> </tbody> </table>		2018	2019	Indice linéaire des volumes non comptés VEOLIA	1.39 m3/j	0.72m3/j	Indice linéaire des volumes non comptés SAUR	1.2 m3/j	1.46m3/j	Indice perte linéaire m3/j/km VEOLIA	1.34	0.63	Indice perte linéaire m3/j/km SAUR	1.16	1.40	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale VEOLIA	97	97	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale SAUR	115	115	<p>RPQS 2020</p>																															
	2018	2019																																																				
Indice linéaire des volumes non comptés VEOLIA	1.39 m3/j	0.72m3/j																																																				
Indice linéaire des volumes non comptés SAUR	1.2 m3/j	1.46m3/j																																																				
Indice perte linéaire m3/j/km VEOLIA	1.34	0.63																																																				
Indice perte linéaire m3/j/km SAUR	1.16	1.40																																																				
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale VEOLIA	97	97																																																				
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale SAUR	115	115																																																				
<p>Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions</p>	<p>2 captages prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Héricourt en Caux et - Sommesnil <p>(captages non présents sur le territoire, mais l'eau y est consommée sur la CCYN).</p> <p>Plan d'action en cours</p>	<p>Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Caux Central</p>																																																				
<p>Couverture du territoire par un SAGE</p>	<p>OUI couverture partielle par le Sage des 6 Vallées, validé par la Commission Locale de l'Eau le 8 janvier 2020.</p>																																																					

XI- Culture

1. Un diagnostic culturel de territoire réalisé en 2020

Le champ couvert par le diagnostic culturel recouvre les secteurs culturels suivants : lecture publique, arts vivants, arts visuels et audiovisuel, le patrimoine, les musées et le tourisme culturel.

L'offre culturelle du territoire :

* Pas d'information pour ces communes		Composantes structurantes						Composantes de proximité							Offre											
		MEDIATHEQUE interco	CONSERVATOIRE interco	SERVICE CULTUREL	SALLE DE SPECTACLE	CENTRE D'ART	CENTRE SOCIOCULTUREL	MUSEE	Bibliothèque	Salle de spectacle	Lieu muséographique	Comité des fêtes	Foyer rural	Centre aéré	Association de loisirs	Association culturelle	Club du 3 ^{ème} âge	Groupes/chorale	Création/ accueil artistes	Spectacles	Expositions	Enseignements artistiques	Pratiques amateur	Sensibilisation-EAC	Action patrimoine	Présence artistes pro.
Communes	Habitants																									
Yvetot	12 401	1583	237	1	1	1	2	1							L	C			X	X	X	X	X	X	X	
Sainte-Marie-des-Champs*	1 629	154	24																							
Valliquerville	1 452	143	13								F			L					X	X						
Auzebosc	1 437	122	24						B		F	P	P													X
Saint-Clair-sur-les-Monts	623	60	8								F					A			X							
Ecalles-Alix	534	26							B		F		P	L												
Baons-le-Comte	371	33	5						B		F															
Touffreville-la-Corbeline	832	90	12								F								X							
Saint-Martin-de-l'If	1 693	85							B		F	P														
Croix-Mare	809	41							B		F								X	X						X
Carville-la-Folletière*	443	25																								
Mesnil-Panneville	718	26							B		F		P	L		A										
Allouville-Bellefosse	1 184	91	25							M		P	P				P			X						X
Bois-Himont	767	21	1									P														
Ecretteville-Lès-Baons	398	38	4								F								X							X
Hauts-de-Caux	1 434	137	24						S		F			L	C				X			X				
Hautot-Saint-Sulpice	686	58	6								F				C	A										
Hautot-Vatois	349	21	7								F			L	A	P			X	X						X
Rocquefort*	318	19																								
Hors CCYN		225	56																							

Légende : B : bibliothèque ; S : salle spécialisée ; M : musée ; F : activité festive ; P : pratiques artistiques amateur ; L : loisirs ; A : politique de l'âge.

2. Spectre sectoriel

- Diffusion et EAC

	Nbre	
Équipes artistiques professionnelles	0	
Lieu / structure dédiée à la création	1	Galerie Duchamp
Structures de diffusion professionnalisées	3	Service culturel Yvetot ; Fée Sonore ; AYAC
Structures de diffusion labellisée	1	Galerie Duchamp
Structures dédiées aux musiques actuelles	1	La Fée Sonore (association pour l'accompagnement des musiciens)
Festivals	4	Terres de Paroles ; Seine Lecture, Festival d'Ecretteville ; Mots et Merveilles
Structures socioculturelles et sociales (diffusion)	1	CCAS
Structure d'enseignement artistique (diffusion)	2	Conservatoire ; Galerie Duchamp
Cinéma	1	Les Arches Lumière
Entreprises de production	0	
Éditeur phonographique	0	
Tourneurs	0	
Studios d'enregistrement	0	
Entreprises de sonorisation/ingénieurs du son	0	
Entreprises spécialisées d'éclairage scénique	0	
Entreprises de location de matériel scénique	0	
Librairie	1	

- Enseignements artistiques et pratiques artistiques amateurs

	Nbre	
Établissements d'enseignements artistiques pluridisciplinaires	0	
Établissements d'enseignement des arts plastiques ou Beaux-Arts	1	Galerie Duchamp
Établissements d'enseignements musicaux	1	Conservatoire
Établissements d'enseignements chorégraphiques	0	
Établissements d'enseignements en arts dramatiques	0	
Structure d'éducation populaire (pratiques artistiques)	4	MJC Yvetot ; MJC Hauts-de-Caux ; Maison de quartier ; CCAS
Ateliers artistiques ponctuels (musique, théâtre, danse, conte)	5	Amicale Laique ; Danse Crew ; Lire et Faire Lire ; Mots et Merveille ; APL
Écoles d'art privées	0	
Écoles de musique privées	0	
Écoles de danse privées	0	(Mais au moins une association à Croix-Mare avec 200 élèves)
Écoles de théâtre privées	0	
Écoles de cirque associatives	0	
Harmonie et fanfares	2	La Fraternelle ; Musique municipale
Groupes vocaux et chorales	3	Maîtrise 76 ; chorale de la MJC ; chorale All That Joy
Troupe de théâtre en amateur	2	K'Barrés ; troupe de la MJC

- Lecture publique

Sept lieux de lecture de dimension diverses structurent le territoire communautaire, dont une médiathèque intercommunale à Yvetot et son annexe et une médiathèque municipale à Saint Martin de l'If, seules à être dotées d'un budget d'acquisition et de salariés professionnels.

Repère : classement selon les minimas définis par l'État			
	Niveau 1 (B1)	Niveau 2 (B2)	Niveau 3 (B3)
Surface local réservé	0,07 m ² /hab. – 100 m ² minimum	0,04 m ² /hab. – 50 m ² minimum	25m ² minimum
Personnel	1 agent cat. B / 5.000 hab. + 1 salarié qualifié / 2.000 hab.	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés*
Horaires ouverture	12h / semaine	8h / semaine	4h / semaine
Crédits d'acquisition	2 €/hab.	1 €/hab.	0,5 €/hab.

Vue générale 2018	Bib. Intero. Yvetot B1	St-Martin-de-l'If B2	Auzebosc Point lecture	Croix-Marre B3	Mesnil-Panneville Point lecture	Ecalles-Alix Point lecture	Baons-le-Comte B3
Population	12 401	1 686	1 437	809	718	534	371
Enfants scolarisés / commune	5 500	225	120	110	38	40	?
Superficie en m ²	897	150	50	60	20	12	45
Superficie / hab. commune	0,07*	0,09	0,03	0,07	0,03	0,02	0,12
Heure ouverture/semaine	30	8	3	3	2	4	5
Salariés / ETP	14 / 12,3	1 / 0,5	2 / 0,7	0 / 0	0 / 0	1 / 0,5	1 / 0,03
Salariés cadre B	5	0	0	0	0	0	0
Crédit d'acquisition/ hab./ CCYN	2,4 €	1,3 €	0 €	1 €	0 €	0€	0,9 €
Taux d'emprunteurs / commune	23,4 %	11,5 %	2,9 %	4,49	1,3 %	1,9 %	11,05 %
Taux d'emprunteurs / CCYN	10,41 %	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions d'animation	67	0	1	2	0	1	1

XIII- Tourisme

1. Éléments de contexte

Au 1er janvier 2020, Yvetot Normandie a repris la compétence tourisme (accueil, information et promotion touristique) auparavant déléguée au Pays Plateau de Caux Maritime (à l'échelle de 3 EPCI : les Communautés de Communes de la Côte d'Albâtre, du Plateau de Caux Doudeville-Yerville et d'Yvetot Normandie).

Dans ce cadre, la gestion du bureau d'information touristique d'Yvetot est revenue à la Communauté de Communes qui a mis en place un certain nombre d'actions visant à développer l'attractivité du territoire : outils de promotion (site de destination, carte touristique, guide de bienvenue, présence sur les réseaux sociaux...).

A travers ces outils, la nouvelle structure s'est attelée à fédérer les acteurs du territoire intéressés par le tourisme et à impulser une nouvelle dynamique en capitalisant sur les synergies possibles autour du tourisme, du commerce et de l'événementiel.

2. Synthèse des principaux constats issus du diagnostic touristique du territoire en cours

Sources : élaboration d'une étude relative à la stratégie de développement touristique de Yvetot Normandie

Un territoire qui souffre d'un certain nombre de handicaps :

- Un déficit global d'hébergements touristiques (dont hôtels et campings) ;
- L'absence de « phares touristiques » (patrimoine, paysage...) et de ressources exceptionnelles ;
- Un déficit d'identité touristique (avec un reliquat d'image interne négative) ;
- L'absence de culture touristique partagée ;
- Un territoire avant tout de passage, d'excursion et de loisirs de proximité, qui ne constitue pas aujourd'hui une destination de séjour.

Des atouts encore insuffisamment valorisés :

- Une accessibilité, avec la gare SNCF d'Yvetot notamment, qu'il faudrait davantage exploiter ;
- La centralité d'Yvetot, ville-carrefour ;
- Un potentiel de base d'exploration ;
- Le tissu commercial hors norme d'Yvetot à mettre en tourisme (marchés, commerces de bouche...);
- Des ressources patrimoniales encore insuffisamment visibles à ré-enchanter (en convoquant l'art, l'expérientiel, l'événementiel...);
- Une offre de loisirs à étoffer (qualification offre vélo, animation de l'offre randonnée, équipements intérieurs et extérieurs...);
- Un potentiel d'attractivité pour des opérateurs hébergeurs à explorer (politique pro-active) ;
- Un besoin de valeur ajoutée distinctive et de faire émerger des moteurs touristiques.

XV- Economie

1 - Un territoire attractif

Un territoire dynamique, comptant plus de 2500 établissements et près de 8 000 emplois dans la sphère privée (source logiciel Atelier Economique) principalement répartis dans les services et le commerce.

Répartition par activité - CC Yvetot Normandie

Grands secteurs	Nombre d'entreprises	Nombre d'établissements	Nombre d'établissements (en %)	Emplois	Emplois (en %)
Total général	2 419	2 533	100,00%	7 985	100,00%
Services (hors intérim)	1 152	1 191	47,02%	3 429	42,94%
Commerce	613	631	24,91%	2 148	26,90%
Construction	218	222	8,76%	946	11,85%
Industrie	123	125	4,93%	859	10,76%
Hébergement et restauration	93	94	3,71%	276	3,46%
Agriculture	235	235	9,28%	243	3,04%
Null	26	31	1,22%	75	0,94%
Intérim	4	4	0,16%	9	0,11%

Grande entreprise / Carrière d'activité



Les atouts du territoire qui expliquent cette dynamique :

- Une situation géographique privilégiée du territoire, au carrefour des autoroutes (A29, A150)
- Yvetot accueille la 3ème gare du Département, situé sur la ligne Paris/Le Havre
- A 40min du port du Havre, qui accueille les plus grands porte-conteneurs du monde
- Des services d'accompagnement proposés aux entreprises : un guichet unique pour l'accompagnement des porteurs de projets, des subventions à l'immobilier d'entreprise, des terrains viabilisés, une mise en réseaux des chefs d'entreprise par l'intermédiaire de clubs.

2 - Une offre d'accueil immobilière limitée par les enjeux de ZAN

Autant d'atouts qui assurent l'attractivité économique du territoire et attirent de nombreuses entreprises qui souhaitent s'installer sur notre territoire. Malheureusement, il est souvent difficile de répondre à leur demande, du fait de la forte pression foncière : peu de terrains à vocation économique et des loyers/prix de vente de locaux très élevés.

Dans le cadre de sa compétence obligatoire Développement Economique, la Communauté de Communes Yvetot Normandie créé, aménage et gère les parcs d'activités économique afin d'accueillir des entreprises sur son territoire et permettre leur développement.

A ce jour, elle dispose de **3 parcs d'activités économiques à vocation mixte artisanale, tertiaire ou industrielle, représentant une surface totale de 23.4ha accueillant pour l'instant 22 entreprises.**

Yvetot Normandie dispose également d'un hôtel d'entreprise à Saint Martin de l'If de 5 cellules représentant un total de 714m², régulièrement complet.

3 - Des aides et services appréciés et favorisant le développement

Yvetot Normandie propose un **guichet unique** avec des permanences de la CCI et de la CMA et participe aux **cafés de la création** qui ont permis d'accueillir sur 2 dates en 2020 malgré la crise sanitaire, 14 porteurs de projet. D'ailleurs, on dénombre 220 créations d'entreprises en 2020 sur notre territoire (sources Logiciel Atelier Economique).

En partenariat avec le Département, Yvetot Normandie a mis en place une **aide à l'immobilier d'entreprise** (subvention) pour les entreprises en développement qui achètent ou font construire des locaux plus grands. 20 entreprises ont bénéficié du dispositif depuis son lancement fin 2017, pour un montant maximum de 1 028 157€ (Département + CCYN) avec à la clé 72 créations d'emplois prévues. Et 5 dossiers sont en cours de montage ou d'instruction.

Yvetot Normandie anime également en partenariat avec la CCI son réseau d'entreprises avec des réunions d'échanges entre chefs d'entreprises sur des sujets qui les intéressent particulièrement et qui sont également l'occasion de se connaître et de favoriser l'économie circulaire (une quinzaine d'entreprises participantes à chaque fois).

XVI- Social

Donnés socio démographiques du territoire :

2.13% de la population départementale habite Yvetot Normandie.

Concernant, la population active, représentation relativement homogène entre les catégories socio-professionnelles : 18 % d'ouvriers, 16.4 % d'employés et 14.2 % de professions intermédiaires. En comparaison à la Seine-Maritime, le nombre d'ouvrier est inférieur (31% au niveau du Département).

Le revenu médian y est légèrement supérieur à la moyenne départementale : 20 531 € pour Yvetot Normandie, 20 153 € pour la Seine-Maritime (*Insee 2015*).

Le territoire présente quelques caractéristiques suivantes :

- Le plus grand nombre réside à Yvetot soit 12 401 habitants et le moins grand nombre à Rocquefort soit 311 habitants,
- 6 communes comptent plus de 1 000 habitants avec Saint Martin de l'If en deuxième position après Yvetot avec 1 679 habitants (*Insee 2016*),

- Le bassin de vie des habitants de la communauté de communes est majoritairement celui d'Yvetot, cependant, à la marge, sur les communes limitrophes les bassins de vie correspondent à ceux de Barentin et de Doudeville.

Concernant les allocataires de ce territoire (données CAF 2017),

- 47.19% de la population est couverte par la CAF (51.04 % en Seine-Maritime),
 - 42.8 % sont des foyers allocataires isolés sans enfant et couples sans enfant,
 - Les familles avec enfant représentent 57.2 % des foyers allocataires dont la moitié a deux enfants soit 50.9 % contre 46.8 % pour la Seine-Maritime,
 - Les familles biparentales sont majoritaires avec un taux à 43.3% contre 35.7 % en Seine-Maritime (35.7%) ; 13% d'entre-elles sont des foyers à bas revenus contre 18.35 % pour le département,
 - Les familles monoparentales représentent 13.9 % des foyers allocataires, taux proche à celui du département à 15.9% ; plus de la moitié soit 54.20 % sont de foyers à bas revenus, taux important mais inférieur au taux du département de 60,52%,
 - La répartition des foyers par typologie des prestations est de 43 % au titre de la solidarité Précarité, 35 % au titre des prestations familiales et 22% pour le logement.
-
- 257 naissances en 2018 sur le territoire contre 14183 en Seine-Maritime (soit 1,8%). La commune d'Yvetot représente 35% des naissances (92 naissances en 2018).
 - La tendance baissière des naissances n'est pas significative dans la mesure où elle reflète une baisse générale de la natalité constatée en France depuis plusieurs années consécutives.
 - Croissance démographique plus soutenue sur Yvetot Normandie en comparaison du territoire métropolitain ou seinomarin. Sur la période 2006-2016, l'augmentation de la population de la CC est de 9% tandis qu'elle est de 5% pour la métropole et de 1% pour la Seine-Maritime.
 - En 2018, l'EPCI compte 786 enfants âgés de moins de 3 ans dont 305 sur la commune d'Yvetot. La commune d'Yvetot représente donc 40% des enfants de moins de 3 ans sur le territoire.
 - Environ 8 familles sur 10 ont recours à un assistant maternel pour l'EPCI (76% pour la CC et 68% pour Yvetot).
 - Pour l'accueil collectif, les familles « moyen aisé » sont surreprésentées et plus particulièrement celles résidant à Yvetot.

L'offre de services aux familles :

En matière d'accès aux droits

Actuellement, il existe :

- Un Point d'Accès au Droit (ville d'Yvetot),
- Un espace France Services (géré par Yvetot Normandie depuis le 1^{er} janvier 2021)
- Une permanence de la CAF au CCAS d'Yvetot et un point numérique au Centre socio-culturel Saint Exupéry.
- Deux Espaces Public Numériques (Maison de Quartier et MJC d'Yvetot)

En matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Aujourd'hui, les structures et les services sont principalement inscrits sur la commune d'Yvetot :

- Un Multi Accueil Collectif (CCAS d'Yvetot)
- Un Relais Assistants Maternels itinérant (YN)
- Deux maisons d'assistants maternels MAM,
- Un accueil de loisirs de la Ville d'Yvetot avec un accueil de jeunes 12-17 ans,
- Un Point Information Jeunesse et un Local d'Initiative Jeunesse (MJC).

Dans le cadre du parcours éducatif, un soutien à la coéducation avec les parents est mené par le centre Socio-Culturel Saint Exupéry.

Sur les autres communes, il existe :

- Une MAM à Touffreville-La-Corbeline,
- Des accueils en extrascolaire sur les communes d'Auzebosc, de Bois-Himont et de Mesnil-Panneville,
- Des accueils en périscolaire sur les communes de Mesnil-Panneville, Valliquerville, Touffreville-la-Corbeline, Bois-Himont et Allouville-Bellefosse.

Conclusion du diagnostic réalisé dans le cadre de la Convention Territoriale Globale :

Il existe un grand nombre d'acteurs d'offre de services sur la commune d'Yvetot mais cette densité d'offre rend compliquée le repérage de « qui fait quoi » pour les habitants et les professionnels.

Il existe peu ou pas d'offres de services sur les communes rurales.

La numérisation croissante des démarches administratives crée des problèmes d'inclusion numérique pour certaines catégories de la population.



Contrat de Relance et de Transition Ecologique

ANNEXE 3

Budget pluriannuel détaillé et financements prévisionnels

CRTE de l'intercommunalité YVETOT NORMANDIE

PROJET			SUIVI		PLAN DE FINANCEMENT					Etat							Région		Europe		Département - autres					
Action/Projet	Nom de l'action ou du projet	Description et objectif de l'opération	Territoire (EPCI, commune...) Maitre d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Année de fin de l'opération	Coût total estimé H.T.	Engagement Dépenses 2021	Engagement Dépenses 2022	Engagement Dépenses 2023-2025	Plan de relance (AAP ciblé)	Montant Plan de relance	CDC	ADEME	DSIL énergie	DSIL	DETR	FNADT	Région	CPER (hors volet relance)	Europe	Europe	Département	CCYN	autre financeur	Autofinancement Maitre d'ouvrage	
AXE 1 : attractivité économique et touristique																										
FA1-1	ZAE extension Auzebosc	Extension de 3.2ha	CCYN	2021	2024	13,313,076 €										116,747 €		206,902 €								592,381 €
FA1-2	Programme d'actions du dispositif DRACCARE (DRACCARE)	Observatoire, poste manager, évènementiel, market place, éco-défis	CCYN	2021	2023	126,927 €				DRACCARE 100 000€							1 €									25,061 €
FA1-3	Transformation de la Nef en salle polyvalente	Améliorer l'accueil du public et développer un espace de travail et d'animation atypique	ECRETTEVILLE-LES-BAONS	2021	2023	577,670 €									117 500€ (contrat de ruralité)	173,301 €						144,417 €				142,451 €
A	Chêne millénaire	Travaux de sauvegarde du patrimoine	ALLOUVILLE-BELLEFOSSÉ	2021	2021	8,450 €																2,113 €				
FP	ZAE extension Valliquerville	Extension de 12.4ha	CCYN	2022	2027	2,500,000 €																				
FP	Requalification de friches industrielles "la Moutardière" (bureaux, coworking, hotel d'entreprises, espaces loisirs, habitat...)(PVD)	Etudes préopérationnelles acquisitions dépollutions, démolitions travaux	CCYN	2021	2024	8,300,000 €				AAP FRICHES 2021								X						EPFN		
FP	Création d'un office de tourisme + commerces modernisé en centre ville d'Yvetot	PROJET acquisition d'une friche commerciale et création d'un lieu d'accueil touristique - culturel - commerces...	CCYN	2022		350,000 €																				
FP	Aménagement de l'étage de la mairie	PROJET aménagement étage (aménagement espace de travail type coworking	HAUTOT LE VATOIS	2024		Non défini																				
AXE 2 : mobilité, voirie																										
FA2-1	Etude du mode de gestion du réseau urbain Vikibus	Etude des modes de gestion, besoins d'évolution des moyens techniques...	CCYN	2021	2022	50,000 €																				20,000 €
FA2-2	Travaux voirie 2021	Réfection et renforcement sur la route de la Forge et la Petite Route	VALLIQUERVILLE	2021	2021	39,970 €																				29,978 €
FA2-3	Voie verte RD6015 (schéma cyclable)	Prolongement de la voie verte du Hameau de la Forge jusqu'à la rue du cimetière	VALLIQUERVILLE	2022	2024	443,000 €									132,900 €	177,200 €						110,750 €				88,600 €
FA2-4	Travaux voirie	Réfection voiries	ALLOUVILLE BELLEFOSSÉ	2021	2022	220,000 €																				72,000 €
FA2-5	Sécurisation Routière	Réduire la vitesse dans le village et sécuriser le déplacement des habitants	ECRETTEVILLE-LES-BAONS	2021	2021	13,548 €										88,000 €										
FA2-6	Aménagement parking salle polyvalente	Aménagement d'une zone de stationnement à l'arrière de la salle polyvalente	TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE	2021	2021	44,460 €											4,064 €						4064,28€ (FAL)			5,419 €
FA2-7	Création d'un chemin piétons CD37		TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE	2021	2021	75,034 €																				
A	Intersection route de l'église et route de l'école - sécurisation	Création d'un plateau ralentisseur pour sécuriser les scolaires	ECALLES-ALIX	2021	2022	13,200 €																				
A	Travaux voirie	Route du grand Tot, Passages piéton et signalétique	HAUTOT-ST-SULPICE	2021	2022	6,667 €																				
A	Carrefour rue des Chenes / rue du Calvaire	Travaux de sécurisation	ROQUEFORT	2021	2022	3,671 €																				
A	Voies : ZA calvar, VC2 et rue du couvent	Travaux et équipements de sécurité	AUZEBOSEC	2021	2022	52,000 €																				
FP	Sécurisation de la traversée du village d'Autretot	Maîtriser la vitesse des véhicules pour une circulation de 5500 véhicules/jour.	LES-HAUTS-DE-CAUX	2023		Non défini																				
FP	Elaboration du plan de mobilité du territoire	études des besoins et usages du territoire, mise en place et déploiement de nouveaux services...	CCYN	2021	2023	Non défini																				
FP	Mise en oeuvre d'un réseau cyclable à l'échelle intercommunale	Suite opérationnelle du schéma cyclable réalisé en 2021	CCYN et communes	2021	2031	6,357,000 €				AAP Velo																
FP	Travaux voirie 2022, 2023, 2024	Réfection et renforcement de la voirie communale sur trois ans	VALLIQUERVILLE	2022	2024	120,000 €																				
FP	Requalification RD20 "route de fréville"	Réhabilitation et création de déplacement doux	CROIX-MARE	2022		750,000 €																				
FP	Cheminement piétonnier	Aménagement cheminement sur la RDS entre l'église et la mairie	HAUTOT-LE-VATOIS	2025		Non défini																				
AXE 3 : protection de l'environnement, énergie, climat																										
FA3-1	création d'un espace test agricole (PAT)	Etudes de faisabilité puis création de l'espace test et animation/accompagnement	CCYN	2021	2023	422,000 €				AAP PAT 168 800€																253,200 €
FA3-2	Aménagements Val-au-Cesne	Restauration de la continuité écologique sur la parcelle de 1,2ha appartenant à la CCYN (destruction du fossé béton, création d'une noue, plantation de haies et verger, aménagements piétons cyclo)	CCYN	2022	2023	135,000 €				80% (AAP Restauration écologique)																
FA3-3	Rénovation thermique bâtiment administratif et médiathèque CCYN	Installation de film de protection solaire et remplacement de luminaires halogènes par leds sur les sites de l'hôtel communautaire et la médiathèque Guy de Maupassant	CCYN	2021	2021	33,211 €									9,963.27 €											23,248 €
FA3-4	travaux bâtiment services techniques	Pose panneaux photovoltaïques sur toit bâtiments services techniques	YVETOT	2021	2022	54,235 €																				37,965 €
FA3-5	Pose ventilation école	Pose d'une ventilation double flux et simple flux	ST-MARTIN-DE-L'IF	2021	2021	14,703 €																				2,941 €
FA3-6	Bâtiment communal rénovation	Changement des huisseries en simple vitrage par des double vitrage, pose de volets roulants	HAUTOT LE VATOIS	2021	2021	12,737 €																				
FA3-7	Réhabilitation du presbytère	Isolation par l'extérieur, isolation des combles, changement de portes	CROIX-MARE	2021	2021	26,379 €																				5,278 €
FA3-8	Logement rue du Taverniers	Isolation des murs et du sol, remplacement des fenêtres par des fenêtres isolantes, remplacement du mode de chauffage (fourneau bois ancien) par des radiateur à fluide caloporteur, mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique	ECRETTEVILLE-LES-BAONS	2021	2021	16,905 €																				11,834 €
FA3-9	Ouvrage hydraulique régulation ruissellements	Protection de la ressource en eau, par la gestion des écoulements en amont des bêtôires tracées positives du site classé du Val au Cesne	SMBV CAUX-SEINE	2021	2026	685,000 €																				137,000 €
FP	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	Programme d'actions de réduction des déchets verts, de réduction des OM (lutte contre le gaspillage alimentaire), limitation des apports en déchetteries hors déchets verts via la ressource et la promotion de la réparation. objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.	CCYN	2021	2026	Non défini																				
FP	Etude globale de mise en place de la collecte des déchets	Mise en place collecte bio-déchets, optimisation des tournées de collecte OM, optimisation gestion déchets verts	CCYN	2022	2023	Non défini																				
FP	Programme "Territoire 100% énergies renouvelables" (100%ENR)	S'engager simultanément dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique pour réduire la consommation énergétique et dans une démarche de productions d'énergies renouvelables à partir de ressources locales, afin que consommations résiduelles et productions s'équilibrent à l'horizon 2040	CCYN	Nov-20	Nov-23	194,000 €																				92,000 €
FP	Economie d'énergie et développement durable	Réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics, poursuite des plantations d'arbres et d'essences locales	ECRETTEVILLE-LES-BAONS	2020	2026	180,000 €																				45,000 €
FP	Eclairage public	Remplacement des lampes sodium de l'éclairage public par des sources lumineuses LED	HAUTOT-LE-VATOIS	2022	2025	Non défini																				
AXE 4 : habitat, revitalisation centre bourgs et centre urbain																										
FA4-1	Travaux église	Réfection béton, sécurité incendie, accessibilité	YVETOT	2021	2022	492,985 €																				345,089.50 €
FA4-2	Rénovation de l'église tranche 4 et 5	Rénover l'église communale	ECRETTEVILLE-LES-BAONS	2021	2021	201,295 €																				41,983 €

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

ANNEXE 4

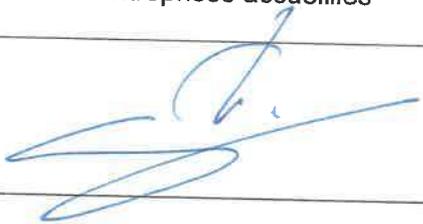
Fiches Actions

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA1-1

Fiche Action : Extension du Parc d'activité d'Auzebosc

Maitre d'Ouvrage	Communauté de Communes Yvetot Normandie
Responsable légal	M. Gérard Charassier - Président
Interlocuteur technique	Mme Sonia Hachard - Responsable développement économique
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>Axe 1 : Attractivité économique et touristique</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p> <p>Découpe des parcelles à la demande pour limiter la consommation foncière, limitation des terrassements, réutilisation des déblais pour recréer des talus cauchois, limons valorisés, matériaux recyclés en voirie, voirie partagée, cheminement doux, éclairage LED, trame verte et bleue : eaux pluviales gérées en hydraulique douce (noues), intégration paysagère, talus planté, haies bocagères.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre à la demande en foncier d'entreprise (toutes nos zones sont actuellement pleines. • Accueillir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois • Projet prévu au PLUi et SCOT
Descriptif détaillé	<p>Le Parc d'activité d'Auzebosc d'une surface de 2.1ha, accueille 7 et bientôt 8 entreprises (avec la reprise d'E'Caux Centre).</p> <p>Il s'agit de réaliser son extension sur environ 3,2ha pour accueillir une quinzaine d'entreprises au maximum sur des lots de 1500 à 4000m² voir plus grands.</p> <p>La CCYN est déjà propriétaire des terrains.</p> <p>Les études de maîtrise d'œuvre viennent de commencer en 2021. Les accès sont particulièrement à l'étude afin d'assurer une bonne desserte et une facilité d'entrée et de sortie sur le parc d'activité.</p>

Date d'engagement prévisionnelle	Lancement des études de maîtrise d'œuvre le 23/02/2021
Calendrier prévisionnel (Début et fin d'opération)	2021 : Etudes de maîtrise d'œuvre 2022 : Instruction du PA, éventuelle prescription de diagnostic archéologique 2023 : Fouilles archéologiques éventuelles puis travaux d'aménagement 2024 : Commercialisation
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Le maitre d'œuvre est Etudis Aménagement
	Partenaire(s) financier(s) : subvention Région
Budget global	1 450 030€ HT
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt permis d'aménager • Lancement de la consultation pour le marché travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration d'achèvement de travaux • Nombre d'entreprises accueillies
Signature du Président	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	40700 €		Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat <i>DETR</i>	8.5%	116 747€
Travaux	1 000 000 €		Région 15% des dépenses hors foncier dans la limite de 80% du déficit	15%	206 902€
sous-total			Département % €
Acquisitions foncières	70 684 €		Fonds de concours CCYN % €
sous-total			Autres financeurs FNAP (si fouilles) % €
Mobilier, petit équipement			Autofinancement du maître d'ouvrage	40.85 %	...592 381 €
Autres (aléas, fouilles archéologiques..)	338 646 €		Recettes nettes : vente : 26700m² à 20€	36.83%	534 000 €
sous-total			TOTAUX		1 450 030
TOTAUX	1 450 030 €				1 450 030

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA1-2

Fiche Action : Programme d'actions du dispositif DRACCARE

Maitre d'Ouvrage	Communauté de Communes Yvetot Normandie
Responsable légal	M. Gérard Charassier - Président
Interlocuteur technique	M. Réza Aït – Manager de territoire
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 1 : Attractivité économique et touristique
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les commerçants et artisans pour mettre en place de nouveaux outils répondant à l'évolution des modes de consommation. • Pérenniser, valoriser et promouvoir l'attractivité commerciale et touristique du centre-ville et des centres bourgs du territoire, l'offre commerciale-artisanale et de services, et leurs interactions avec les zones commerciales.
Descriptif détaillé	<p>Création du poste de Manager de Territoire</p> <p>Le manager de Territoire intervient dans toutes les communes du territoire disposant de commerces ou d'artisans.</p> <p>Sa mission est d'accompagner les commerçants et artisans pour mettre en place de nouveaux outils répondant à l'évolution des modes de consommation. (Il pourra notamment être chargé d'animer une Market-Place, des boutiques éphémères dans la ville centre et les bourgs-centres...)</p>

La mission principale du manager de Territoire est de pérenniser, valoriser et promouvoir l'attractivité commerciale et touristique du centre-ville et des centres bourgs du territoire, l'offre commerciale-artisanale et de services, et leurs interactions avec les zones commerciales.

Il s'agit de soutenir le Commerce, l'Artisanat et le Tourisme avec l'intervention d'un fédérateur, qui pourra les sensibiliser à l'évolution de leurs métiers et les accompagner dans la mise en place d'actions collectives pour créer un rebond post COVID.

Ce manager travaille en étroite collaboration avec les maires des communes concernées, les partenaires institutionnels et les acteurs économiques du territoire.

Mise en place d'un observatoire du territoire

Yvetot Normandie compte 2157 établissements dont 1440 entreprises. Aujourd'hui, la CCYN ne dispose d'aucunes statistiques, informations qualitatives et quantitatives sur le commerce, l'artisanat, et le tourisme.

Les objectifs sont les suivants :

- Améliorer notre connaissance de l'Economie de Proximité pour mettre en place une stratégie de développement commerciale et touristique cohérente, équilibrée et attractive
- Avoir un outil de suivi et de mesure de son évolution, pour évaluer l'impact des actions mises en place, et les réorienter si nécessaire.
- Avoir des indicateurs de base/des données justifiant l'intérêt pour un opérateur de s'installer sur notre territoire : solliciter de nouvelles enseignes ou équipements touristiques (hôtel par exemple)

L'outil envisagé dispose d'une base de données complète mise à jour quotidiennement et géolocalisée.

Un module spécifique a été développé pour suivre les entreprises impactées par le COVID, qui permet d'ajuster les politiques mises en place pour soutenir la relance et d'identifier les structures qui nécessitent un soutien.

Mise en place d'une Marketplace

L'une des richesses de notre territoire est la diversité de l'offre commerciale (plus de 400 commerçants), bien que celle-ci soit mise à mal par la crise actuelle.

Le commerce de centre-ville/centre-bourgs doit se moderniser et entrer dans la transition numérique (proposer des services drive, clic&collect, livraison à domicile...) pour répondre à l'évolution des modes de

consommation, qui ont été accentués par la crise du COVID.

Les objectifs de la mise en place de la Marketplace sont les suivants :

- Assurer une présence et un référencement performant des commerces de proximité du territoire
- Avoir un outil ouvert aux commerçants, artisans, restaurateurs, et toutes autres activités qui souhaiteraient s'inscrire dans cette démarche d'innovation
- Créer une dynamique collective autour d'un outil commun
- Proposer via cet outil une carte de fidélité, des bons cadeaux et divers outils de promotion commerciale
- Relayer les actions de la future union territoriale des artisans & commerçants
- Développer le chiffre d'affaires des commerçants et artisans locaux,
- Eviter l'évasion commerciale,
- Proposer des services indispensables en cas de reconfinement
- Digitaliser le territoire

Cet outil est l'une des actions mise en place et animée par le Manager de territoire.

Organisation d'un Evènement de promotion des savoir-faire et de la diversité commerciale et artisanale

Ce rendez-vous ambitieux, de par sa dimension collective, mettra en lumière toutes les activités économiques qui font le territoire, notamment le commerce et l'artisanat, faisant ainsi écho à l'histoire du territoire, marqué depuis longtemps par son dynamisme commercial. Les activités touristiques et culturelles seront également associées à la démarche afin de promouvoir un territoire accueillant où il fait bon vivre et séjourner.

Un programme complet avec :

- Des portes ouvertes dans les commerces, entreprises, ateliers... des visites, ateliers participatifs, démonstration, rencontres et d'échanges autour des offres, des métiers et des savoir-faire.
- Des expositions et des démonstrations pour les entreprises et les partenaires, ainsi qu'un espace d'information pour les partenaires institutionnels et les organismes professionnels (notamment autour des métiers).
- Des conférences ainsi que des témoignages et des partages d'expériences.
- Des animations avec les acteurs touristiques et culturels locaux : visites guidées et randonnées thématiques avec des pauses chez les commerçants, artisans ou producteurs, jeux de piste (chasse au trésor, rallye des commerces...), pique-nique du terroir, pratique culturelle et artistique...

Création d'une union Territoriale des Artisans & commerçants

Les objectifs sont les suivants pour les futurs adhérents :

- Se faire connaître, améliorer sa compétitivité et se vendre, faire la promotion des commerces de proximité et des savoir-faire locaux

	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des partenariats avec d'autres commerces et des partenaires locaux • Développer la notoriété des boutiques, du territoire pour attirer et fidéliser les consommateurs, et développer l'activité commerciale (animations, guide des commerces, horaires d'ouvertures adaptés et harmonisés ...) • Créer des liens au sein de l'association avec les commerces voisins, fédérer et représenter les commerçants autour d'objectifs communs pour parler d'une même voix et être entendu des pouvoirs locaux • Proposer des services et opérations originales aux clients, organiser des événements, augmenter l'offre commerciale, proposer de nouveaux services aux clients (outils internet, communication, vente en ligne...) • Maintenir et développer l'activité commerciale de centre bourg en étant une force de propositions à des projets communs d'envergure et cohérents sur l'ensemble des territoires. <p>Mise en place du label Eco-défis sur notre territoire (1 année)</p> <p>L'opération "Eco-défis des commerçants et artisans" permet de redynamiser un centre-ville en valorisant les actions menées par les artisans et commerçants en matière d'environnement et de RSE. Les entreprises s'engagent dans une démarche éco responsable</p>
Date d'engagement prévisionnelle	11/2020 : Début de l'action du Manager de territoire
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	<p>A partir de 11/2020 : Recrutement du Manager de Territoire</p> <p>06/2021 : Mise en place du label Eco-défis sur notre territoire</p> <p>07/2021 : Mise en place du dispositif de relance économique locale « Bons d'achats aidés »</p> <p>A partir de 07/2021 : Création et accompagnement de l'union Territoriale des Artisans & commerçants</p> <p>Été 2021 : Mise en place d'une Marketplace</p> <p>10/2021 : Organisation d'un événement de promotion des savoir-faire et de la diversité commerciale et artisanale (semaine du commerce ?)</p> <p>12/2021 : Mise en place d'un observatoire du territoire (enrichissement de la data dans l'outil « L'atelier économique »</p>
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) :
	Partenaire(s) financier(s) : subvention DRACCARE (Préfecture)

Budget global	<p>Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC]</p> <p>Budget DRACARRE (125 061€)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un poste de Manager de Territoire sur 18 mois : 98 000 € (Autofinancement CCYN 25 061 €) • Mise en place d'un Observatoire Economique (1 année) : 5 100€ • Prise en charge d'une MarketPlace (1 année) : 11 400€ • Organisation d'un Evènement de promotion des savoir-faire et de la diversité des activités commerciales et artisanales du territoire : 7 000 € • Mise en place du label Eco-défis sur notre territoire (1 année) : 3 561€
Réponse à AAP	<p>Appel à projets DRACCARE (Préfecture)</p> <p>Candidature à projet : Mai 2020</p> <p>Réponse de l'AAP : lauréat</p>
Indicateurs d'avancement	<p>Enrichissement de l'observatoire du territoire</p> <p>Mise en place d'une Marketplace</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en ligne de la marketplace • Inscription des commerces • Création de produits sur la marketplace • Promotion de la Marketplace • Accompagnement digital des commerces <p>Organisation d'un Evènement de promotion des savoir-faire et de la diversité commerciale et artisanale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition de l'évènement • Organisation de l'évènement (commerces, prestataires, plannings, coordination) • Communication avant, pendant et après l'évènement (plan média) <p>Création d'une union Territoriale des Artisans & commerçants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre des artisans & commerçants • Recherche de partenaires institutionnels et financiers (conventions de partenariat financier sur plusieurs année) • Signature de promesses d'adhésion • Réflexion sur les statuts et le mode de gouvernance • Lancement de l'union Territoriale des Artisans & commerçants • Accompagnement & soutien <p>Mise en place du label Eco-défis sur notre territoire (1 année)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre et recrutement des artisans pour le dispositif Eco défis
Indicateurs de résultat	<p>Mise en place d'un observatoire du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volume d'informations enregistrées (commerces, entreprises, etc.) • Informations actualisées <p>Mise en place d'une Marketplace</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indices de visibilité (visites du site, notoriété, etc.) • Chiffre d'affaires réalisé sur la Marketplace • Nombre de commerces représentés • Nombre de produits • Etc. <p>Organisation d'un Evènement de promotion des savoir-faire et de la diversité commerciale et artisanale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visiteurs <p>Création d'une union Territoriale des Artisans & commerçants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'artisans & commerçants adhérents • Représentativité sur le territoire de la CCYN • Pluralité des domaines d'activité représentés • Animations réalisées • Visibilité de l'association <p>Mise en place du label Eco-défis sur notre territoire (1 année)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adhésion de 10 artisans au dispositif
Signature du Président	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat <i>(Appel à projet DRACCARE – Préfecture 76)</i> %	100 000 €
Travaux			Région % €
Acquisitions foncières			Département % €
sous-total			Fonds de concours CCYN % €
Mobilier, petit équipement			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> % €
sous-total			Autofinancement du maître d'ouvrage %	25 061€
Autres (détailler)			Recettes nettes (dont amortissement) % €
Manager de territoire	123 061 €	11/2020			
Événement de promotion	7000 €	10/2021			
Marketplace	11 400€	09/2021			
Observatoire économique	3561 €	11/2020			
sous-total					
TOTAUX	126 926,53 €		TOTAUX		125 061 €

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA1-3

Fiche Action : Transformation de la Nef en salle polyvalente

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Ecretteville-Lès-Baons
Responsable légal	Le Maire, Eric RENEE
Interlocuteur technique	Le Maire, Eric RENEE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 1 : attractivité économique et touristique
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs de l'action	Améliorer l'accueil du public et développer un espace de travail et d'animation atypique
Descriptif détaillé	<p>Transformation de la Nef de l'église en vue de la création d'une salle polyvalente atypique.</p> <p>Construction d'un hall d'accueil et de sanitaires.</p> <p>Améliorer l'accès aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>Mise en œuvre d'un chauffage par pompe à chaleur</p>
Date d'engagement prévisionnelle	<p>Janvier 2021 : Choix du maître d'œuvre</p> <p>2021 : Avril : Dépôt du permis de construire</p> <p>Septembre : Publicité des marchés de travaux</p> <p>Octobre : Sélection des entreprises et notification des marchés avant février 2022</p>

	2022/2023 : Travaux
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	Début des études : janvier 2021 Début des travaux : Février 2022 Fin des travaux : octobre 2023
Partenaires	Partenaires techniques : SMA Mme PETIT Frédérique, Architecte
	Partenaires financiers : Département 25%, Préfecture de Seine-Maritime (DSIL 20% et DETR 30%)
Budget global	VOIR PLAN DE FINANCEMENT
Réponse à AAP	Contrat de territoire
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	Réception des dossiers des diverses étapes d'études (APD, Permis de construire, résultat des consultations, ...) et des travaux (compte-rendu, dossiers d'EXE, PV de réceptions, ...)
Signature du Maire	



PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	Montant en €
Maitrise d'œuvre	60 626.75€		Etat : Préfecture de Seine-Maritime DSIL (contrat de ruralité) Subvention obtenue DETR Subvention sollicitée	117 500.00
Etude géotechnique	3 800.00€			173 300.93
Relevé topographique	1 850.00€			
SPS	6 890.00€			
CT	5 900.00€			
sous-total	81 066.75€		Département	144 417.44
Travaux	444 903.00 €			
sous-total	444 903.00€		Sous-total	435 218.37
Acquisitions foncières			Autofinancement du maître d'ouvrage	142 451.38
sous-total	51 700.00€			
Mobilier, petit équipement	51 700.00€			
sous-total	51 700.00€			
Autres (détailler)				
sous-total				
TOTAUX	577 669.75€		TOTAUX	577 669.75 €

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA2-1

Fiche Action : Etude du mode de gestion du réseau de transport urbain Vikibus

Maitre d'Ouvrage	Communauté de Communes Yvetot Normandie
Responsable légal	M. Gérard CHARASSIER - Président
Interlocuteur technique	Mme Marie-Alice GUILBERT – Responsable urbanisme et mobilité
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 2 : Mobilité, voirie</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à une organisation durable des systèmes de transport • Modifier les comportements : renforcer l'usage des services à la mobilité, inciter à avoir recours aux transports collectifs qui ont impact positif sur la transition écologique
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les élus dans la gestion du service de transport en commun en place sur le territoire • Développer des services de mobilité (existants ou à créer) sur le territoire
Descriptif détaillé	<p>La CCYN a voté en faveur du transfert de compétence mobilité à l'intercommunalité en janvier 2021. Elle sera officiellement Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial à compter du 01/07/2021, ce qui implique le transfert du réseau de transport en commun Vikibus, actuellement géré par la ville d'Yvetot en régie, à l'intercommunalité.</p> <p>Dans le but de développer/étoffer ce réseau de transport, la CCYN s'interroge sur le mode de gestion le plus opportun (garder le système en régie comme actuellement ou envisager une procédure de marché ou de</p>

	<p>Délégation de Service Public).</p> <p>Une étude est donc nécessaire pour accompagner la collectivité dans le choix du mode de gestion le plus cohérent pour le territoire.</p>
Date d'engagement prévisionnelle	Juillet – septembre 2021 - consultation pour un accompagnement par un cabinet AMO spécialisé dans la mobilité
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	<p>Septembre 2021 - Démarrage mission AMO</p> <p>31/12/2022 - Fin prévisionnelle accompagnement par AMO</p>
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) :
	Partenaire(s) financier(s) : -
Budget global	Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC] : 50 000€ HT / 60 000€ TTC
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation des élus en commission thématique mobilité • Délibération du conseil communautaire sur le choix du mode de gestion
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la procédure choisie par les élus
Signature du Président	

PLAN DE FINANCEMENT

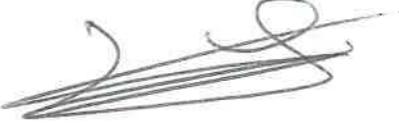
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	50 000€		Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total		fin 2021	Etat <i>(préciser le ou les fonds sollicités)</i>	...30%	... 15 000 €
Travaux			Région	...30 %15 000 €
sous-total			Département % €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN % €
sous-total			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> % €
Mobilier, petit équipement			Autofinancement du maître d'ouvrage	40%	20 000€
sous-total			Recettes nettes (dont amortissement) % €
TOTAUX	50 000€		TOTAUX	100%	50 000€

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA2-2

Fiche Action : Réfection et renforcement de voirie – programme 2021

Maitre d'Ouvrage	Commune de Valliquerville
Responsable légal	CAHARD Jacques, Le Maire
Interlocuteur technique	CAHARD Jacques, Le Maire
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 2 : mobilité, voirie
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs de l'action	
Descriptif détaillé	Réfection et renforcement sur la route de la Forge et la Petite Route
Date d'engagement prévisionnelle	01/06/2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	Début : 15/06/2021
	Fin : 30/10/2021
Partenaires	Partenaire technique :
	Partenaires financiers : Département

Budget global	39 970,00 € HT 47 964,00 € TTC
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	Réalisé non réalisé
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

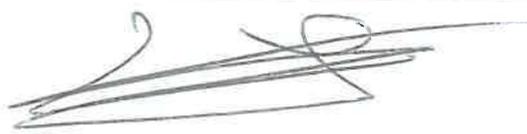
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat DETR % €
Travaux			Région % €
sous-total	39 970,00€	15/06/2021	Département	25 %	9 992,50 €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN % €
sous-total			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> % €
Mobilier, petit équipement			Autofinancement du maître d'ouvrage %	29 977,50 €
sous-total			Recettes nettes (dont amortissement) %	9 992,50 €
TOTAUX	39 970,00€		TOTAUX		39 970,00€

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA2-3

Fiche Action : Création d'une voie verte

Maitre d'Ouvrage	Commune de Valliquerville
Responsable légal	Le Maire, CAHARD Jacques
Interlocuteur technique	Le Maire, CAHARD Jacques
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 2 : mobilité, voirie</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p> <p>Solution de mobilité alternative respectueuse de l'environnement</p>
Objectifs de l'action	Donner une solution de mobilité alternative respectueuse de l'environnement
Descriptif détaillé	<p>Dans le cadre du projet du Département de la Seine Maritime pour la requalification de la RD 6015 par la mise en deux voies et par la réalisation d'une voie verte entre la sortie d'Yvetot et la route de la Forge, le conseil municipal de Valliquerville a voté, le 29 mars dernier, la poursuite de cette voie verte jusqu'au croisement de la rue du cimetière soit, environ, 1 400 mètres supplémentaires.</p> <p>L'objectif est de proposer aux usagers de notre commune, et éventuellement, des communes voisines, une nouvelle solution de transport en direction d'Yvetot, bassin de vie de notre canton.</p>
Date d'engagement prévisionnelle	21/04/2021
Calendrier prévisionnel (Début et fin d'opération)	<p>Début : 2022/2023</p> <p>Fin : 2023/2024</p>

Partenaires	Partenaire technique : Département de la Seine-Maritime
	Partenaires financiers : Département, Etat (DETR et DSIL)
Budget global	443 000,00 € HT 531 600,00 € TTC
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

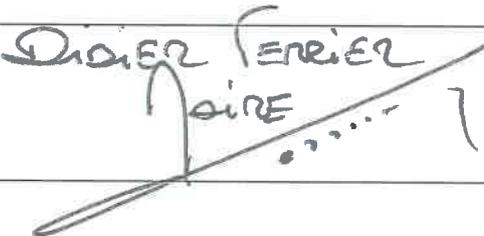
DEPENSES DE L'OPERATION			RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
			Etat		
			DETR, maximum demandé : %	177 200 €
			DSL, maximum demandé : %	132 900 €
					Total
Travaux			Région %	243 650,00€
				 €
Acquisitions foncières	443 000,00	2022/2023	Département		
			Fonds de concours CCYN	25 %	110 750,00 €
			 % €
Mobilier, petit équipement			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> % €
			Auto-financement du maître d'ouvrage %	88 600,00 €
Autres (détailler)			Recettes nettes (dont amortissement) %	9 992,50 €
			 % €
TOTAUX	443 000,00		TOTAUX		443 000,00

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n°FA2-4

Fiche Action : Voirie rurale 2021

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Allouville-Bellefosse
Responsable légal	Le Maire, Monsieur Didier TERRIER
Interlocuteur technique	Le Maire, Monsieur Didier TERRIER
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 2 : mobilité, voirie
	Contribution à la transition écologique : Favoriser les mobilités douces
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation rurale programme 2021 pour : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser et sécuriser l'accès au centre bourg pour les habitants des hameaux • Faciliter le contournement du centre bourg pour les poids lourds et les engins agricoles de gros tonnage ou de grande largeur, • Anticiper les actions de la CCYN en faveur des déplacements doux.
Descriptif détaillé	<p>Travaux de sécurisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement et reprofilage, • Création zones de croisement par élargissements ponctuel, • Action de limitation de la vitesse <p>VC1 – VC4 – VC5- VC103 – VC403 – VC205 – VC407 – VC11 ET VC14</p>
Date d'engagement prévisionnelle	Juin 2021

Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	<p>Juin 2021 à Décembre 2021</p>
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) :
	Partenaire(s) financier(s) :
Budget global	<p>Voir plan de financement Budget global : 220 000€ HT soit 264 000€ TTC</p>
Réponse à AAP	Non
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	Réalisé ou non réalisé
Signature du Maire	 <p>Didier Ferrier Maire</p>

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	10 500.00		Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat <i>(préciser le ou les fonds sollicités) DETR</i>	40 %88 000 €
Travaux	208 500.00		Région % €
sous-total			Département	27 %60 000 €
Acquisitions foncières	1 000.00		Fonds de concours CCYN% €
sous-total			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i>% €
Mobilier, petit équipement	0.00		Autofinancement du maître d'ouvrage	33 %72 000 €
sous-total			Recettes nettes (dont amortissement) % €
TOTAUX	220 000.00		TOTAUX		220 000

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA2-5

Fiche Action : Sécurisation routière

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Ecretteville-Lès-Baons
Responsable légal	Le Maire, Eric RENEE
Interlocuteur technique	Le Maire, Eric RENEE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 2 : mobilité, voirie
	Contribution à la transition écologique : OUI
Objectifs de l'action	Réduire la vitesse dans le village et sécuriser le déplacement des habitants
Descriptif détaillé	<ul style="list-style-type: none"> • Pose à divers emplacements de coussins berlinois • Réalisation d'un plateau surélevé • Pose de panneaux de signalisation associés
Date d'engagement prévisionnelle	Juin 2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	Début des travaux : Juin 2021
	Fin de l'opération : Novembre 2021
Partenaires	Néant
	Partenaires financiers : DETR (30%), Département – FAL (30%)

Budget global	VOIR PLAN DE FINANCEMENT
Réponse à AAP	Non
Indicateurs d'avancement	Réception des travaux
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script with a long horizontal stroke extending to the right.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Maîtrise d'œuvre Etude géotechnique			Etat : Préfecture de Seine-Maritime DETR Subvention sollicitée	30.00	4 064.28
sous-total	10 584.40				
Travaux			Département de Seine Maritime FAL Subvention sollicitée	30.00	4 064.28
sous-total	10 584.40		<i>Sous-total</i>	60.00	8 128.56
Acquisitions foncières			Autofinancement du maître d'ouvrage	40.00	5 419.01
sous-total	2 963.17				
Panneaux de signalisation					
sous-total	2 963.17				
Autres (détailler)					
sous-total	13 547.57				
TOTAUX	13 547.57		TOTAUX		13 547.57

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA2-6

Fiche Action : Aménagement parking salle polyvalente

Maître d'Ouvrage	TOUFFREVILLE LA CORBELINE
Responsable légal Interlocuteur technique	M. COTTEY Gilles, le maire
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 2 : mobilité, voirie
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs de l'action	Aménagement parking salle polyvalente
Descriptif détaillé	Aménagement d'une zone de stationnement à l'arrière de la salle polyvalente
Date d'engagement prévisionnelle	Juin 2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	Juin 2021
	Juillet 2021

Partenaires	Partenaire(s) technique(s) :
	Partenaire(s) financier(s) : <ul style="list-style-type: none">• Etat (DETR)• Département
Budget global	44 460.13 € HT
Réponse à AAP	Non
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	Réalisé ou non réalisé
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat <i>(préciser le ou les fonds sollicités) DETR</i>	30 %	13 338.04 €
Travaux	44 460.13 €		Région % €
sous-total			Département	40 %	17 784.05 €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN % €
sous-total			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> % €
Mobilier, petit équipement			Autofinancement du maître d'ouvrage % €
sous-total			Recettes nettes (dont amortissement) % €
TOTAUX	44 460.13€		TOTAUX		31 122.09€

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA2-7

Fiche Action : Création d'un cheminement piétons CD37

Maitre d'Ouvrage	TOUFFREVILLE LA CORBELINE
Responsable légal Interlocuteur technique	M. COTTEY Gilles, le maire
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 2 : mobilité, voirie Contribution à la transition écologique :
Objectifs de l'action	Création d'un cheminement piétons
Descriptif détaillé	Création d'un cheminement piétons avec trottoirs voiries
Date d'engagement prévisionnelle	Juin 2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	Juin 2021 Juillet 2021

Partenaires	Partenaire(s) technique(s) :
	Partenaire(s) financier(s) : <ul style="list-style-type: none">• Etat (DETR)• Département
Budget global	75 033.67 € HT
Réponse à AAP	Non
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	Réalisé ou non réalisé
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat <i>(préciser le ou les fonds sollicités) DETR</i>	20 %	15 006.73 €
Travaux	75 033.67 €		Région % €
sous-total			Département	40 %	30 013.47 €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN % €
sous-total			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> % €
Mobilier, petit équipement			Autofinancement du maître d'ouvrage % €
sous-total			Recettes nettes (dont amortissement) % €
TOTAUX	75 033.67€		TOTAUX		45 020.20€

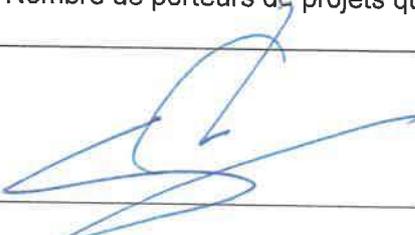
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA3-1

Fiche Action : Espace Test Agricole

Maitre d'Ouvrage	Communauté de Communes Yvetot Normandie
Responsable légal	Gérard Charassier, Président de la CCYN
Interlocuteur technique	Sonia Hachard, Responsable développement économique
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 3 : protection de l'environnement, énergie, climat</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation locale de la production : circuits courts • Maraichage biologique • Limitation du transport des produits frais
Objectifs de l'action	<p>L'agriculture contribue à la création d'emploi local non délocalisable, à entretenir le paysage, notre cadre et qualité de vie, renforcer l'attractivité touristique et territoriale pour les acteurs économiques comme pour ses habitants, et bien évidemment à nous nourrir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de l'eau par une baisse de l'utilisation de produits phytosanitaires • Faciliter l'installation en agriculture de personnes en reconversion. Accompagnement type pépinière comme pour des entreprises tertiaires ou artisanales. • Développer une production locale de fruits et légumes pour alimenter la restauration collective et la population (marchés)
Descriptif détaillé	<p>L'Espace-Test Agricole désigne une entité fonctionnelle, coordonnée, réunissant l'ensemble des conditions nécessaires au test d'activité. Il a comme fonctions fondamentales la mise à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'un cadre légal d'exercice du test d'activité permettant l'autonomie de la personne – fonction « couveuse » ; c'est-à-dire :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un hébergement juridique : signature des contrats pour les porteurs de projet ; ○ L'hébergement fiscal et financier : réalisation des déclarations fiscales et sociales liées à l'activité du porteur de projet (entrepreneur à l'essai), intégration des mouvements financiers du porteur de projet dans sa comptabilité (encaissement des produits, remboursement des frais, etc.). ● De moyens de production (foncier, matériel, bâtiments...) – fonction « pépinière » ; ● D'un dispositif d'accompagnement et de suivi, multiforme – fonction « accompagnement ». <p>Pour mener à bien ses missions, l'espace-test agricole est animé et coordonné dans une logique d'ouverture, d'ancrage territorial et de partenariat – fonction « animation-coordination ».</p> <p>Plusieurs ESPACES TESTS existent en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● A CAUVILLE sur l'agglomération du Havre ● Vers Alençon, Rhizome porté par le Parc naturel régional du Perche ● Vers COUTANCES : Biopousses est une couveuse de maraîchers bio située à Lingreville dans la Manche. Créée par le CFPPA de Coutances et les élus de la commune de Lingreville, <p>Aujourd'hui, la structure créée pour l'espace test de Cauville sur Mer, regroupant plusieurs associations d'accompagnement au sein du collectif Nid Agri se déploie sur toute la Seine-Maritime et l'Eure : Rhizome (coopérative d'activité et d'emploi agricole : cadre légal), CIVAM (accompagnement, animation), Bio Normandie (accompagnement technique), Terres de Lien (accompagnement dans la recherche d'un terrain après le test).</p> <p>Yvetot Normandie souhaite réfléchir à la mise en place de ce type de projet. Pour ce faire, le premier point à étudier est le terrain. Une parcelle de 7.7 ha appartenant à la Ville d'Yvetot, derrière le SDIS a été identifiée. Elle est actuellement exploitée par un agriculteur dans le cadre d'une convention d'occupation précaire.</p> <p>Il est donc envisagé en 2021 de faire réaliser une étude de faisabilité au collectif Nid Agri. L'objectif de cette étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Confirmer que la nature agrologique du terrain permet d'accueillir du maraichage (bio), ● Définir le coût d'investissement et de fonctionnement de la structure, ● Présenter le cadre juridique d'accompagnement proposé, ● Identifier les porteurs de projets intéressés, ● Commencer à identifier des terrains qui pourraient les accueillir après la phase test afin de les garder sur le territoire.
Date d'engagement prévisionnelle	2021 : réalisation de l'étude de faisabilité

Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	2021 : Etude de faisabilité, résiliation de la convention d'occupation précaire avec l'agriculteur à l'issue de l'étude 2022 : Mise en place de l'espace test 2023 : accueil des premiers testeurs
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : le Réseau des CIVAM normands, Terre de Liens Normandie, Bio en Normandie et Rhizome = Nid'Agri
	Partenaire(s) financier(s) : caisse des dépôts ?
Budget global	422 000€ HT pour lancer le projet + environ 16 000€ coût de fonctionnement
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Remise de l'étude de faisabilité • Lancement des travaux d'aménagement du terrain
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de porteurs de projet accueillis • Nombre de porteurs de projets qui se sont installés suite au test
Signature du président	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	22 000 €		Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat	40 %	...168 800 €
Travaux	400 000 €		Région % €
sous-total			Département % €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN % €
sous-total			Autres financeurs FNAP (si fouilles) % €
Mobilier, petit équipement			Autofinancement du maître d'ouvrage	60 %	...253 200 €
sous-total	10 000€/an 6000€/porteurs de projet		Recettes nettes : %	€
TOTAUX	422 000 €		TOTAUX		422 000 €

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA3-2

Fiche Action : Restauration écologique du site classé
 « Val au Cesne »

Maitre d'Ouvrage	Communauté de Communes Yvetot Normandie
Responsable légal	Gérard CHARASSIER, président CCYN
Interlocuteur technique	Lucie GAUTHIER, chargée de mission transition écologique
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 3 : protection de l'environnement, énergie, climat</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p> <p>Renforcer la qualité et la santé de nos écosystèmes pour permettre à notre territoire une meilleure adaptation au changement climatique et aux risques, et une plus forte résilience. Elle contribue directement à la valorisation de notre territoire, à l'amélioration du cadre de vie des citoyens et à la protection de la ressource en eau.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Rétablir le cours d'eau du Val au Cesne dans une noue naturelle (actuellement, ce cours d'eau coule dans un fossé béton fracturé) (qualité de la ressource en eau, continuité de la trame bleue)) • Aménager la parcelle en améliorant la trame verte : création d'une haie d'essences locales diversifiées, et plantation d'un verger conservatoire (améliorer la trame verte) • Faire du site, un espace pédagogique naturel de la CCYN (amélioration du cadre de vie, sensibilisation)
Descriptif détaillé	<p>Ce projet est porté par la Communauté de Commune de la Région d'Yvetot Normandie. Nous avons une réelle volonté de travailler avec plusieurs partenaires, notamment le SMBV Caux Seine, le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central ainsi que le Conservatoire des Espaces Naturels et le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande qui apportent leur expertise afin d'avoir un projet répondant aux enjeux de la trame verte et bleue sur notre territoire, à l'échelle locale et régionale</p>

	<p>La parcelle visée a fait l'objet d'un projet d'aménagement global depuis plus de 10ans géré par le Syndicat de Bassin Versant Caux Seine. En effet, le fossé pluvial du Val au Cesne est situé à la confluence de talweg qui collectent les ruissellements d'un bassin versant de 50 km².</p> <p>Une partie des travaux ont été menés en 2010 afin de réduire les risques d'inondation et de vérifier la connexion des eaux de surfaces à la nappe souterraine (traçage de bêteoire).</p> <p>Afin de terminer l'aménagement de ce site remarquable, il est prévu de supprimer le fossé béton actuellement fracturé et de remodeler la parcelle en pente douce avec une noue étanche. Il est aussi prévu de planter une haie en limite de départementale et de planter un verger conservatoire.</p> <p>Les travaux prévus participeront ainsi à la restauration des continuités écologiques dans la trame verte et bleue du SRCE Normand.</p> <p>Ce projet rentre aussi dans le cadre de la reconnaissance « Territoire engagé pour la Nature » qu'a obtenu la CCYN en décembre 2019.</p>
Date d'engagement prévisionnelle	Le projet pourra démarrer lorsque les subventions attendues seront accordées (via l'AAP du plan de relance « restauration des continuités écologiques »). Soit dès juin 2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	Démarrage des travaux dès juin 2021 Fin des travaux : fin octobre 2021
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SMBV Caux Seine, • Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central • Conservatoire des Espaces Naturels • Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande <p>Partenaire(s) financier(s) : DREAL via le plan de Relance</p>
Budget global	<p>Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC] :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot 1 : gros œuvre (démolition fossé, création noue et sentier piéton) : 113 000 € HT • Lot 2 : aménagements paysagers (plantation haie et verger) : 22 000 € HT
Réponse à AAP	<p>Si réponse à un appel à projets</p> <p>AAP : restauration des continuités écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date du dépôt de l'AAP : 16/04/2021 • Réponse de l'AAP (lauréat / non lauréat) : attente de réponse

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none">• Linéaire de haies réalisé• Linéaire de noue réalisé
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none">• Comptage amphibiens, oiseaux• Fréquentation du site par les habitants• Nombre d'animations natures réalisés (grand public, scolaires...)
Signature du Président	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'oeuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat <i>(préciser le ou les fonds sollicités)</i> %108 000 €
Travaux	135 000		Région % €
sous-total		Juin 2021	Département % €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN % €
sous-total			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> % €
Mobilier, petit équipement			Autofinancement du maître d'ouvrage %	27 000 €
sous-total			Recettes nettes (dont amortissement) % €
TOTAUX	135 000		TOTAUX		135 000

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA3-3

Fiche Action : Rénovation thermique du bâtiment administratif et de la médiathèque

Maitre d'Ouvrage	Communauté de Communes Yvetot Normandie
Responsable légal	Gérard CHARASSIER, Président
Interlocuteur technique	Fabien LAMY, Technicien du patrimoine
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 3 : protection de l'environnement, énergie, climat</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p> <p>Baisse des consommations énergétique</p>
Objectifs de l'action	<p>La pose de films solaires permettra d'améliorer le confort thermique dans le bâtiment administratif et la médiathèque. Un moyen efficace de réduire la climatisation, et donc de faire des économies d'énergie</p> <p>Le changement des ampoules classiques par des ampoules leds a permis de baisser les consommations et la facture énergétique.</p>
Descriptif détaillé	Installation de films de protection solaire et remplacement de luminaires halogènes par des leds sur les sites de l'hôtel communautaire et la médiathèque Guy de Maupassant
Date d'engagement prévisionnelle	2021
Calendrier prévisionnel	Début de l'opération : 2021

(début et fin d'opération)	Fin de l'opération : 2021
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) :
	Partenaire(s) financier(s) : Etat (DSIL énergie) : 9 963€
Budget global	33 211 €HT
Réponse à AAP	Si réponse à un appel à projets : Non
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Changement des ampoules • Pose des films solaires
Signature du Président	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat <i>(préciser le ou les fonds sollicités) DSIL énergie</i> %	9 963€
Travaux			Région % €
sous-total			Département % €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN % €
sous-total			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> % €
Mobilier, petit équipement			Autofinancement du maître d'ouvrage %	23 248€
sous-total			Recettes nettes (dont amortissement) % €
TOTAUX	33 211 €		TOTAUX		33 211€

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche n° FA3-4

Fiche Action : TRAVAUX BÂTIMENTS SERVICES TECHNIQUES – POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Maitre d'Ouvrage	MAIRIE D'YVETOT
Responsable légal	Le Maire, Émile CANU,
Interlocuteur technique	Le Directeur Général Des Services, Gilles LEVASSEUR
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 : protection de l'environnement, énergie, climat
	Contribution à la transition écologique : Constructions et réhabilitations des bâtiments communaux et intercommunaux, travaux de rénovation énergétique et sécurisation des bâtiments
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Produire de l'électricité verte • Énergie renouvelable
Descriptif détaillé	<p>La ville d'Yvetot reconstruit actuellement les bâtiments des services techniques ; ceux-ci étaient vétustes et inadaptés. Il s'agit de produire de l'électricité verte grâce à la mise en place des panneaux solaires photovoltaïques. Ces appareils captent l'énergie des rayons du soleil par le biais de modules et les convertissent en électricité. Fonctionnant à partir d'une énergie primaire inépuisable, l'électricité d'origine photovoltaïque est considérée comme une énergie renouvelable.</p> <p>Les panneaux seront implantés sur le toit des nouveaux bâtiments administratifs des services techniques.</p> <p>Il s'agit de 70 panneaux.</p>

Date d'engagement prévisionnelle	10 septembre 2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	Début des travaux : 10 septembre 2021 Fin des travaux : 11 avril 2022
Partenaires	DETR/Préfecture
	Département (demande en cours)
Budget global	Montant HT : 54 235,00 € TVA 20 % : 10 847,00 € Montant TTC : 65 082,00 €
Réponse à AAP	Non
Indicateurs d'avancement	Rédaction du PRO, envoi de l'AAP
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

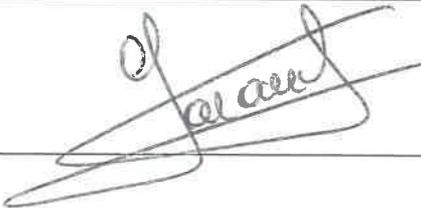
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> €
sous-total			Etat DETR	16 270,50 €
Travaux Panneaux photovoltaïques (lot n°11)			Région €
sous-total	54 235,00 €		Département €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN €
sous-total			Autres financeurs Ville d'Yvetot	37 964,50 €
Mobilier, petit équipement			Autofinancement du maître d'ouvrage €
sous-total			Recettes nettes (dont amortissement) €
TOTAUX	54 235,00 €		TOTAUX	54 235,00 €
				100 %

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA3-5

Fiche Action : Pose d'une ventilation double flux et d'une ventilation simple flux dans les pièces d'eau

Maitre d'Ouvrage	Mairie de Saint Martin de l'If
Responsable légal	Sylvain GARAND, Maire
Interlocuteur technique	Jean-Marie GAMARD, adjoint en charge des travaux
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 : protection de l'environnement, énergie, climat
	Contribution à la transition écologique : Rénovation énergétique
Objectifs de l'action	Pose d'une ventilation double flux et d'une ventilation simple flux dans les pièces d'eau
Descriptif détaillé	<p>Depuis de nombreuses années, nous travaillons à la réhabilitation des locaux de notre école primaire, datant des années 1900.</p> <p>Les menuiseries ont été changées, l'isolation a été renforcée et la dernière tranche de travaux a permis la pose d'une chaudière plus performante.</p> <p>Il nous reste, pour rendre ces locaux encore plus performants, à réaliser la pose d'une ventilation. Notre choix s'est porté sur une ventilation mécanique double flux afin de limiter les consommations et l'impact environnemental</p>

Date d'engagement prévisionnelle	Dès retour des accords de subvention
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	Début juin 2021 Fin juin 2021
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Alliance Energy Partenaire(s) financier(s) : DSIL rénovation énergétique
Budget global	Budget détaillé et global [Montant 14 702.54 € HT et 17 643.05€ TTC]
Réponse à AAP	Non
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes réalisables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat DSIL rénovation énergétique	80 %	11 762.04 €
Travaux			Région % €
sous-total	14 702.54€HT	Juin 2021	Département % €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN % €
sous-total			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> % €
Mobilier, petit équipement			Autofinancement du maître d'ouvrage	20 %	2940.54 €
sous-total			Recettes nettes (dont amortissement) % €
TOTAUX	14 702.54€HT		TOTAUX		14702.54€HT

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA3-6

Fiche Action : Rénovation bâtiment

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Hautot-le-Vatois
Responsable légal	Le Maire, Claude BELLIN
Interlocuteur technique	Le Maire, Claude BELLIN
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 : protection de l'environnement, énergie, climat
	<p>Contribution à la transition écologique :</p> <p>Eviter les déperditions de chaleur grâce à l'amélioration thermique. Cela permet de baisser la production de chauffage et par conséquent cela aura un impact positif sur les émissions de GES.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Changement des huisseries en simple vitrage par des double vitrage • Pose de volets roulants
Descriptif détaillé	<p>En 2018, nous avons procédé à une isolation des combles et au remplacement de la chaudière. Toutefois, s'agissant d'une ancienne école, les fenêtres sont de grande taille en simple vitrage et les huisseries bois sont en très mauvais état. Par ailleurs, la façade étant exposée plein sud il est nécessaire d'y installer des volets afin d'assurer une protection contre les rayonnements solaires en été. Nous attendons une économie d'énergie d'environ 20 à 25 %.</p>
Date d'engagement prévisionnelle	01/09/2021
Calendrier prévisionnel	15/09/2021

(Début et fin d'opération)	30/11/2021
Partenaires	Partenaire(s) financier(s) : DETR, DSIL rénovation énergétique
Budget global	Budget détaillé et global 12 737 € HT et 15 284,40 € TTC]
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Date de début des travaux • Date de fin des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison de la consommation de fuel • Température intérieure lors des fortes chaleurs
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat DETR	25 %	3 184,25 €
Travaux	12 737 €		DSIL rénovation énergétique Région	50 %	6 368,50 €
sous-total		septembre 2021	Département % €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN % €
sous-total			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> % €
Mobilier, petit équipement			Autofinancement du maître d'ouvrage % €
sous-total			Recettes nettes (dont amortissement) % €
Autres (détailler)					
sous-total					
TOTAUX	12 737 €		TOTAUX	75 %	9 552,75 €

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA3-7

Fiche Action : RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE

Maitre d'Ouvrage	COMMUNE DE CROIX-MARE
Responsable légal	Le Maire, M. CARPENTIER ÉRIC
Interlocuteur technique	M.COLOMBEL SÉBASTIEN
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 3 : protection de l'environnement, énergie, climat</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p> <p>Eviter les déperditions de chaleur grâce à l'amélioration thermique. Cela permet de baisser la production de chauffage et par conséquent cela aura un impact positif sur les émissions de GES.</p>
Objectifs de l'action	Améliorer l'isolation
Descriptif détaillé	<ul style="list-style-type: none">• Isolation par l'extérieur• Isolation des combles• Changement de 2 portes
Date d'engagement prévisionnelle	30 juin 2021

Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	1er septembre 2021 31 décembre 2021
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) BOMATEC MCP
	Partenaire(s) Financier(s) :
Budget global	26.379,03 € HT SOIT 31.201,22 € TTC
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

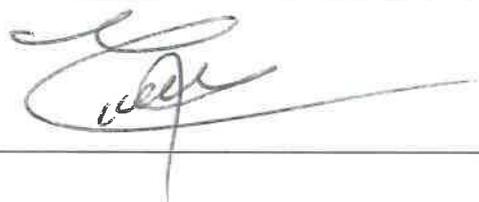
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat <i>(préciser le ou les fonds sollicités) DETR</i>	30 %	7 913.00 €
Travaux	ISOLATION EXTERIEUR 20 264.40 € COMBLES 3 127.96 € 2 PORTES 2 986.67 €		Région <i>(préciser le ou les fonds sollicités) DSIL</i>	25 %	6 594.00 €
sous-total			Département	25 %	6 594.00 €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN % €
sous-total			Autres financeurs : <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> %	€
Mobilier, petit équipement			Autofinancement du maître d'ouvrage	20 %	5 278.03 €
sous-total			Recettes nettes (dont amortissement) % €
TOTAUX	26 379.03 €		TOTAUX		26 379.03 €

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA3-8

Fiche Action : Amélioration énergétique du logement Rue des Taverniers

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Ecretteville-Lès-Baons
Responsable légal	Le Maire, Eric RENEE
Interlocuteur technique	Le Maire, Eric RENEE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 4 : protection de l'environnement, énergie, climat</p> <p>Contribution à la transition écologique : OUI</p>
Objectifs de l'action	
Descriptif détaillé	<ul style="list-style-type: none"> • Isolation des murs et du sol • Remplacement des fenêtres par des fenêtres isolantes • Remplacement du mode de chauffage (fourneau bois ancien) par des radiateurs à fluides caloporteurs • Mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique
Date d'engagement prévisionnelle	Avril 2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	<p>Début des travaux : mai 2021</p> <p>Fin de l'opération : septembre 2021</p>
Partenaires	Néant

	Partenaires financiers : DSIL (30%)
Budget global	VOIR PLAN DE FINANCEMENT
Réponse à AAP	Non
Indicateurs d'avancement	Réception des travaux
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	Montant en €
Maîtrise d'œuvre Etude géotechnique			Etat : Préfecture de Seine-Maritime DSIL Subvention obtenue	5 071.58
sous-total				30.00
Travaux	16 095.26			
sous-total			<i>Sous-total</i>	5 071.58
Acquisitions foncières			Autofinancement du maître d'ouvrage	70
sous-total				11 833.68
Mobilier, petit équipement				
sous-total				
Autres (détailler)				
sous-total				
TOTAUX	16 905.26		TOTAUX	16 905.26

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA3-9

Fiche Action : Ouvrages hydrauliques de régulation des ruissellements en amont du Val au Cesne

Maître d'Ouvrage	Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine
Responsable légal	Le Président, Monsieur Bastien CORITON
Interlocuteur technique	L'animateur agricole, Monsieur Alexandre DURAND
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 3 : protection de l'environnement, énergie, climat</p> <p>Contribution à la transition écologique : Protection de la ressource en eau</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la ressource en eau, par la gestion des écoulements en amont des bétouilles tracées positives du site classé du Val au Cesne • Protection des biens et des personnes du risque inondation
Descriptif détaillé	<p>Il convient de réaliser des ouvrages hydrauliques pour gérer les ruissellements agricoles de ce territoire. Nous avons bénéficié d'emprises dans le cadre de l'aménagement foncier lié à l'autoroute A150. A ce jour, 8 aménagements restent à réaliser, situés sur les communes de Croix-Mare, Saint Martin de l'If, Blacqueville, Ecalles-Alix et Flamanville.</p> <p>En l'état actuel, le maître d'ouvrage n'est pas en mesure de financer les 50% de l'opération.</p>
Date d'engagement prévisionnelle	2021
Calendrier prévisionnel	Sur la période 2021 – 2026 :

(début et fin d'opération)	<ul style="list-style-type: none"> • 2022 : CM03 ; CM01-02 ; CM130 ; MI01 • 2023 : IC01 • 2024 : EA01 • 2025 : EA02 • 2026 : FL01b
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Le bureau d'études Ecotone (Maître d'œuvre) Partenaire(s) financier(s) : Département 76
Budget global	Listes des ouvrages : <ul style="list-style-type: none"> • CM03 : 35 000 € HT soit 42 000 € TTC • CM01-02 ; CM130 ; MI01 : 200 000 € HT soit 240 000 € TTC • IC01 : 158 333.33 € HT soit 190 000 € TTC • EA01 : 87 500 € HT soit 105 000 € TTC • EA02 : 90 000 € HT soit 108 000 € TTC • FL01b : 114 166.67 € HT soit 137 000 € TTC
Réponse à AAP	Non
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la programmation
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements réalisés
Signature du Président du SMBV Caux Seine	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalable / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat <i>(préciser le ou les fonds sollicités)</i>	...30%	205 500.00€
Travaux			Région % €
sous-total	685 000.00 € HT	2022	Département	50 %	342 500.00 €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN % €
sous-total			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> % €
Mobilier, petit équipement			Autofinancement du maître d'ouvrage	20 %-	137 000.00 €
sous-total			Recettes nettes (dont amortissement) % €
TOTAUX	685 000.00 € HT		TOTAUX		685 000.00 €



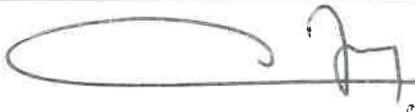
B. Guion

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA4-1

Fiche Action : TRAVAUX ÉGLISE SAINT PIERRE

Maître d'Ouvrage	MAIRIE D'YVETOT
Responsable légal	Le Maire, Émile CANU,
Interlocuteur technique	Le Directeur Général Des Services, Gilles LEVASSEUR
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 4 : habitat, revitalisation centre bourgs et centre urbain
	Contribution à la transition écologique : Projets de préservation du patrimoine public historique et culturel
Objectifs de l'action	Préservation du patrimoine public historique et culturel
Descriptif détaillé	L'Église d'Yvetot, construite après 1945 et propriété de la Ville, elle est inscrite à l'inventaire des monuments historiques. Elle doit faire l'objet de travaux de mises aux normes et de sécurité d'incendie, sachant que ces mises aux normes et ces travaux auront aussi pour objet de classer le bâtiment en tant qu'Établissement Recevant du Public (ERP), dans une catégorie 4. A cela s'ajoutent des reprises de bétons de façades.
Date d'engagement prévisionnelle	01 novembre 2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	Début des travaux : 01 novembre 2021
	Fin des travaux : 31 décembre 2022
Partenaires	DSIL/Préfecture

Budget global	Montant HT : 492 985,00 € TVA 20 % : 98 597,00 € Montant TTC : 591 582,00 €
Réponse à AAP	Non
Indicateurs d'avancement	Notification de MOE. Élaboration du PRO Envoi à l'AAP au 1 ^{er} septembre 2021
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES DE L'OPÉRATION		RECETTES DE L'OPÉRATION		
POSTES DE DÉPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	Montant en €
Études préalables / Études de maîtrise d'œuvre / AMO Honoraires MO	32 660,00 €		Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> €
sous-total	32 660,00 €		État DSIL	147 985,50 €
Travaux Sécurité et d'accessibilité Réparations des bétons	294 900,00 € 135 090,00 €		Région €
sous-total	429 990,00 €		Département €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN €
sous-total			Autres financeurs Ville d'Yvetot	295 791,00€
Mobilier, petit équipement			Autofinancement du maître d'ouvrage €
sous-total	30 335,00 €		Recettes nettes (dont amortissement) €
Autres (détailler) Option sondages et purge de l'en-semble des bétons	30 335,00 €			
sous-total	30 335,00 €			
TOTAUX	492 985,00 €		TOTAUX	443 776.5 €
				100 %

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA4-2

Fiche Action : Rénovation de l'église : Tranches 4 & 5

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Ecretteville-Lès-Baons
Responsable légal	Le Maire, Eric RENEE
Interlocuteur technique	Le Maire, Eric RENEE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 5 : habitat, revitalisation centre bourgs et centre urbain
	Contribution à la transition écologique : OUI
Objectifs de l'action	Rénover l'église communale
Descriptif détaillé	<ul style="list-style-type: none"> • Fin des travaux de rénovation de l'église • Rénovation des tranches 4 et 5 (transept et chœur)
Date d'engagement prévisionnelle	
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	Début des travaux : janvier 2021
	Fin de l'opération : septembre 2021
Partenaires	Partenaires techniques : SMA
	Partenaires financiers : DETR (30%), Département (25%), DSIL (16.30%) CCYN (7.95%)

Budget global	VOIR PLAN DE FINANCEMENT
Réponse à AAP	Contrat de ruralité
Indicateurs d'avancement	Réception des travaux
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Maîtrise d'œuvre	16 616.35		Etat : Préfecture de Seine-Maritime DETR Subvention obtenue DSIL Subvention obtenue	30.00 16.20	60 388.37 32 600.00
sous-total	16 616.35		Département de Seine Maritime CCYN Fonds de concours	25.00 7.95	50 323.00 16 000.00
Travaux					
- Tranche 4	114 888.14				
- Tranche 5	69 970.07				
sous-total	184 858.21		<i>Sous-total</i>	79.15	159 311.37
Acquisitions foncières			Autofinancement du maître d'ouvrage	20.85	41 983.19
sous-total					
Mobilier, équipement					
sous-total					
Autres (détailler)					
sous-total					
TOTAUX	201 294.56		TOTAUX		201 294.56

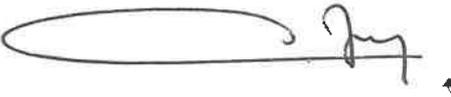
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA5-1

Fiche Action : Projet de réhabilitation et de remise aux normes de la Cuisine Centrale du C.C.A.S. d'Yvetot

Maitre d'Ouvrage	C.C.A.S. d'Yvetot
Responsable légal	M. Emile Canu, Président du C.C.A.S.
Interlocuteur technique	Mme Gwenaëlle GRENET, Responsable du service technique
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 5 : services à la population, numérique
	Contribution à la transition écologique : Réduction de la consommation énergétique de référence diminuée de 46% par rapport à la construction existante.
Objectifs de l'action	Remise aux normes et réhabilitation de la Cuisine Centrale du C.C.A.S. d'Yvetot afin de répondre aux exigences sanitaires et de conserver l'agrément sanitaire permettant son fonctionnement vis-à-vis des usagers du C.C.A.S.
Descriptif détaillé	<p>Le Centre Communal d'Action Sociale d'YVETOT (C.C.A.S.) est gestionnaire d'une Cuisine Centrale située 52 rue Joseph Coddeville à Yvetot. Cette structure, datant de 1973 pour sa partie principale et de 1992 pour l'extension de la partie production, a une superficie de 522 m². Son activité consiste en la production et la livraison en liaison froide de plats cuisinés dans les établissements médico-sociaux relevant du C.C.A.S.</p> <p>Le 28 septembre 2016, l'agrément sanitaire définitif de la Cuisine Centrale a été délivré par les services sanitaires de l'état sous réserve d'une remise aux normes des installations, des équipements et du fonctionnement par rapport aux prescriptions imposées par la</p>

	<p>réglementation en vigueur.</p> <p>En effet, de par son accroissement d'activité, du vieillissement du bâtiment et de l'évolution de la réglementation, la Cuisine Centrale nécessite une remise aux normes et une réhabilitation de ses locaux.</p> <p>Cette réhabilitation et remise aux normes ont pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre aux problématiques actuelles de fonctionnement (problème de circulation des denrées, de livraison et de stockage des denrées et produits finis, manque de locaux dont notamment des sanitaires et vestiaires pour le personnel), - produire en 5 jours/7 et non plus en 7j/7 comme actuellement - se mettre en conformité aux règles sanitaires et aux normes d'accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite (P.M.R.), - d'améliorer la performance thermique du bâtiment. <p>Au regard de l'ensemble de ces éléments, le C.C.A.S. s'est engagé dans un programme de réhabilitation et de remise aux normes de sa Cuisine Centrale.</p>
Date d'engagement prévisionnelle	Date prévisionnelle de la signature des marchés de travaux : le 01/09/2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	<p>Le 26/06/2018 : lancement des études</p> <p>Le 03/03/2020 : approbation de l'avant-projet sommaire</p> <p>Le 15/12/2020 : approbation de l'Avant-projet définitif</p> <p>Le 03/05/2021 : Lancement des appels d'offre</p> <p>Le 01/09/2021 : date prévisionnelle de signature du 1er acte juridique</p> <p>Le 01/09/2022 : date prévisionnelle de fin de l'opération</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Bureau d'architecture : MVT</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Département + ARS</p>
Budget global	<p>Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC]</p> <p>Travaux : 1 649 930 € HT</p> <p>Honoraires et autre frais : 481 453 € HT</p> <p>Provisions aléas, tolérance, révision : 240 766 € HT</p> <p>Coût global : 2 372 148 € H.T. (2 846 579 € TTC)</p>

Réponse à AAP	Non
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none">• Situations de travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none">• Procès-verbaux de réception des travaux
Signature du Président du CCAS	

PLAN DE FINANCEMENT					
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total	481 453 €	03/2018	Etat <i>(préciser le ou les fonds sollicités) DSIL 2021 « rénovation énergétique</i>	25 %	594 460,29 €
Travaux			Région % €
sous-total	1 649 930 €	09/2021	Département % €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN % €
Mobilier, petit équipement			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s) emprunt bancaire</i>	41 %	968 961 €
sous-total			Autofinancement du maître d'ouvrage	34 %	808 137 €
Autres (détailler) Provision aléas, tolérance, révision, actualisations			Recettes nettes (dont amortissement) % €
sous-total	240 766 €				
TOTAUX	2 372 149 €		TOTAUX		2 372 149 €

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA5-2

Fiche Action : CONSTRUCTION DU SIEGE SOCIAL DU CCAS

Maitre d'Ouvrage	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'YVETOT
Responsable légal	M. EMILE CANU, PRESIDENT DU CCAS
Interlocuteur technique	Mme Gwenaelle Grenet, Responsable du Service Technique
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 5 : Services à la population, numérique
	Contribution à la transition écologique : construction d'un bâtiment BEPAS dont la performance énergétique est largement supérieure à celui actuellement utilisé pour le siège social du C.C.A.S.
Objectifs de l'action	Construction des nouveaux locaux du siège social du C.C.A.S.
Descriptif détaillé	<p>Depuis 1980, le siège social du Centre Communal d'Action Sociale d'YVETOT (C.C.A.S.) se situe au 17 rue Carnot dans les locaux d'une ancienne banque et de l'ex- ANPE.</p> <p>Aujourd'hui, compte-tenu de l'extension des champs de compétences et d'interventions du C.C.A.S, ces locaux ne sont plus adaptés tant en termes de configuration qu'en terme de sécurité et d'accessibilité pour permettre d'accueillir les usagers et les agents dans de bonnes conditions.</p> <p>La remise aux normes de ce bâtiment est plus onéreuse qu'une construction neuve et ne permet pas non plus une organisation fonctionnelle optimale.</p>

	<p>Le C.C.A.S. souhaite procéder à la construction d'un bâtiment communal d'une surface de 1557 m², afin de pouvoir accueillir les 42 agents du siège (services fonctionnels et techniques, pôle gérontologie, service social) et le personnel du C.L.I.C. qu'il héberge, et qui permet de faciliter la coordination gérontologique du territoire.</p> <p>Le nouveau siège social du C.C.A.S. sera édifié sur un terrain situé 14 C rue de la Briqueterie à YVETOT.</p> <p>Ce projet sera porté par le C.C.A.S. d'YVETOT au niveau de la maîtrise d'ouvrage. Le Maître d'œuvre sera choisi par le biais d'un concours d'architecte.</p>
Date d'engagement prévisionnelle	Notification du marché de travaux : 01/02/2023
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des études : 01/06/2021 • Lancement des appels d'offres : 01/11/2022 • Notification du marché de travaux : 01/02/2023 • Commencement des travaux : 01/04/2023 • Fin prévisionnelle des travaux : 01/08/2024
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en cours de consultation
	Partenaire(s) financier(s) : VILLE, organisme bancaire, ETAT (subventions DSIL/DETR)
Budget global	<p>Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC]</p> <p>TRAVAUX (étude de faisabilité FRANZON 12/2020) = 4 339 897 € HT Honoraires et frais divers = 877 367 € HT Provisions (aléas, tolérance, révision, actualisations) = 412 941 € HT Etude de faisabilité FRANZON = 7 100 € HT Terrain EPFN = 280 762 € Aménagements extensions foncières = 31 265 € HT = 7 083 046 € TTC</p>
Réponse à AAP	Non

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none">• Situations de travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none">• Procès-verbaux de réception des travaux
Signature du Président du CCAS	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
	sous-total		Etat <i>(préciser le ou les fonds sollicités)</i> DETR 2021 DSIL 2021 DSIL 2018 <i>(étude de faisabilité)</i>	28 % 9 % 0.03 %	1 682 687 € 560 896 € 1 735 €
Travaux			Région % €
Acquisitions foncières Terrain EPFN Aménagements extensions foncières	sous-total		Département	10 %	600 000 €
Mobilier, petit équipement	sous-total		Fonds de concours CCYN % €
Autres (détailler) Provisions aléas, révision, actualisation, tolérance	sous-total		Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s) EMPRUNT BANCAIRE</i>	17 %	1 004 015 €
			Autofinancement du maître d'ouvrage	35 %	2 100 000 €

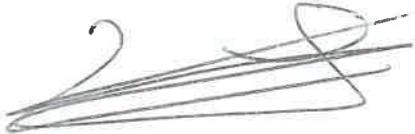
			Recettes nettes (dont amortissement) % €
sous-total	412 941 €				
TOTAUX	5 949 332 €		TOTAUX		5 949 333 €

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA5-3

Fiche Action : Extension de la salle polyvalente

Maitre d'Ouvrage	Commune de Valliquerville
Responsable légal	Le Maire, CAHARD Jacques
Interlocuteur technique	Le Maire, CAHARD Jacques
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 5 : Service à la population et numérique
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs de l'action	
Descriptif détaillé	L'extension de la salle polyvalente permettra l'aménagement de locaux destinés aux associations et aux services techniques.
Date d'engagement prévisionnelle	01/06/2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	Début : 15/06/2021
	Fin : 31/12/2021
Partenaires	Partenaire technique : LNB Architectes (M. Olivier Bellet)
	Partenaires financiers : Etat (DETR), Département et CCYN (fonds de concours)

Budget global	102 200,00 € HT 122 640,00 € TTC
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	Réalisé ou non réalisé
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat DETR	30 %	30 660,00 €
Travaux			Région % €
sous-total	102 200,00	15/06/2021	Département	21.14%	21 608,00 €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN	34.43%	35 186,00 €
Mobilier, petit équipement			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> % €
sous-total			Autofinancement du maître d'ouvrage	14.43 %	14 745,00 €
Autres (détailler)			Recettes nettes (dont amortissement) %	87 454,00 €
sous-total					
TOTAUX	102 200,00		TOTAUX		102 200,00

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA5-4

Fiche Action : TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ BÂTIMENTS COMMUNAUX – PHASE 1

Maître d'Ouvrage	MAIRIE D'YVETOT
Responsable légal	Le Maire, Émile CANU,
Interlocuteur technique	Le Directeur Général Des Services, Gilles LEVASSEUR
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 5 : Services à la population, numérique
	Contribution à la transition écologique : 81
Objectifs de l'action	Projets de mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics : Mise en conformité d'accessibilité PMR – Phase 1
Descriptif détaillé	Le marché a trait aux aménagement PMR de 13 lieux différents : des écoles (5) des gymnases (3) de stades avec vestiaires (2), d'une salle de ping-pong (salle Secrétin), de l'hôtel de Ville et d'une salle de spectacle. Il s'agit d'un marché unique comportant 8 lots (menuiserie, génie civil, revêtements, ...). Chaque lot prend en compte chaque bâtiment du lieu. Les aménagements sont les suivants selon les lieux : Mise en conformité des escaliers, remplacement de portes, création de pentes PMR, mise en place de mains courantes, bandes podotactiles, mise en place de sanitaire PMR comportant des variations de hauteur...
Date d'engagement prévisionnelle	01 avril 2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	Début des travaux : Été 2021 par tiers sur 3 ans (2021-2022-2023) Fin des travaux : 31 décembre 2023

Partenaires	Partenaire(s) financier(s) : DSIL/Préfecture
Budget global	Montant HT : 1 653 029,50 € TVA 20 % : 330 605,90 € Montant TTC : 1 983 635,40 €
Réponse à AAP	Non
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES DE L'OPÉRATION		RECETTES DE L'OPÉRATION			
POSTES DE DÉPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Études préalables / Études de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			État DSIL	40 %	495 908,85 €
Travaux			Région % €
Lot 1 : Génie Civil	709 065,00		Département % €
Lot 2 : Menuiserie	222 595,00		Fonds de concours CCYN % €
Lot 3 : Serrurerie	118 392,00		Autres financeurs Ville d'Yvetot	...60 %	991 817,70 €
Lot 4 : Revêtements	443 087,50		Autofinancement du maître d'ouvrage % €
Lot 5 : Plomberie	53 855,00		Recettes nettes (dont amortissement) % €
Lot 6 : Électricité	75 535,00				
Lot 7 : Étanchéité	5 500,00				
Lot 8 : Ascenseur	25 000,00				
sous-total	1 653 029,50 €				
Acquisitions foncières					
sous-total					
Mobilier, petit équipement					
sous-total					
Autres (détailler)					
sous-total					
TOTAUX	1 653 029,50 €		TOTAUX	100 %	1 653 029,50 €

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA5-5

Fiche Action : RENOVATION INTERIEURE DE LA MAIRIE ET MISE AUX NORMES PMR TOILETTES

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Auzebosc
Responsable légal	Le Maire, M. Dominique MACÉ
Interlocuteur technique	Le Maire, M. Dominique MACÉ
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 5 : Services à la population, numérique
	Contribution à la transition écologique : ISOLATION
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation du patrimoine communal • Accessibilité • Amélioration thermique
Descriptif détaillé	<p>Travaux de mise en conformité des toilettes entraînant des modifications de structure au rez-de-chaussée (cloisons)</p> <p>Isolation du grenier et gain d'espaces (création d'un bureau).</p>
Date d'engagement prévisionnelle	30/06/2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	01/09/2021 Du 01/09/2021 au 30/06/2022

Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : artisans spécialisés
	Partenaire(s) financier(s) : ETAT (DETR) ; DEPARTEMENT 76
Budget global	Budget détaillé et global : 79 627,32 € HT soit 95 552,78 € TTC
Réponse à AAP	<p>Si réponse à un appel à projets</p> <p>Nom de l'AAP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP (lauréat / non lauréat)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • En cours d'instruction DETR : dossier complet • En cours d'instruction Département
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION	
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES
			%
			Montant en €
Etudes préalable / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO		 %
sous-total			23 888,20 €
Travaux		 %
sous-total	79 627,32	01/09/2021 %
Acquisitions foncières			25 %
sous-total		 %
Mobilier, petit équipement		 %
sous-total		 %
Autres (détailler)			45 %
sous-total		 %
TOTAUX	79 627,32		TOTAUX
			79 627,32

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA5-6

Fiche Action : Réfection Mur d'Enceinte du Cimetière-BOIS-HIMONT

Maitre d'Ouvrage	Le Maire, Monsieur EUDIER
Responsable légal Interlocuteur technique	Le Maire, Monsieur EUDIER
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 5 : services à la population, numérique
	Contribution à la transition écologique
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de rénover le mur vu son état • La rénovation de ce mur répond à sauvegarder l'intégrité du cimetière afin de conserver en valeur le patrimoine de la commune du fait de sa proximité d'un monument religieux (Eglise entièrement reconstruite au 17ème siècle) et se niche en bordure du parc du château du Centre ARCAUX
Descriptif détaillé	<p>Restauration complète de la réfection des joints, remplacement à l'identique des pierres fissurées.</p> <p>Restauration complète du mur d'enceinte du cimetière en brique silex.</p>
Date d'engagement prévisionnelle	Pas arrêté à ce jour

Calendrier prévisionnel (Début et fin d'opération)	<ul style="list-style-type: none"> • 4ème trimestre • Non connu
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Normandie Rénovation Partenaire(s) financier(s) : Département et ETAT
Budget global	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Budget détaillé et global</u> [Montant € HT et TTC] • DETR 40% soit 32 896€ HT • Département : demande en cours d'instruction • Autofinancement : en fonction de l'aide attribuée par le département • TVA Autofinancée : 16 447.96€ • TOTAL TTC : 98 687.76€
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Si réponse à un appel à projets : non
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • L'opération se déroulera à partir du 1er juin 2021 et commencera par les travaux de nettoyage et de sécurité du cimetière incluant celle des usagers, suivie de la restauration.
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisé ou non réalisé • Fin prévisionnelle des travaux le 31.12.2021
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'oeuvre / AMO			Europe <i>(Préciser le fond et la mesure)</i> €
sous-total			Etat <i>(DETR)</i>	32 896.00 €
Travaux	82 239.80€		Région €
sous-total			Département	En attente
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN %
sous-total			Autres financeurs	A demander
Mobilier, petit équipement			<i>Préciser le ou les organisme(s)</i> %
sous-total			Autofinancement du maître d'ouvrage	%
Autres (détailler)			FCTVA	16 447.96€
sous-total				20 %
TOTAUX	82 239.80€		TOTAUX	11 616.00€

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA5-7

Fiche Action : Bâtiment des services techniques

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Ecretteville-Lès-Baons
Responsable légal	Le Maire, Eric RENEE
Interlocuteur technique	Le Maire, Eric RENEE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 7 : services à la population, numérique</p> <p>Contribution à la transition écologique : OUI</p>
Objectifs de l'action	Doter les services techniques de locaux adaptés
Descriptif détaillé	<p>Acquisition d'un bâtiment agricole en vue de sa transformation en bâtiment des services techniques.</p> <p>Réalisation de travaux d'urgence.</p>
Date d'engagement prévisionnelle	Avril 2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	<p>Achat : Avril 2021</p> <p>Travaux d'urgence : mai 2021</p> <p>Fin de l'opération : juillet 2021</p>
Partenaires	<p>Partenaire technique : interne</p> <p>Partenaires financiers : Département 25%, DETR 30%, DSIL 20%</p>

Budget global	Voir plan de financement
Réponse à AAP	Non
Indicateurs d'avancement	Signature de l'acte : le 23 avril 2021 Signature des bons de commande : Mai 2021
Indicateurs de résultat	Réception des travaux
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Maîtrise d'œuvre Etude géotechnique			Etat : Préfecture de Seine-Maritime DSIL Subvention sollicitée DETR Subvention sollicitée	20.00 30	16 711.52 25 067.28
sous-total			Département Subvention sollicitée	25	20 889.40
Travaux	23 557.57				
sous-total			<i>Sous-total</i>	80	62 668.20
Acquisitions foncières	60 000.00		Autofinancement du maître d'ouvrage	20	20 889.37
sous-total					
Mobilier, petit équipement					
sous-total					
Autres (détailler)					
sous-total					
TOTAUX	83 557.57		TOTAUX		83 557.57

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA5-8

Fiche Action : Extension et réhabilitation du bâtiment administratif d'Yvetot Normandie

Maitre d'Ouvrage	Communauté de Communes Yvetot Normandie
Responsable légal	M. Gérard CHARASSIER, Président
Interlocuteur technique	M. Thomas LANFRAY, Directeur Général Adjoint
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 5 : Services à la population, numérique
	Contribution à la transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> • Faible empreinte carbone • Réduction des consommations d'énergie
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une superficie suffisante permettant d'accueillir convenablement les usagers, élus et agents de la collectivité • Anticiper les futures prises de compétences • Améliorer l'impact environnemental du bâtiment existant • Matérialiser les engagements de la collectivité en matière de protection de l'environnement en construisant une extension du siège administratif exemplaire en matière environnementale
Descriptif détaillé	<p>L'ensemble des services administratifs d'Yvetot Normandie était jusqu'à récemment implanté rue de la Brème à Yvetot. Les prises de compétence nouvelle (France Services, mobilité, tourisme...) ont obligé la collectivité à déménager une partie de ses services sur un deuxième site situé rue de l'Industrie à Sainte-Marie-des-Champs (location).</p> <p>De plus, malgré ce déménagement, les locaux actuels ne permettent</p>

	<p>toujours pas d'accueillir de manière satisfaisante les usagers, les élus et les agents de la collectivité.</p> <p>Ainsi, après étude de faisabilité par un bureau d'étude externe, Yvetot Normandie envisage de réaliser les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation (notamment thermique) du site actuel (1000 m2) ; • Construction d'un nouveau bâtiment en R+2 (1300 m2) sur la parcelle existante où se trouve déjà le siège actuel. <p>Yvetot Normandie étant fortement engagée en matière environnementale (labellisations : « Territoire durable 2030 », « Territoire 100% énergies renouvelables », « Territoire engagé pour la nature », « Vélo et Territoire »), le projet réalisé devra être exemplaire en matière environnementale.</p> <p>Afin d'être le mieux accompagné possible, Yvetot Normandie s'attachera les compétences d'un conducteur d'opération en plus du maître d'œuvre.</p>
Date d'engagement prévisionnelle	Signature du marché de conducteur d'opération : septembre 2021
Calendrier prévisionnel (Début et fin d'opération)	<p>Choix du maître d'œuvre : 2ème trimestre 2022</p> <p>Début des travaux : 2ème semestre 2023</p> <p>Livraison : fin 2024</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : conducteur d'opération, maître d'œuvre, contrôleur technique, coordinateur sécurité</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat, Département, EPFN</p>
Budget global	4 729 675,00 € HT (5 675 610,00 € TTC)
Réponse à AAP	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'exécution des études • Pourcentage d'exécution des travaux

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none">• Remise des études• Livraison des travaux
Signature du Président	

PLAN DE FINANCEMENT					
DEPENSE DE L'OPERATION			RECETTES DE L'OPERATION		
Postes de dépenses	Montant prévisionnel € HT	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	Poste de recettes	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO					
Conducteur d'opération	150 000,00 €	3ème tri. 2021	Europe		- €
Maîtrise d'œuvre, CT, CSPS	688 433,00 €	2nd sem. 2022	Etat	32%	1 500 000,00 €
Sous-total	838 433,00 €		DSIL	23%	1 077 373,00 €
Travaux			DETR	0%	- €
Démolition	40 000,00 €		Région	3%	120 000,00 €
Réhabilitation du bâtiment actuel	1 675 114,00 €	2nd sem. 2023	Département		- €
Nouveau bâtiment	1 509 890,00 €	2nd sem. 2023	Fonds de concours YN		
Provision	366 238,00 €	2nd sem. 2023	Autres financeurs	1%	30 000,00 €
Sous-total	3 591 242,00 €		EPFN	42%	2 002 302,00 €
Acquisitions foncières			Autofinancement		- €
Sous-total	300 000,00 €	2021	Recettes nettes (dont amortissement)		
Mobilier, petit équipement					
Sous-total	- €				
Autres					
Sous-total	- €				
TOTAL	4 729 675,00 €		TOTAL		4 729 675,00 €

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA5-9

Fiche Action : Dématérialisation des services à la population / Mise en service d'un portail citoyen

Maitre d'Ouvrage	Communauté de Communes Yvetot Normandie
Responsable légal	Gérard CHARASSIER, Président
Interlocuteur technique	Romain LEFEBVRE, Responsable des Systèmes d'information
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 5 : Services à la population, numérique
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs de l'action	Mise en place d'un portail citoyen visant à faciliter les démarches des usagers du territoire et le suivi de leur demandes
Descriptif détaillé	<p>Mise en service d'un portail citoyen pour permettre la dématérialisation des services proposés par la communauté de communes aux habitants de son territoire.</p> <p>Cet outil 100 % dématérialisé permettra aux usagers de réaliser 365 jours/an des démarches de compétences municipales (Etat civil, voirie, mariage. Réservations de salles) que communautaires – (urbanisme, redevance ordures ménagères, médiathèque, conservatoire, paiement en ligne).</p> <p>Plus de 150 téléservices sont disponibles pour faciliter la vie des administrés</p>

Date d'engagement prévisionnelle	Fin 2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	2e trimestre 2021 : Rédaction d'un cahier des charges 3e trimestre 2021 : Lancement de la consultation 4e trimestre 2021 : Mise en place de la solution
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Partenaire(s) financier(s) : Non défini à ce jour mais possibilité de solliciter des subventions dans le cadre du plan de relance
Budget global	38 275 € HT
Réponse à AAP	Si réponse à un appel à projets : Non
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la solution
Signature du Président	

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION	
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES
			%
			Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO		 % €
sous-total		 % €
Travaux		 % €
sous-total		 % €
Acquisitions foncières		 % €
sous-total		 % €
Mobilier, petit équipement		 % €
sous-total		 % €
Autres (détailler)		 % €
sous-total		 % €
TOTAUX	38 275€		TOTAUX

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA5-10

Fiche Action : Remplacement du Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) de la Médiathèque Intercommunale

Maitre d'Ouvrage	YVETOT NORMANDIE
Responsable légal	Gérard CHARASSIER, Président
Interlocuteur technique	Romain LEFEBVRE, Responsable des Systèmes d'information
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 5 : Services à la population, numérique</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p>
Objectifs de l'action	<p>La Communauté de communes Yvetot Normandie (CCYN) souhaite ré-informatiser sa médiathèque en 2021/22 puis disposer d'un portail donnant accès à l'ensemble de ses ressources avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture, l'installation, et la mise en ordre de marche d'un système de gestion de bibliothèque ainsi que l'hébergement et la maintenance. • La fourniture, l'hébergement et la maintenance d'un portail internet permettant l'accès au catalogue de la médiathèque.
Descriptif détaillé	<p>Le SIGB (actuel de la médiathèque a plus de 15 ans. L'objectif est de proposer aux usagers un outil innovant permettant une nouvelle expérience des outils numériques et de la digitalisation des usages (tablettes, VOD, lives numériques).</p> <p>Ce SIGB devra être un service innovant, ergonomique et attractif pour le public, un outil de travail performant, convivial, évolutif, collaboratif à l'équipe de la médiathèque (salariés ou bénévoles)</p>

Date d'engagement prévisionnelle	Consultations en cours / attribution été 2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	Mise en service du nouveau portail pour l'été 2022 suite à 4 phases
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) :
	Partenaire(s) financier(s) : Etat (DETR et DSIL)
Budget global	30 000 € HT environ
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : La reprise et migration des données + installation du logiciel • Phase 2 : Tests et préparation des connecteurs • Phase 3 : La bascule Tests • Phase 4 : Formations et réalisation de l'ensemble des paramétrages • Phase 5 : Mise en place du Portail donnant accès à l'ensemble des ressources.
Indicateurs de résultat	Remplacement du SIGB
Signature du Président	

PLAN DE FINANCEMENT

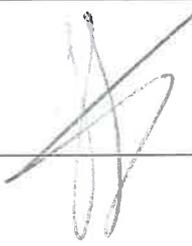
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'oeuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat DSIL	25%	7500€
Travaux			DETR	25%	7500€
sous-total			Région % €
Acquisitions foncières			Département % €
sous-total			Fonds de concours CCYN % €
Mobilier, petit équipement			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> % €
sous-total			Autofinancement du maître d'ouvrage	50 %	15 000 €
Autres (détailler)			Recettes nettes (dont amortissement) % €
sous-total					
TOTAUX	30 000 €		TOTAUX		30 000 €

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA6-1

Fiche Action : Réhabilitation de la toiture de la salle des sports sur la commune déléguée de Veauville-les-Baons

Maitre d'Ouvrage	Mairie Les Hauts-de-Caux
Responsable légal	Monsieur LEGAY Gérard, Le Maire
Interlocuteur technique	Monsieur LEGAY Gérard, Le Maire
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 6 : éducation, enfance, jeunesse, sport et culture
	Contribution à la transition écologique : Actuellement salle non chauffée, mal isolée, qui provoque une condensation importante en fonction des conditions atmosphériques entraînant une importante humidité dans la salle ayant déjà entraîné des annulations de matchs de basket.
Objectifs de l'action	Travaux de réhabilitation de la toiture de la salle des sports
Descriptif détaillé	Un projet d'extension de cette salle de sports avait été initié. La présence de nombreuses cavités dans ce secteur et les délais pour les recherches ont énormément retardé le projet et celui-ci actuellement suspendu. Parallèlement, la salle des sports est parfois inutilisable par des problèmes de condensation au sol entraînant des annulations de matchs. Un premier programme d'isolation partiel a été réalisé concernant qu'une partie de la couverture. Ce programme a fait l'objet d'une subvention DETR dont les délais ont été prolongés. L'avis des thermiciens nous conseille de renouveler l'ensemble de la toiture et de créer une ventilation basse.

Date d'engagement prévisionnelle	07/2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	07/2021 09/2021
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Lnb architecture – M. Bellet Partenaire(s) financier(s) : Département, DSIL
Budget global	Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC] 156 247,80 € HT 187 497,36 € TTC
Réponse à AAP	Si réponse à un appel à projets Nom de l'AAP <ul style="list-style-type: none"> • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP (lauréat / non lauréat)
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

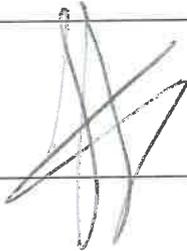
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat DETR (acquis) sur 43 813,66€ ht DSIL (sollicitée) sur 156 247,80 € ht Région	30% 30% %	13 144,10 € 46 874,34 € €
Travaux	156 247,80		Département (acquis) (sur 104 896 € ht)	25%	26 224 €
sous-total			Fonds de concours CCYN % €
Acquisitions foncières			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> % €
sous-total			Autofinancement du maître d'ouvrage %	70 005,36 €
Mobilier, petit équipement			Recettes nettes (dont amortissement) % €
sous-total					
TOTAUX	156 247,80		TOTAUX		156 247,80

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA6-2

Fiche Action : Travaux d'équipements aux écoles suite aux contraintes Covid 19

Maitre d'Ouvrage	Mairie Les Hauts-de-Caux
Responsable légal	Monsieur LEGAY Gérard, Le Maire
Interlocuteur technique	Monsieur LEGAY Gérard, Le Maire
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 6 : éducation, enfance, jeunesse, sport et culture</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p>
Objectifs de l'action	Répondre aux exigences Covid 19, séparation des classes, création d'un préau en complément de l'existant.
Descriptif détaillé	Réalisation d'une pergola de 40 m ² devant les entrées d'une classe.
Date d'engagement prévisionnelle	Déjà réalisé (renouvellement demande DETR)
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) :
	Partenaire(s) financier(s) : Département

Budget global	Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC] 15 237,85 € HT 18 285,42 € TTC
Réponse à AAP	Si réponse à un appel à projets Nom de l'AAP <ul style="list-style-type: none">• Date du dépôt de l'AAP• Réponse de l'AAP (lauréat / non lauréat)
Indicateurs d'avancement	Projet réalisé
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

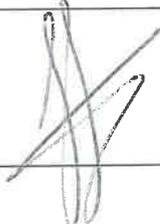
PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION	
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES
			%
			Montant en €
Etudes préalable / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO		 %
sous-total		 €
Travaux	15 237,85 €		30 %
sous-total		 €
Acquisitions foncières		 %
sous-total		 €
Mobilier, petit équipement		 %
sous-total		 €
Autres (détailler)			70 %
sous-total		 €
TOTAUX	15 237,85 €		TOTAUX
			15 237,85 €

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n°FA6-3

Fiche Action : Création d'un préau cantine de Veauville-lès-Baons

Maitre d'Ouvrage	Mairie Les Hauts-de-Caux
Responsable légal	Monsieur LEGAY Gérard, Le Maire
Interlocuteur technique	Monsieur LEGAY Gérard, Le Maire
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 6 : éducation, enfance, jeunesse, sport et culture</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p>
Objectifs de l'action	Besoin complémentaire de la nécessité de séparer les groupes (Covid) et ainsi également d'assurer un abri devant la cantine dans le cadre du passage en self-service.
Descriptif détaillé	Réalisation d'une pergola de 50 m ² s'intégrant à la cantine actuelle.
Date d'engagement prévisionnelle	07/2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	07/2021 12/2021

Partenaires	Partenaire(s) technique(s) :
	Partenaire(s) financier(s) : Département
Budget global	Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC] 34 653,29 € HT 41 583,95 € TTC
Réponse à AAP	Si réponse à un appel à projets Nom de l'AAP <ul style="list-style-type: none">• Date du dépôt de l'AAP• Réponse de l'AAP (lauréat / non lauréat)
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat <i>(préciser le ou les fonds sollicités)DETR.</i>	30 %	10 395,99 €
Travaux	34 653,29		Région % €
sous-total			Département	25%	8663,32€
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN % €
Mobilier, petit équipement			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> % €
sous-total			Autofinancement du maître d'ouvrage	45 %	15 593,98 €
Autres (détailler)			Recettes nettes (dont amortissement) % €
sous-total					
TOTAUX	34 653,29		TOTAUX		34 653,29

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA6-4

Fiche Action : NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES

Maitre d'Ouvrage	COMMUNE DE CROIX-MARE
Responsable légal	Le Maire, M. CARPENTIER ÉRIC
Interlocuteur technique	Le Maire, M. CARPENTIER ÉRIC
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 6 : éducation, enfance, jeunesse, sport et culture
	Contribution à la transition écologique : <ul style="list-style-type: none">• Tendre vers le zéro papier• Cours numériques et interactifs
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none">• FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE• RENDRE LES ÉLÈVES PLUS AUTONOMES
Descriptif détaillé	
Date d'engagement prévisionnelle	1 ^{er} juin 2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	1 ^{er} juillet 2021 31 août 2021

Partenaires	
Budget global	13.014,30 € HT SOIT 15.617,16 € TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none">• Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires• Demande du 17 mars 2021• Dossier accepté
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat <i>(préciser le ou les fonds sollicités) DETR</i>	30 %	4 050.00 €
Travaux			Région <i>APPEL A PROJET</i> %	4 900.00 €
sous-total			Département	%	€
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN % €
Mobilier, petit équipement	13 014.30 €		Autres financeurs : <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> %	€
sous-total			Autofinancement du maître d'ouvrage	31.23 %	4 064.30 €
Autres (détailler)			Recettes nettes (dont amortissement) % €
TOTAUX	13 014.30 €		TOTAUX		13 014.30€

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA6-5

Fiche Action : MISE AUX NORMES D'UN TERRAIN DE FOOT

Maitre d'Ouvrage	COMMUNE DE CROIX-MARE
Responsable légal	M. CARPENTIER ÉRIC
Interlocuteur technique	M. CARPENTIER ÉRIC
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 6 : éducation, enfance, jeunesse, sport et culture
	Contribution à la transition écologique : Favoriser La Pratique Sportive
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Mettre le stade aux normes de taille
Descriptif détaillé	<ul style="list-style-type: none">• Changement des mains courantes• Changement des buts• Pose de filets pare-ballons
Date d'engagement prévisionnelle	30 juin 2021
Calendrier prévisionnel (Début et fin d'opération)	1er octobre 2021 30 octobre 2021

Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : environnement service
	Partenaire(s) financier(s) :
Budget global	45.601,00 € HT SOIT 54.721,20 € TTC
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

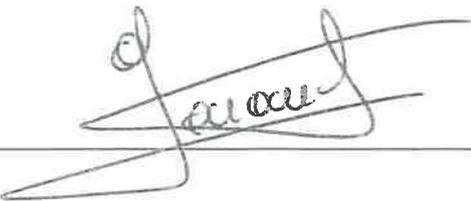
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat <i>(préciser le ou les fonds sollicités) DETR</i>	30 %	13 680.00 €
Travaux	ARRACHAGE HAIE MORTE 4 520.00€		Région % €
sous-total	TERRAIN 40 981.00€		Département	25 %	11 400.00 €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN % €
Mobilier, petit équipement			Autres financeurs : F.F.F <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> %	5000.00 €
sous-total			Autofinancement du maître d'ouvrage	34 %	15 521.00 €
Autres (détailler)			Recettes nettes (dont amortissement) % €
TOTAUX	45 601.00€		TOTAUX		45 601.00€

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA6-6

Fiche Action : Construction d'une garderie Périscolaire

Maitre d'Ouvrage	Mairie de Saint Martin de l'If
Responsable légal	Sylvain GARAND, Maire
Interlocuteur technique	Jean-Marie GAMARD, adjoint en charge des travaux
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 6 : éducation, enfance, jeunesse, sport et culture
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs de l'action	Construction d'une garderie périscolaire
Descriptif détaillé	<p>Le Conseil municipal, par délibération a validé le projet d'une construction de garderie périscolaire. Ce lieu sera également aménagé pour accueillir les permanences du Relai Assistantes Maternelles Intercommunal.</p> <p>Les locaux actuels ne répondent plus aux besoins de nos habitants à la suite de la création de la commune nouvelle en 2016.</p>

Date d'engagement prévisionnelle	Marché de maîtrise d'œuvre en cours
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	Travaux Année 2022 Durée des travaux : 1 an
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) :
	Partenaire(s) financier(s) : Préfecture DETR/ Conseil Général/ Fonds de Concours Yvetot Normandie
Budget global	Budget détaillé et global [Montant 581 730.00€ HT et 698 076.00€ TTC]
Réponse à AAP	Non
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

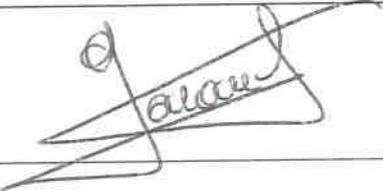
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	61.730.00€ ht		Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total		En cours	Etat DETR DSIL Région	20 % 30 % %	116 346.00 € 174 519.00 € €
Travaux	520 000.00 €HT		Département	25 %	100 000.00 €
sous-total		Début année 2022	Fonds de concours CCYN %	€
Acquisitions foncières			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> % €
Mobilier, petit équipement			Autofinancement du maître d'ouvrage	25 %	190 135.00 €
sous-total			Recettes nettes (dont amortissement) % €
TOTAUX	581 000.00€HT		TOTAUX		581 000.00€ HT

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA6-7

Fiche Action : plan de relance numérique

Maitre d'Ouvrage	Mairie de Saint Martin de l'If
Responsable légal	Sylvain GARAND, Maire
Interlocuteur technique	Olivier DOUVILLE, adjoint du Maire
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 6 : éducation, enfance, jeunesse, sport et culture
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs de l'action	Equipements informatiques école de Betteville et de Fréville
Descriptif détaillé	Equipements informatiques des classes élémentaires.
Date d'engagement prévisionnelle	Devis en cours d'élaboration
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	Rentrée scolaire 2021

Partenaires	Partenaire(s) technique(s) :
	Partenaire(s) financier(s) : Préfecture : plan de relance
Budget global	Budget détaillé et global [Montant 25 000€ HT et 30 000€ TTC]
Réponse à AAP	Si réponse à un appel à projets Nom de l'AAP <ul style="list-style-type: none">• Date du dépôt de l'AAP• Réponse de l'AAP (lauréat / non lauréat) Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

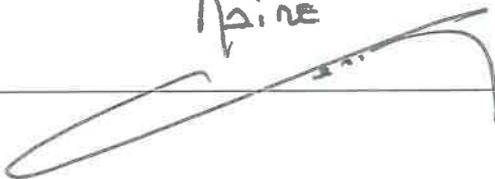
PLAN DE FINANCEMENT		RECETTES DE L'OPERATION	
DEPENSES DE L'OPERATION		POSTES DE RECETTES	
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO		 €
sous-total			14 700.00 €
Travaux		 %
sous-total		 €
Acquisitions foncières		 %
sous-total		 €
Mobilier, petit équipement	25 000.00€HT	 %
sous-total		Septembre 2021 %
Autres (détailler)			41,2 %
sous-total		 €
TOTAUX	25 000.00€HT		25 000.00€HT

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA6-8

Fiche Action : Ecole Numérique Rurale

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Allouville-Bellefosse
Responsable légal	Monsieur Didier TERRIER, Maire
Interlocuteur technique	Monsieur Didier TERRIER, Maire
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 6 : éducation, enfance, jeunesse, sport et culture
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement complémentaire pour la maternelle et l'élémentaire • Permettre aux enfants d'Allouville-Bellefosse et Écretteville-lès-Baons et aux enseignants, l'accès à un outil numérique complet.
Descriptif détaillé	Ecrans interactifs avec logiciels et matériels d'accompagnement, vidéoprojecteurs, et, liaisons et alimentations électriques.
Date d'engagement prévisionnelle	Juin 2021

Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	De juin 2021 à septembre 2021
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) :
	Partenaire(s) financier(s) :
Budget global	Voir plan de financement Budget global : 15 387.07 € HT soit 18 464.48 € TTC
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	<p>Didier Ferrer Maire</p> 

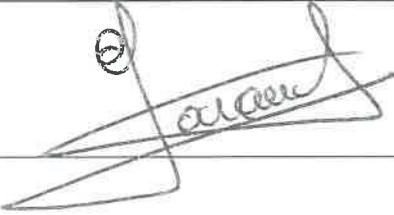
PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION	
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES
			%
			Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			71 %
sous-total		10 770.00 €
Travaux		 %
		 %
sous-total	2024.40	Juin 2021 %
Acquisitions foncières		 %
sous-total		 %
Mobilier, petit équipement		 %
sous-total	13 362.67	Juin 2021 %
Autres (détailler)			29 %
sous-total		4 468.07 €
TOTAUX	15387.07		TOTAUX
			15 238.07

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA7-1

Fiche Action : comblement d'une marnière Fossé des Tilleuls

Maitre d'Ouvrage	Mairie de Saint Martin de l'If
Responsable légal	<ul style="list-style-type: none"> Sylvain GARAND, Maire
Interlocuteur technique	<ul style="list-style-type: none"> Jean-Marie GAMARD, 1er adjoint en charge des travaux
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 7 : santé et sécurité
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs de l'action	Effondrement Fossé des Tilleuls- Comblement de la cavité reconnue
Descriptif détaillé	<p>Auscultation d'une marnière et confortement des cavités souterraines en domaine public.</p> <ul style="list-style-type: none"> A la suite d'un effondrement rue des Tilleuls à Fréville Saint Martin de l'If en 2019, une campagne de sondages a été réalisée afin d'identifier le type de vide. En 2020, un puits a été creusé afin de cartographier cette marnière et d'évaluer son volume. En 2021, il reste à procéder au comblement de ce vide qui présente un risque pour la sécurité puisqu'il est situé sous la voirie.

Date d'engagement prévisionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Devis en date du 12 octobre 2020
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	<ul style="list-style-type: none"> • Début des travaux dès accord de subvention • Durée prévue : 2 semaines
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaire(s) technique(s) : For&Tec
	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaire(s) financier(s) : Préfecture DETR/ Conseil Général
Budget global	<ul style="list-style-type: none"> • Budget détaillé et global : Montant € HT 18 234.50 et 21 881.40 TTC]
Réponse à AAP	Non
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

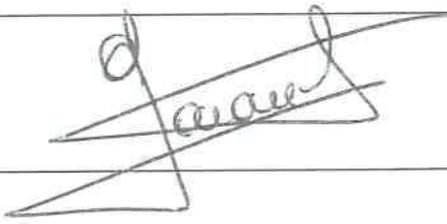
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat <i>DETR en attente de validation</i>	30 %	5470.00 €
Travaux	18 234.50€HT		Région % €
sous-total		Juin 2021	Département	40 %	7293.80 €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN % €
Mobilier, petit équipement			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> % €
sous-total			Autofinancement du maître d'ouvrage	30 %	5470.70 €
Autres (détailler)			Recettes nettes (dont amortissement) % €
TOTAUX	18 234.50€HT		TOTAUX		18 234.50 €HT

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA7-2

Fiche Action : Construction d'une réserve incendie à Betteville

Maitre d'Ouvrage	Mairie de Saint Martin de l'If
Responsable légal	Sylvain GARAND, Maire
Interlocuteur technique	Jean-Marie GAMARD, 1er adjoint en charge des travaux
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 7 : santé et sécurité
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs de l'action	Construction d'une réserve incendie à Betteville
Descriptif détaillé	<p>Par délibération en date du 19 mars 2021, le conseil municipal a décidé de poursuivre sa politique de défense incendie dans les hameaux de la commune.</p> <p>Ainsi une réserve incendie sera implantée Chemin du Marronnier à Betteville, afin d'assurer la protection de trente logements.</p>

Date d'engagement prévisionnelle	Signature du marché avec le Syndicat du Caux Central le 17 mars 2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	Début des travaux dès réception des accords de subvention Fin des travaux deuxième semestre 2021
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Syndicat du Caux Central à Yvetot
	Partenaire(s) financier(s) : Préfecture DETR/ Conseil Général
Budget global	Budget détaillé et global [Montant 44 820.00€ HT et 48 648.00 TTC]
Réponse à AAP	Non
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

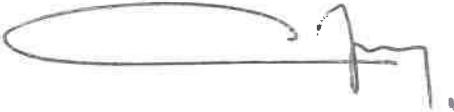
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'oeuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> €
sous-total			Etat <i>DETR (en attente accord)</i>	17 928.00 €
Travaux	44 820.00 € Ht		Région €
sous-total		2 ^{ème} trimestre 2021	Département	11 205.00 €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN €
Mobilier, petit équipement			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> €
sous-total			Autofinancement du maître d'ouvrage	15 687.00 €
Autres (détailler)			Recettes nettes (dont amortissement) €
sous-total			 €
TOTAUX	44 820.00€ Ht		TOTAUX	44 820.00 €

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche n° FA7-3

Fiche Action : TRAVAUX RÉSERVES INCENDIE RUE DE LA PLAINE

Maître d'Ouvrage	MAIRIE D'YVETOT
Responsable légal	Le Maire, Émile CANU,
Interlocuteur technique	Le Directeur Général Des Services, Gilles LEVASSEUR
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 7 : santé et sécurité
	Contribution à la transition écologique
Objectifs de l'action	Lutte contre l'incendie
Descriptif détaillé	<p>Équipement lutte contre l'incendie rue de la Plaine :</p> <p>Cette opération nécessite la fourniture et la pose d'une réserve incendie et d'un raccordement au réseau d'eau potable. Cet équipement de lutte contre l'incendie est conforme au Règlement De Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI). Il répond notamment au niveau de "risque ordinaire", niveau suffisant pour couvrir la défense incendie sur le type d'habitations dans le secteur. La capacité de la réserve enterrée envisagée est de 120m³). Cette réserve comporte notamment un couvercle de sécurité sur un trou d'homme, des rehausses d'évent et d'aspiration sur mesure et une fosse de puisage pour les pompiers.</p>
Date d'engagement prévisionnelle	01 mai 2021

Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	Début des travaux : 01 juillet 2021 Fin des travaux : 01 octobre 2021
Partenaires	DETR/Préfecture
Budget global	Montant HT : 42 875,17 € TVA 20 % : 8 575,03 € Montant TTC : 51 450,20 €
Réponse à AAP	Non
Indicateurs d'avancement	Bon de commande à l'entreprise
Indicateurs de résultat	Fin de travaux
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

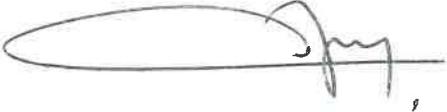
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat DETR	30 %	12 862,55 €
Travaux Pose d'une bache Branchements	40 015,00 € 2 860,17 €		Région % €
sous-total	42 875,17 €		Département % €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN % €
Mobilier, petit équipement			Autres financeurs Ville d'Yvetot	70 %	30 012,62 €
sous-total			Autofinancement du maître d'ouvrage % €
Autres (détailler)			Recettes nettes (dont amortissement) % €
sous-total					
TOTAUX	42 875,17 €		TOTAUX	100 %	42 875,17 €

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche n° FA7-4

Fiche Action : PORTAILS PLAINE DES SPORTS

Maître d'Ouvrage	MAIRIE D'YVETOT
Responsable légal	Le Maire, Émile CANU,
Interlocuteur technique	Le Directeur Général Des Services, Gilles LEVASSEUR
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 7 : santé et sécurité
	Contribution à la transition écologique
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation d'un nouveau portail et de nouvelles grilles sur l'entrée principale du complexe sportif « Zone de la plaine » • Installation d'un portillon et un grillage pour protéger le local Rugby ainsi qu'un autre donnant accès direct sur l'extérieur.
Descriptif détaillé	<p>Les portails et grillages en place actuellement sont anciens et n'assurent plus leur mission de sécurité au niveau de la protection des terrains et des bâtiments. Ils sont censés empêcher les intrusions (Week-end, nuits...).</p> <p>L'entrée principale du complexe donne sur le parking du Collège Camus. Le portail est dimensionné pour laisser entrer les différents véhicules des services techniques (tracteurs, camions, tondeuses...) pour les entretiens des terrains et des bâtiments dans le complexe (2 gymnases, une salle de tennis de table, un vestiaire, un local pour le Rugby).</p>
Date d'engagement prévisionnelle	01 mai 2021
Calendrier prévisionnel	Début des travaux : 20 juin 2021

(début et fin d'opération)	Fin des travaux : 20 septembre 2021
Partenaires	DETR/Préfecture
Budget global	Montant HT : 17 513,34 € TVA 20 % : 3 502,67 € Montant TTC : 21 016,01 €
Réponse à AAP	Non
Indicateurs d'avancement	Bon de commande à l'entreprise
Indicateurs de résultat	Fin de travaux
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalable / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat <i>DETR</i>	30 %	5 254,00 €
Travaux			Région % €
Fournitures et pose de treillis soudé	3 919,55 €		Département % €
Portail pivotant et clôtures	5 310,16 €		Fonds de concours CCYN % €
Portail coulissant avec motorisation	8 283,63 €		Autres financeurs <i>Ville d'Yvetot</i>	70 %	12 259,34 €
sous-total	17 513,34 €		Autofinancement du maître d'ouvrage % €
Acquisitions foncières			Recettes nettes (dont amortissement) % €
Mobilier, petit équipement					
sous-total					
Autres (détailler)					
sous-total					
TOTAUX	17 513,34 €		TOTAUX	100 %	17 513,34 €

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA7-5

Fiche Action : Investigations : levées des périmètres
liés aux indices de cavités 77, 267 et 344

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Allouville-Bellefosse
Responsable légal	Monsieur Didier TERRIER, Maire
Interlocuteur technique	M. Didier TERRIER
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 7 : Santé et sécurité Contribution à la transition écologique :
Objectifs de l'action	Traitement de cavités souterraines en centre bourg pour sécuriser les voies communales et habitations impactées, et, permettre la réalisation d'une opération de requalification de la partie nord du centre bourg.
Descriptif détaillé	Comblement de cavités liées aux indices 77, 267 et 344, après investigations
Date d'engagement prévisionnelle	Août 2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	de Août 2021 à Décembre 2021
Partenaires	Partenaire(s) technique(s)

	Partenaire(s) financier(s) :
Budget global	Voir plan de financement Budget global : 74 541 € HT soit 89 449.20 TTC]
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION	
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES
			%
			Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO		 %
sous-total			...29 816,40 €
Travaux		 %
sous-total		 €
Acquisitions foncières	74 541.00	Août 2021 %
sous-total		 €
Mobilier, petit équipement		25 000 €
sous-total		 %
Autres (détailler)		13 724.60 €
sous-total		 %
TOTAUX	74 541.00		TOTAUX
			74541.00

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA7-6

Fiche Action : Défense Extérieure contre l'incendie

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Allouville-Bellefosse
Responsable légal	Monsieur Didier TERRIER, Maire
Interlocuteur technique	M. Didier TERRIER
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 7 : Santé et sécurité</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p>
Objectifs de l'action	<p>Défense Extérieure Contre l'Incendie :</p> <p>Programme 2021 d'adaptation au Règlement Départemental Défense Extérieure contre l'incendie essentiellement orienté vers la couverture des projets liés au développement du centre bourg.</p>
Descriptif détaillé	<p>[2ème étape de la programmation pluriannuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et mise aux normes des réserves artificielles du centre bourg] - Modernisation de quatre points défense incendie sur réseau
Date d'engagement prévisionnelle	Juin 2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	de juin 2021 à décembre 2021

Partenaires	Partenaire(s) technique(s) :
	Partenaire(s) financier(s) :
Budget global	Voir plan de financement Budget global : 90 164.78 € HT soit 108 197.74 € TTC]
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	  





PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION	
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES
			Montant en €
			%
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO		 %
sous-total			...36 065.91 €
Travaux		 %
sous-total	90164.78	Junin 2021 €
Acquisitions foncières			28 %
sous-total			...25 535.21 €
Mobilier, petit équipement			12 %
sous-total			...10 530.70 €
Autres (détailler)		 €
sous-total			...18 032.96 €
TOTAUX	90 164.78	 %
		TOTAUX	90 164.78

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA7-7

Fiche Action : Défense incendie

Maitre d'Ouvrage	Mairie Les Hauts-de-Caux
Responsable légal	Monsieur LEGAY Gérard, Maire
Interlocuteur technique	Monsieur LEGAY Gérard, Maire
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 7 : santé et sécurité
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • L'opération consiste essentiellement les mises en place de réserves incendie et un poteau. • Programmation en deux phases
Descriptif détaillé	<p>Le devis est établi en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'accord-cadre signé par le Syndicat d'Eau du Caux Central • de devis établis pour les cas non prévus dans l'accord-cadre • d'un prix moyen de branchement donné par la société véolia • de l'accord du propriétaire pour l'acquisition d'une parcelle située à la « Petite gare » <p>Il est prévu d'entreprendre les travaux de fourniture et pose de réserves enterrées de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 45 m3 : 1 réserve située « Rue de la Petite gare » • 60 m3 : 1 réserve située « Route des Trois Tôts » et 1 réserve située « route de la petite gare » • 120 m3 : 3 réserves situées « Bel Event », « Rue du Moulin », « Route du Grand Captot ». Pour l'ensemble de ces emplacements, les propriétaires acceptent une mise à disposition avec une simple servitude. Sur la Petite Gare, le propriétaire

	propose de nous vendre une parcelle.
Date d'engagement prévisionnelle	09/2021
Calendrier prévisionnel (Début et fin d'opération)	09/2021 09/2022
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : Partenaire(s) financier(s) : Département
Budget global	Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC] 248 293 € HT 297 951,60 € TTC
Réponse à AAP	Si réponse à un appel à projets Nom de l'AAP <ul style="list-style-type: none"> • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP (lauréat / non lauréat)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 • Phase 2
Indicateurs de résultat	
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION	
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i>
sous-total		 % €
Travaux	248 293		Etat <i>(préciser le ou les fonds sollicités) DETR</i>
sous-total		 % €
Acquisitions foncières			Département
sous-total			Fonds de concours CCYN
Mobilier, petit équipement			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i>
sous-total			Autofinancement du maître d'ouvrage
Autres (détailler)			Recettes nettes (dont amortissement)
sous-total		 % €
TOTAUX	248 293		TOTAUX
			248 293

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° FA7-8

Fiche Action : RESERVE INCENDIE MONT DU CUL

Maitre d'Ouvrage	TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE
Responsable légal	M. COTTEY, Le Maire
Interlocuteur technique	
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 7 : santé et sécurité</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p>
Objectifs de l'action	Réserve incendie
Descriptif détaillé	Mise en place d'une réserve incendie protection du hameau du mont du cul
Date d'engagement prévisionnelle	Juin 2021
Calendrier prévisionnel (début et fin d'opération)	<p>Juin 2021</p> <p>Juillet 2021</p>

Partenaires	Partenaire(s) technique(s) :
	Partenaire(s) financier(s) : <ul style="list-style-type: none">• Etat (DETR)• Département
Budget global	42 721.06 € HT
Réponse à AAP	Non
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	Réalisé ou non Réalisé
Signature du Maire	

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION			
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en € Hors Taxes	Date prévisionnelle d'engagement des dépenses	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO			Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> % €
sous-total			Etat <i>(préciser le ou les fonds sollicités) DETR</i>	40 %	17 088.42 €
Travaux	42 721.06 €		Région % €
sous-total			Département	25 %	10 680.27 €
Acquisitions foncières			Fonds de concours CCYN % €
sous-total			Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> % €
Mobilier, petit équipement			Autofinancement du maître d'ouvrage % €
sous-total			Recettes nettes (dont amortissement) % €
Autres (détailler)					
sous-total					
TOTAUX	42 721.06		TOTAUX		27 768.69

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Tourisme, animation et soutien aux familles

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Ecretteville-Lès-Baons
Responsable légal	Le Maire, Eric RENEE
Interlocuteur technique	Le Maire, Eric RENEE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 5 : Services à la population, numérique
	Contribution à la transition écologique : OUI
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les structures et équipements en faveur des familles
Descriptif détaillé	<ol style="list-style-type: none"> 1- Aménagement d'un espace de jeux et de détente au stade <ul style="list-style-type: none"> • Implantation de jeux pour enfants • Réfection des vestiaires (isolation, revêtement extérieur, toiture) • Réfection du terrain de boules • Transformation du terrain de tennis en type « city stade » 2- Aménagement de l'espace Rue du Manoir du Catel <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un espace de co-working à l'étage de la charretterie • Construction d'un local de rangement sur l'aire de camping-car 3- Etude pour la création d'une M.A.M <ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité • Recherche d'un emplacement adapté 4- Déplacements doux <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du plan vélo arrêté par la CCYN • Création d'un circuit pédestre • Construction d'un local vélo 5- Création d'un espace associatif <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement d'un local • Préparation du terrain et pose de clôture • Soutien aux associations chargées de faire vivre cet espace en particulier dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Permaculture, développement durable, technique

	<ul style="list-style-type: none"> diverses (greffage, taille...) ➤ Animations diverses ➤ Acquisition d'une licence IV <p>6- Exploitation d'un verger Rue du Manoir du Catel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude pour la faisabilité de l'exploitation du verger (fruits, jus de fruits ou alcool de fruits (cidre, pommeau, poiré, ...)) • Développement et entretien du verger conservatoire • Création d'une « marque locale » • Poursuite de l'introduction d'animaux de races normandes en voie d'extinction (moutons, oies, canards, poules) 												
Calendrier prévisionnel	<p>Aménagement espace de jeux : 2022 à 2024</p> <p>Local rangement : 2024</p> <p>Déplacement doux : 2022 à 2024</p> <p>Local associatif : 2023</p> <p>Exploitation du verger : 2025</p> <p>MAM : 2026</p>												
Partenaires pressentis pour assistance technique	<p>CCYN</p> <p>SMA</p> <p>DDJS</p> <p>CAF</p>												
Budget global	<p>Coût global estimé : 200 000€ dont :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Aménagement de l'espace jeux :</td> <td style="text-align: right;">80 000€</td> </tr> <tr> <td>Aménagement de l'espace Rue du Manoir du Catel :</td> <td style="text-align: right;">30 000€</td> </tr> <tr> <td>Développement des équipements pour déplacements doux :</td> <td style="text-align: right;">30 000€</td> </tr> <tr> <td>Etude pour la création d'une MAM :</td> <td style="text-align: right;">10 000€</td> </tr> <tr> <td>Espace associatif :</td> <td style="text-align: right;">30 000€</td> </tr> <tr> <td>Exploitation du verger :</td> <td style="text-align: right;">20 000€</td> </tr> </table>	Aménagement de l'espace jeux :	80 000€	Aménagement de l'espace Rue du Manoir du Catel :	30 000€	Développement des équipements pour déplacements doux :	30 000€	Etude pour la création d'une MAM :	10 000€	Espace associatif :	30 000€	Exploitation du verger :	20 000€
Aménagement de l'espace jeux :	80 000€												
Aménagement de l'espace Rue du Manoir du Catel :	30 000€												
Développement des équipements pour déplacements doux :	30 000€												
Etude pour la création d'une MAM :	10 000€												
Espace associatif :	30 000€												
Exploitation du verger :	20 000€												
Financements prévus	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Département 25% :</td> <td style="text-align: right;">50 000€</td> </tr> <tr> <td>Préfecture DETR : 30% :</td> <td style="text-align: right;">60 000€</td> </tr> <tr> <td>CAF 5% :</td> <td style="text-align: right;">10 000€</td> </tr> <tr> <td>Préfecture DSIL 20% :</td> <td style="text-align: right;">40 000€</td> </tr> <tr> <td>Commune 20% :</td> <td style="text-align: right;">40 000€</td> </tr> </table>	Département 25% :	50 000€	Préfecture DETR : 30% :	60 000€	CAF 5% :	10 000€	Préfecture DSIL 20% :	40 000€	Commune 20% :	40 000€		
Département 25% :	50 000€												
Préfecture DETR : 30% :	60 000€												
CAF 5% :	10 000€												
Préfecture DSIL 20% :	40 000€												
Commune 20% :	40 000€												
Réponse à AAP	Plan vélo												
Indicateurs d'avancement du projet													
Indicateurs de résultat													

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Aménagement d'un cheminement piétonnier entre l'église et la Mairie le long de la route départementale 5

Maitre d'Ouvrage	Mairie d'Hautot-le-Vatois
Responsable légal	Le Maire, Claude BELLIN
Interlocuteur technique	Le Maire, Claude BELLIN
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 2 : mobilité, voirie</p> <p>Contribution à la transition écologique : Favoriser la mobilité douce et sécuriser les déplacements entre la mairie et le centre bourg</p>
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux habitants de circuler entre la mairie et le centre bourg en évitant l'utilisation des voitures • Sécuriser le chemin de randonnées le Mont l'Evêque à Hautot-le-Vatois inscrit au plan départemental des chemins de randonnées
Descriptif détaillé	<p>La commune d'Hautot-le-Vatois est traversée par la route départementale 5 qui est très passagère. La circulation à pied entre le centre bourg et la mairie n'est pas sécurisée, ce qui amène nombre d'habitants à réaliser ce trajet en voiture. Il est donc envisagé de réaliser un aménagement piétonnier qui servirait à la fois aux habitants de la commune mais aussi à sécuriser les randonneurs sur la partie du chemin de randonnées qui emprunte le même parcours.</p>
Calendrier prévisionnel	2025

Partenaires pressentis pour assistance technique	Non encore défini
Budget global	Pas encore évalué
Financements prévus	Non encore défini
Réponse à AAP prévue	
Indicateurs d'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude de faisabilité • Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes circulant à pied entre la mairie et le centre bourg

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Mise aux normes défense incendie

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Hautot-le-Vatois
Responsable légal	Le Maire, Claude BELLIN
Interlocuteur technique	Le Maire, Claude BELLIN
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition écologique	AXE 7 : Santé et sécurité
	Contribution à la transition écologique : Préservation du patrimoine, lutte contre l'artificialisation des sols en concentrant les nouvelles constructions autour du point de lutte contre l'incendie
Objectifs du projet	Implantation de nouveaux points de lutte contre l'incendie conforme au schéma départemental
Descriptif détaillé	Le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie impose de nouvelles normes qui vont avoir des conséquences lourdes sur les finances communales. L'objectif est donc de se mettre en conformité tout en favorisant l'implantation de nouvelles constructions autour des points de lutte contre l'incendie existants ou à créer en évitant l'extension vers des zones agricoles.
Calendrier prévisionnel	2022 à 2024 ou 2025 suivant les aides dont pourra bénéficier la commune.
Partenaires pressentis pour assistance technique	Syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux central (SMEACC)

Budget global	En attente de la carte communale devant être réalisée par le SMEACC
Financements prévus	A définir
Réponse à AAP prévue	
Indicateurs d'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la carte communale de défense contre l'incendie • Réalisation du plan communal pluriannuel de défense contre l'incendie • Implantation des nouveaux points de lutte contre l'incendie
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	Mise aux normes des points de défenses incendie conforme aux obligations du plan départemental

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Développement de la lecture publique

Maitre d'Ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE
Responsable légal	Gérard Charassier, Président
Interlocuteur technique	Clémence Laot/Isabelle Lebreton
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 6 : éducation, enfance, jeunesse, sport et culture</p> <p>Contribution à la transition écologique : Projet permettant un meilleur accès à une offre culturelle de proximité et œuvrant à la cohésion sociale et à la réduction des inégalités, tant territoriales (mise en place d'un réseau rural de médiathèques) que sociales (reconnaissance des droits culturels par l'accès élargi à des ressources culturelles et ludiques)</p>
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Maillage du territoire par le réseau des médiathèques • Définition des besoins pour une médiathèque 3e lieu à Yvetot, études, travaux d'extension.
Descriptif détaillé	<p>Le diagnostic culturel conduit en 2020 et 2021 a mis en évidence les besoins du territoire en matière de maillage culturel. Les médiathèques, premiers équipements culturels de proximité sont un des instruments de structuration et de dynamisation du territoire. La co-construction d'un projet culturel entre ces acteurs et la création d'une liaison informatique qui ouvrirait la possibilité de faire circuler les ressources et les personnes sur le territoire apparaissent comme des facteurs de réduction des inégalités d'accès à la culture et des leviers de développement du lien social.</p> <p>Parallèlement, un élargissement des missions des médiathèques est à l'œuvre depuis vingt ans, que la proposition de loi déposée en février 2021 reconnaît. Elles s'émancipent d'un modèle traditionnel - où le savoir est sacralisé - vers un modèle où la promotion de la lecture et l'accès à</p>

	la culture sont facteurs de développement du lien social et de reconnaissance des droits culturels. La Médiathèque intercommunale Guy de Maupassant à Yvetot devra donc s'agrandir pour devenir un tiers-lieu où l'on séjourne tout autant que l'on emprunte, un lieu favorisant l'échange et permettant l'offre de nouveaux services (numériques, ludothèque).
Calendrier prévisionnel	01/01/2021 31/12/2025
Partenaires pressentis pour assistance technique	Assistance à Maitrise d'Ouvrage Services techniques et financiers communautaires.
Budget global	Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC] 1/Extension de la médiathèque : <ul style="list-style-type: none"> • Investissement : 2 000 000 € • AMO et étude de programmation : 33 000 € • Extension : 1 700 000 € • Mobilier + acquisitions : 200 000 € 2/Mise en réseau : 25 000 €
Financements prévus	Partenaires / fonds / montants si connu : <ul style="list-style-type: none"> • Etat : DGD ou DETR ; DSIL • Département
Réponse à AAP prévue	Si réponse à un appel à projets : non
Indicateurs d'avancement du projet	
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Remplacement des lampes sodium de l'éclairage public par des sources lumineuses LED

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Hautot-le-Vatois
Responsable légal	Le Maire, Claude BELLIN
Interlocuteur technique	Le Maire, Claude BELLIN
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 : protection de l'environnement, énergie, climat
	Réaliser des économies d'énergie en remplaçant 36 lampes sodium de l'éclairage public et 4 projecteurs halogène par des sources lumineuses LED
Objectifs du projet	Diminuer la consommation d'électricité
Descriptif détaillé	Afin de réaliser des économies de consommation d'électricité, la commune envisage sur la base d'un plan pluriannuel de remplacer l'ensemble des lampes sodium de son éclairage public ainsi que les projecteurs halogène éclairant l'église par des sources lumineuses LED.
Calendrier prévisionnel	2022 à 2025
Partenaires pressentis pour assistance technique	SDE 76
Budget global	Non encore déterminé

Financements prévus	Mobilisation des aides du SDE 76
Réponse à AAP prévue	
Indicateurs d'avancement du projet	Nombre de sources lumineuses LED installées.
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	Economie d'énergie réalisée.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Economie d'énergie et développement durable

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Ecretteville-Lès-Baons
Responsable légal	Le Maire, Eric RENEE
Interlocuteur technique	Le Maire, Eric RENEE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 : protection de l'environnement, énergie, climat
	Contribution à la transition écologique : OUI
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics • Poursuite des plantations d'arbres d'essences locales
Descriptif détaillé	<p>1- Travaux d'isolation et d'amélioration des consommations énergétiques de la salle des fêtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement des fenêtres • Isolation thermique et acoustique des murs et plafond • Réfection des façades • Agrandissement (local de rangement) • Modification du mode de chauffage <p>2- Eclairage public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement de toutes les ampoules des bâtiments par des LED et pose dans certains locaux de détecteur de présence • Enfouissement de l'ensemble des réseaux d'éclairage public et de télécommunications • Remplacement des lampes actuelles de l'éclairage public par des LED et pose de modulateurs d'intensité couplés à des détecteurs de présence <p>3- Amélioration énergétique du logement Rue des Taverniers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolation des murs et du sol • Pose de chauffe-eau thermodynamique • Remplacement des fenêtres

	<p>4- Poursuite de plantations de haies</p> <ul style="list-style-type: none"> • Abattage des arbres morts • Dessouchage et reconstitution d'un talus • Plantation d'arbres de haute tige d'essences locales • Plantation de haies d'essences locales lors de nouveaux aménagements 								
Calendrier prévisionnel	<p>Salle des fêtes : 2026 Eclairage public et bâtiments : 2022 à 2025 Plantation de haie : 2020 à 2026</p>								
Partenaires pressentis pour assistance technique	<p>Seine Maritime Attractivité Maître d'œuvre Bureau technique Isolation</p>								
Budget global	<p>Coût global : 180 000€ dont :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 70%;">Salle des fêtes :</td> <td style="text-align: right;">130 000€</td> </tr> <tr> <td>Eclairage public bâtiments :</td> <td style="text-align: right;">20 000€</td> </tr> <tr> <td>Plantations :</td> <td style="text-align: right;">30 000€</td> </tr> </table>	Salle des fêtes :	130 000€	Eclairage public bâtiments :	20 000€	Plantations :	30 000€		
Salle des fêtes :	130 000€								
Eclairage public bâtiments :	20 000€								
Plantations :	30 000€								
Financements prévus	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 70%;">Département 25% :</td> <td style="text-align: right;">45 000€</td> </tr> <tr> <td>Préfecture DETR : 25% :</td> <td style="text-align: right;">45 000€</td> </tr> <tr> <td>Préfecture DSIL énergie 25% :</td> <td style="text-align: right;">45 000€</td> </tr> <tr> <td>Commune 25% :</td> <td style="text-align: right;">45 000€</td> </tr> </table>	Département 25% :	45 000€	Préfecture DETR : 25% :	45 000€	Préfecture DSIL énergie 25% :	45 000€	Commune 25% :	45 000€
Département 25% :	45 000€								
Préfecture DETR : 25% :	45 000€								
Préfecture DSIL énergie 25% :	45 000€								
Commune 25% :	45 000€								
Réponse à AAP									
Indicateurs d'avancement du projet	<p>Etudes de faisabilité : fin 2024 Réalisation : 2026</p>								
Indicateurs de résultat									

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Eglise d'Autretot

Maitre d'Ouvrage	Mairie Les Hauts-de-Caux
Responsable légal	Le Maire, Monsieur LEGAY Gérard
Interlocuteur technique	Le Maire, Monsieur LEGAY Gérard
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 4 : habitat, revitalisation centre bourgs et centre urbain</p> <p>Contribution à la transition écologique : Refonte de l'installation électrique avec mise en place d'éclairage adapté (led).</p>
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de gros entretien du bâtiment.
Descriptif détaillé	Travaux de rejointoiement extérieur de refonte installation électrique et des plâtres internes.
Calendrier prévisionnel	En 4 phases avec un début 2022
Partenaires pressentis pour assistance technique	Diagnostic déjà réalisé par l'architecte du patrimoine – Mme Caron
Budget global	Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC] : 809 400 € HT 971 280 € TTC
Financements prévus	Partenaires / fonds / montants si connu : Le Département sera sollicité.

Réponse à AAP prévue	Si réponse à un appel à projets Nom de l'AAP
Indicateurs d'avancement du projet	●
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	●

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Extension et Requalification du centre bourg

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Allouville-Bellefosse
Responsable légal	Monsieur Didier TERRIER, Maire
Interlocuteur technique	M. Didier TERRIER
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 4 : habitat, revitalisation centre bourgs et centre urbain
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs du projet	Extension avec requalification du centre bourg communal par l'aménagement d'une parcelle de 1h 60 ca.
Descriptif détaillé	Redynamisation de la commune et du centre bourg par l'apport : <ul style="list-style-type: none"> • Equipements publics complémentaire (collectifs et sécurité) • D'espaces dédiés à la mobilité douce permettant le contournement des axes à grande circulation dans le centre bourg • De pavillons à usage locatif ou accession à la propriété • De locaux de services et commerce et cohésion sociale
Calendrier prévisionnel	2022-2023
Partenaires pressentis pour assistance technique	<ul style="list-style-type: none"> • Un maître d'œuvre • Un bailleur social • Un bureau de contrôle • Le CAUE et le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine

	Normande
Budget global	Budget global : 1 700 000 € HT
Financements prévus	<ul style="list-style-type: none"> • Europe • Etat • Région • Département
Réponse à AAP prévue	
Indicateurs d'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> • La commune possède la maîtrise foncière acquis en 2019 et 2020 • La sécurisation du sous-sol est prévue en 2021
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration dans le cadre de vie général déjà existant

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Extension salle de sports de Veauville

Maitre d'Ouvrage	Mairie Les Hauts-de-Caux
Responsable légal	Le Maire, Monsieur LEGAY Gérard
Interlocuteur technique	Le Maire, Monsieur LEGAY Gérard
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 6 : éducation, enfance, jeunesse, sport et culture
	Contribution à la transition écologique : Prise en compte des nouvelles normes d'isolation.
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une salle en particulier pour le judo. La salle actuelle ne répondant plus aux normes de sécurité et non isolée. • Restructuration de la zone vestiaire actuel.
Descriptif détaillé	En ajout de la salle des sports actuelle. Création d'une salle d'environ 400 m².
Calendrier prévisionnel	Courant 2023
Partenaires pressentis pour assistance technique	Lnb architecture – M. Bellet
Budget global	Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC] : non chiffré à ce jour.

Financements prévus	Partenaires / fonds / montants si connu : Le Département sera sollicité. Fonds de concours de la CCYN
Réponse à AAP prévue	Si réponse à un appel à projets Nom de l'AAP
Indicateurs d'avancement du projet	
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° 3

Fiche Projet : Modernisation des équipements publics

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Ecretteville-Lès-Baons
Responsable légal	Le Maire, Eric RENEE
Interlocuteur technique	Le Maire, Eric RENEE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 5 : Services à la population, numérique
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs du projet	Amélioration de l'accueil du public et des conditions de travail des personnels
Descriptif détaillé	<ol style="list-style-type: none"> 1- Déplacement de la mairie <ul style="list-style-type: none"> • Transformation du presbytère communal en mairie • Transformation de la mairie actuelle en logement • Création d'un parking végétalisé de 50 places commun avec l'église transformée en salle polyvalente 2- Services techniques <ul style="list-style-type: none"> • Achat d'un ancien bâtiment agricole en vue d'y installer les services techniques • Réalisation de travaux d'urgence • Réalisation de travaux d'aménagement • Etude de la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture 3- Eglise <ul style="list-style-type: none"> • Transformation de la Nef en salle polyvalente • Création d'un hall d'accueil et de sanitaires 4- Voiries <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation de toutes les voiries détériorées suite aux travaux d'enfouissement des réseaux • Création d'ouvrages de sécurisation 5- Réaménagement du cimetière <ul style="list-style-type: none"> • Recensement des tombes à l'état d'abandon • Création d'un nouvel espace paysager pour : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le jardin du souvenir

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le columbarium ✓ Les cavurnes • Création d'une allée accessible aux personnes à mobilité réduite • Végétalisation de l'ensemble 										
Calendrier prévisionnel	<p>Nef : 2022/2023 Service technique : 2021 Mairie : 2025 Voirie : entre 2023 et 2025 Cimetière : 2024</p>										
Partenaires pressentis pour assistance technique	<p>Seine Maritime Attractivité Architecte</p>										
Budget global	<p>Coût global estimé : 1 100 000€ dont :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Services Techniques :</td> <td style="text-align: right;">90 000€</td> </tr> <tr> <td>Mairie :</td> <td style="text-align: right;">90 000€</td> </tr> <tr> <td>Transformation de la Nef :</td> <td style="text-align: right;">580 000€</td> </tr> <tr> <td>Réfection voiries et sécurisation :</td> <td style="text-align: right;">300 000€</td> </tr> <tr> <td>Cimetière :</td> <td style="text-align: right;">40 000€</td> </tr> </table>	Services Techniques :	90 000€	Mairie :	90 000€	Transformation de la Nef :	580 000€	Réfection voiries et sécurisation :	300 000€	Cimetière :	40 000€
Services Techniques :	90 000€										
Mairie :	90 000€										
Transformation de la Nef :	580 000€										
Réfection voiries et sécurisation :	300 000€										
Cimetière :	40 000€										
Financements prévus	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Département 25% :</td> <td style="text-align: right;">275 000€</td> </tr> <tr> <td>Préfecture DETR : 30% :</td> <td style="text-align: right;">330 000€</td> </tr> <tr> <td>Préfecture DSIL 20% :</td> <td style="text-align: right;">220 000€</td> </tr> <tr> <td>FAL 1% :</td> <td style="text-align: right;">10 000€</td> </tr> <tr> <td>Commune 24% :</td> <td style="text-align: right;">265 000€</td> </tr> </table>	Département 25% :	275 000€	Préfecture DETR : 30% :	330 000€	Préfecture DSIL 20% :	220 000€	FAL 1% :	10 000€	Commune 24% :	265 000€
Département 25% :	275 000€										
Préfecture DETR : 30% :	330 000€										
Préfecture DSIL 20% :	220 000€										
FAL 1% :	10 000€										
Commune 24% :	265 000€										
Réponse à AAP											
Indicateurs d'avancement du projet											
Indicateurs de résultat											

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE FRÉVILLE

Maitre d'Ouvrage	Commune de Croix Mare
Responsable légal	Le Maire, M. Carpentier Eric
Interlocuteur technique	M. Gubri Christian
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 2 : mobilité, voirie
	Contribution à la transition écologique : Développer des déplacements doux
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none">• Sécuriser cette route en cassant la vitesse• Créer une voie piétonne – vélo sur 1,2 km
Descriptif détaillé	Revoir complètement cette route du rond-point cacahuète jusqu'au chemin de randonnée (1,2 km) Étude en cours
Calendrier prévisionnel	a.v.p octobre 2021 Travaux septembre 2022
Partenaires pressentis pour assistance technique	Études

Budget global	750 000,00 €
Financements prévus	DETR, DSIL, DÉPARTEMENT, ADEME, CCYN
Réponse à AAP prévue	
Indicateurs d'avancement du projet	
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	

Le Maire,
Éric CARPENTIER



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ATELIER DE JOUR « Espace Mosaïque » GERE PAR LE C.C.A.S. d'YVETOT

Maitre d'Ouvrage	C.C.A.S. d'Yvetot
Responsable légal	M. Emile CANU, Président du C.C.A.S.
Interlocuteur technique	Mme Gwenaëlle GRENET, Responsable du Service Technique
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 5 : Services à la population, numérique</p> <p>Contribution à la transition écologique : rénovation énergétique du bâtiment</p>
Objectifs du projet	<p>L'évolution du public accueilli à l'Atelier de Jour suppose une réflexion concernant les supports éducatifs proposés et donc une réflexion quant à l'agencement des locaux, qui à ce jour ne répond plus entièrement aux besoins. Il convient donc de réhabiliter et d'étendre les locaux actuels de l'Atelier de Jour.</p>
Descriptif détaillé	<p>L'Atelier de Jour « Espace Mosaïque » géré par le C.C.A.S. d'YVETOT a ouvert ses portes en septembre 1989, soit il y a un peu plus de trente ans. Cet établissement accueille 42 adultes en situation de handicap et présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne.</p> <p>Aujourd'hui, cet établissement présente un niveau de vétusté important qui nécessite d'envisager la réhabilitation de ce bâtiment.</p> <p>Par ailleurs, l'évolution du public accueilli (<i>usagers plus jeunes accueillis, augmentation du nombre d'adultes présentant un Trouble du Spectre Autistique, augmentation du nombre d'adultes avec handicap psychique et social</i>) suppose une réflexion concernant les supports éducatifs proposés et donc une réflexion quant à l'agencement des locaux, qui à ce</p>

	<p>jour ne répondent plus entièrement aux besoins.</p> <p>La création d'espaces de dépenses physiques lors des temps intermédiaires, d'espaces de détente et de repos pour les plus âgés ou présentant des troubles nécessitant un isolement, d'une salle dédiée aux apprentissages théoriques et technologiques dans le cadre d'un futur projet passerelle avec les E.S.A.T, d'un bureau pour le Psychologue (poste créé en 2017) ainsi qu'une structuration par Pôles d'Activités des salles d'activité afin de permettre un espace de travail plus adapté pour les professionnels et plus repérant pour les adultes accompagnés sont envisagées.</p> <p>Au regard de l'ensemble de ces éléments, le projet architectural de réhabilitation de l'Atelier de Jour apparaît comme indispensable et incontournable à la démarche d'amélioration continue de la qualité.</p>
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du projet par le CA : Mars 2021 • Lancement de l'étude de faisabilité : Mai 2021 • Réalisation de la première tranche de l'étude de faisabilité : octobre-décembre 2021 • Réalisation de la deuxième tranche de l'étude de faisabilité : mai - juillet 2022 • Validation du projet final : septembre 2022 • Lancement et réalisation du marché d'assistant à maîtrise d'ouvrage : octobre - décembre 2022 • Lancement et réalisation du marché de maîtrise d'œuvre (avec concours) : janvier- juillet 2023 • Lancement des marchés de travaux : octobre 2023 • Notification des marchés de travaux : janvier 2024 • Lancement du chantier : mars 2024. <p>Sous réserve du bon déroulement de toutes les phases d'étude et de la validation rapide des différentes étapes par le conseil d'administration.</p>
Partenaires pressentis pour assistance technique	Non connu à ce jour
Budget global	<p>Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC]</p> <p>Non connu à ce jour (lancement d'une étude de faisabilité afin de déterminer le chiffrage du projet)</p>
Financements prévus	Conseil Départemental : 504 000 € (soit 12 000 € pour 42 places autorisées)
Réponse à AAP prévue	<p>Si réponse à un appel à projets</p> <p>Nom de l'AAP</p>

Indicateurs d'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none">• Remise de documents• Situations de travaux
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	<ul style="list-style-type: none">• Procès-verbaux de réception des travaux

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Rénovation et extension du conservatoire

Maitre d'Ouvrage	Communauté de Communes Yvetot Normandie
Responsable légal	Gérard Charassier, Président
Interlocuteur technique	Fabien Lamy, Responsable Patrimoine
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 6 : éducation, enfance, jeunesse, sport et culture
	Contribution à la transition écologique : Rénovation énergétique, thermique
Objectifs du projet	Rénover et repenser cet équipement à l'égard des évolutions des pratiques culturelles
Descriptif détaillé	<p><u>Rénovation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réfection de l'extérieur du conservatoire (dépose du bardage bois et nouvel habillage) • Changement de toutes les fenêtres • Changement des revêtements de sol • Changement des éclairages de la plupart des salles • Repeindre tout l'existant intérieur • Aménagement des jardins • Nettoyage des murs bétons dans les jardins • Aménagement de l'auditorium pour le théâtre (éclairages, sonorisation, coulisses, stores électriques, chaises...) • Création de 3 nouvelles salles • Changement des sanitaires (cuvettes et chasses d'eau) • Création de sanitaires pour le personnel • Modification de 8 salles (bureau du directeur, secrétariat, salle des professeurs, salle ordinateurs, salle de percussions, salle de

	<p>batterie-jazz, salle d'éveil, local entretien)</p> <p><u>Extension</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salle de spectacle de 300 places • Studio d'enregistrement • Salle de percussions • 2 salles de musiques actuelles • 1 salle de répétition pour les orchestres • 1 salle de stockage de matériel (pour le conservatoire et la salle de spectacle) • Local d'entretien • Sanitaires
Calendrier prévisionnel	
Partenaires pressentis pour assistance technique	
Budget global	Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC]
Financements prévus	Partenaires / fonds / montants si connu
Réponse à AAP prévue	<p>Si réponse à un appel à projets</p> <p>Nom de l'AAP</p>
Indicateurs d'avancement du projet	
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation et extension réalisées

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Restructuration du Centre Bourg sur la commune déléguée de Veauville-lès-Baons

Maitre d'Ouvrage	Mairie Les Hauts-de-Caux
Responsable légal	Le Maire, Monsieur LEGAY Gérard
Interlocuteur technique	Le Maire, Monsieur LEGAY Gérard
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 4 : habitat, revitalisation centre bourgs et centre urbain
	Contribution à la transition écologique : Travaux d'isolation thermique sur le bâti.
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Restructurer le centre bourg en 3 phases : <ul style="list-style-type: none"> • Réorganisation du groupe scolaire • Réaffectation des locaux de la mairie et annexes • Aménagement de la zone de l'ancienne salle en espace public
Descriptif détaillé	<p>Réaménagement fonctionnel du groupe scolaire</p> <p>Réaménagement de l'ensemble mairie avec éventuellement création d'un logement et des bureaux à vocation tertiaire.</p>
Calendrier prévisionnel	08/2022

Partenaires pressentis pour assistance technique	Réflexion en cours avec l'architecte du CAUE.
Budget global	Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC] : non chiffré à ce jour.
Financements prévus	Partenaires / fonds / montants si connu : Le Département sera sollicité.
Réponse à AAP prévue	Si réponse à un appel à projets Nom de l'AAP
Indicateurs d'avancement du projet	
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Sécurisation de la traversée du village d'Autretot RD 131

Maitre d'Ouvrage	Mairie Les Hauts-de-Caux
Responsable légal	Le Maire, Monsieur LEGAY Gérard
Interlocuteur technique	Le Maire, Monsieur LEGAY Gérard
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 2 : mobilité, voirie
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la vitesse des véhicules pour une circulation de 5500 véhicules/jour.
Descriptif détaillé	Réalisation de plateau ralentisseur.
Calendrier prévisionnel	2023
Partenaires pressentis pour assistance technique	DDR Bureau de St Valéry en caux (bilan des flux et vitesses a déjà été réalisé).
Budget global	Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC] : à définir en fonction du programme exact.

Financements prévus	Partenaires / fonds / montants si connu : Le Département sera sollicité.
Réponse à AAP prévue	Si réponse à un appel à projets Nom de l'AAP
Indicateurs d'avancement du projet	
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Réfection et renforcement de voirie – Programme 2022 / 2023 / 2024

Maitre d'Ouvrage	Commune de Valliquerville
Responsable légal	Le Maire, CAHARD Jacques
Interlocuteur technique	Le Maire, CAHARD Jacques
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 2 : mobilité, voirie
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs du projet	
Descriptif détaillé	Réfection et renforcement de la voirie communale sur trois ans
Calendrier prévisionnel	Début : 2022 / 2023 et 2024
	Fin : 2022 / 2023 et 2024
Partenaires pressentis pour assistance technique	
Budget global	40 000,00 € HT par an sur 3 ans / 48 000 € TTC par an sur 3 ans
	TOTAL : 120 000€ HT

Financements prévus	Département
Réponse à AAP prévue	
Indicateurs d'avancement du projet	
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Création d'un lieu d'accueil dédié au tourisme et au commerce dans le centre-ville d'Yvetot

Maitre d'Ouvrage	Communauté de Communes Yvetot Normandie
Responsable légal	Gérard CHARASSIER, Président
Interlocuteur technique	Florian VIMONT, Réza AIT OUARAB
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 1 : attractivité économique et touristique
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir une friche commerciale et créer un lieu d'accueil hybride autour du tourisme et du commerce. • Disposer d'une vitrine pour valoriser les atouts du territoire et développer son attractivité touristique et résidentielle. • Améliorer l'impact environnemental du bureau d'accueil touristique existant et refléter les engagements de la collectivité en matière de politiques environnementales (« Territoire durable 2030 », « Territoire 100% énergies renouvelables », « Territoire engagé pour la nature », « Vélo et Territoire »).
Descriptif détaillé	<p>Création d'un lieu d'accueil pour l'Office de Tourisme Intercommunal, intégré à une offre de services de proximité plus large ciblant l'usager, qu'il soit habitant ou visiteur.</p> <p>Ce nouvel espace, situé au cœur de la ville-centre, offrira une véritable vitrine des services de la Communauté de Communes avec pour mot d'ordre principal : le développement de l'attractivité économique et touristique local.</p> <p>Ce lieu sera un lieu de rencontres et d'échanges pour l'ensemble des acteurs économiques, liés notamment au commerce et au tourisme. Il</p>

	<p>sera également un espace d'expression et de valorisation des richesses patrimoniales et culturelles ainsi que des savoir-faire locaux (artisanat, productions locales...).</p> <p><u>Cet espace hybride comprendra :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un espace dédié à l'accueil et à la valorisation touristique : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une banque d'accueil moderne, au centre de l'espace, de taille limitée, avec une fonction assis/debout pour permettre d'aller à la rencontre du visiteur ; ⇒ Des étagères murales et thématiques pour la mise à disposition de brochures ; ⇒ Une tablette numérique tactile pour apporter une information touristique en libre-service (agenda, sites de visite, recherche d'un commerce, d'une activité...) ; • Un coin boutique dans l'optique de développer la vente de produits locaux et de valoriser les savoir-faire (artisanat, art...) ; • Une salle de réunion pouvant accueillir une quinzaine de personnes (réunions, rencontres/formations des acteurs du territoires...). Cet espace sera modulable via des cloisons amovibles afin d'accueillir des manifestations et des expositions) ; • Les bureaux des agents des services tourisme et commerce seront sur place, afin de répondre aux demandes des acteurs.
Calendrier prévisionnel	<p>Selon opportunités immobilières</p> <p>Projet 2022/2023</p>
Partenaires pressentis pour assistance technique	Non défini
Budget global	<p>350 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partie acquisition • Partie aménagement
Financements prévus	Non définis à ce jour mais possibilité de solliciter des subventions dans le cadre du DSIL (volet projet de développement de l'attractivité du territoire) et du projet de développement touristique départemental.
Réponse à AAP prévue	<p>Si réponse à un appel à projets</p> <p>Nom de l'AAP</p>

Indicateurs d'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none">• Pourcentage d'exécution des travaux
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	<ul style="list-style-type: none">• Remise des travaux et exploitation du lieu• Analyses quantitatives et qualitatives des prises de contact et de l'accueil

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Elaboration du plan de mobilité simplifié du territoire

Maitre d'Ouvrage	Communauté de Communes Yvetot Normandie
Responsable légal	M. Gérard CHARASSIER – Président
Interlocuteur technique	Mme Marie-Alice GUILBERT – Responsable urbanisme et mobilité
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 2 : Mobilité, voirie</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p> <p>Contribuer à réduire les fractures sociales et territoriales en faisant de la mobilité une ressource pour le territoire. En conjuguant social, mobilité et écologie, le territoire répondra à la problématique de l'accès au transport pour tous, auquel est souvent confronté les populations les plus fragiles.</p>
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les besoins du territoire en termes de mobilité • Identifier les services de mobilité à développer pour répondre aux besoins des habitants et réduire l'usage individuel de la voiture • Promouvoir de nouveaux modes de déplacement
Descriptif détaillé	<p>La CCYN sera Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) à compter du 01/07/2021. Avec le transfert de la gestion du transport en commun Vikibus en service sur Yvetot et Ste Marie des Champs et l'élaboration d'un schéma cyclable, l'EPCI souhaite mettre en place de nouveaux services de mobilité et étoffer ceux déjà existants.</p> <p>Il est donc nécessaire d'étudier les pratiques de déplacement des usagers du territoire pour répondre aux besoins et proposer de nouveaux modes de déplacement.</p> <p>L'élaboration d'un plan de mobilité simplifié sur le territoire permettra</p>

	d'analyser finement l'offre et la demande. Il sera possible d'afficher réglementairement les évolutions souhaitées en matière de mobilité sur le territoire à travers le document d'urbanisme intercommunal (PLUi).
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2e semestre 2021 : réflexion avec les élus sur l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié • 1er semestre 2022 : recherche d'un AMO/bureau d'études pour la réalisation d'un plan de mobilité simplifié • 2e semestre 2022 : lancement de l'étude • 2e semestre 2023 : validation du plan de mobilité simplifié
Partenaires pressentis pour assistance technique	DDTM, CEREMA
Budget global	Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC] : non connu à ce jour, estimé entre 30 000 et 60 000€ HT
Financements prévus	Partenaires / fonds / montants si connu : non connus à ce jour, en fonction des AAP à venir + ADEME ?
Réponse à AAP prévue	Si réponse à un appel à projets Nom de l'AAP
Indicateurs d'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'une procédure de marché public pour l'accompagnement à la réalisation du PdMS • Lancement de l'étude • Concertation (élus, habitants, entreprises, ...)
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	<ul style="list-style-type: none"> • Validation d'un PdMS • Intégration du PdMS dans le document d'urbanisme intercommunal

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Etude globale de mise en place de la collecte des déchets

Maitre d'Ouvrage	Communauté de Communes Yvetot Normandie
Responsable légal Interlocuteur technique	Gérard CHARASSIER, président Communauté de Communes Yvetot Normandie Sébastien DURAND, Responsable Rudologie
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 : protection de l'environnement, énergie, climat
	Contribution à la transition écologique : Réduire les déchets produits ainsi que l'élimination et augmenter la valorisation. Réduire les émissions de GES en lien avec les déchets
Objectifs du projet	Mise en place collecte bio-déchets, optimisation des tournées de collecte OM, optimisation gestion déchets verts
Descriptif détaillé	<u>Etude mise en place collecte bio-déchets</u> : Répondre aux objectifs nationaux et dispositions réglementaire → Généraliser le tri à la source des biodéchets en vue de leur valorisation, avant 2025. <u>Etude optimisation des déchets verts</u> : Les cinq plateformes de déchets verts situées dans les communes rurales existent depuis plus de 10 ans et sont des solutions de proximité mises à disposition des habitants des communes. Néanmoins, ces plateformes ne respectent pas actuellement les normes en vigueur de gardiennage, gestion des jus... De plus, elles sont confrontées à des dépôts de professionnels, d'usagers extérieurs à la collectivité et de

	<p>dépôts sauvages.</p> <p><u>Optimisation des tournées de collectes</u> : actuellement le sens des tournées n'est pas optimisé</p>
Calendrier prévisionnel	Etude en 2021/2022
Partenaires pressentis pour assistance technique	Recrutement d'un bureau d'études
Budget global	Non défini
Financements prévus	
Réponse à AAP prévue	<p>Si réponse à un appel à projets</p> <p>Nom de l'AAP</p>
Indicateurs d'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> •
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de cette étude

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Extension du Parc d'activité de Valliquerville

Maitre d'Ouvrage	Communauté de Communes Yvetot Normandie
Responsable légal	Gérard Charassier, Président
Interlocuteur technique	Sonia Hachard, Responsable développement économique
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 1 : Attractivité économique et touristique
	Contribution à la transition écologique : Découpe des parcelles à la demande pour limiter la consommation foncière, limitation des terrassements, réutilisation des déblais pour recréer des talus cauchois, limons valorisés, matériaux recyclés en voirie, voirie partagée, cheminement doux, éclairage LED, trame verte et bleue : eaux pluviales gérées en hydraulique douce (noues), intégration paysagère, talus planté, haies bocagères.
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre à la demande en foncier d'entreprise (toutes nos zones sont actuellement pleines. • Accueillir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois • Projet prévu au PLUi et SCOT
Descriptif détaillé	<p>Le Parc d'activité de Valliquerville d'une surface de 12ha, accueille 15 entreprises.</p> <p>Il s'agit de réaliser son extension sur environ 12.4ha pour accueillir environ 18 d'entreprises sur des lots de 2500 à 8500m² voir plus grands (2 lots de 9500 et 34 000m²).</p> <p>Pour réaliser cette extension, il est au préalable nécessaire d'acquérir les terrains. Des projets partenariaux type PUP (projet urbain partenarial) sont à l'étude pour des terrains dont le propriétaire a lui-même besoin pour ses projets de développement, mais qui sont indispensables à l'aménagement de la zone.</p>

Calendrier prévisionnel	<p>2021 -2022 : Négociation avec les propriétaires des terrains</p> <p>2023 : Etudes de Maitrise d'œuvre</p> <p>2024 : Instruction du PA, éventuelle prescription de diagnostic archéologique</p> <p>2025 : Fouilles archéologiques</p> <p>2026 : Travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2027 : Commercialisation
Partenaires pressentis pour assistance technique	Maitrise d'œuvre
Budget global	Au moins 2 500 000€ (sous réserve du coût des éventuelles fouilles archéologiques et levées de cavités souterraines)
Financements prévus	Aide de la Région aux parcs d'activités
Réponse à AAP prévue	
Indicateurs d'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition des terrains • Dépôt permis d'aménager • Lancement de la consultation pour le marché travaux
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration d'achèvement de travaux • Nombre d'entreprises accueillies

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : mise en œuvre d'un réseau cyclable à l'échelle intercommunale

Maitre d'Ouvrage	Communauté de Communes Yvetot Normandie avec les communes
Responsable légal Interlocuteur technique	Gérard CHARASSIER, président Communauté de Communes Yvetot Normandie Lucie GAUTHIER, chargée de mission transition écologique
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 2 : mobilité, voirie</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p> <p>Le vélo offre une alternative pertinente à la voiture pour de nombreux trajets et apporte une contribution significative à la réduction des émissions de CO2 et de polluants atmosphériques.</p> <p>Outre ces contributions, le vélo apporte un bénéfice à la santé des cyclistes, l'attractivité des villes, l'accès à la mobilité à moindre cout et enfin à la création d'emplois.</p>
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un réseau cyclable maillé et hiérarchisé sur le territoire répondant aux besoins des usagers • Valoriser les itinéraires et aménagements existants en les intégrant au réseau cyclable du territoire • Offrir une bonne accessibilité aux principaux équipements du territoire pour les cyclistes • Harmoniser les pratiques des différents acteurs locaux en termes de pratiques d'aménagements • Identifier les points durs pour la circulation des cyclistes et les résorber par la réalisation d'aménagements ou la création d'itinéraires de contournement

	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les changements de comportements de mobilité par des actions de sensibilisation et de communication
Descriptif détaillé	<p>Le schéma directeur cyclable permettra de structurer la mise en œuvre d'une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire, au-delà de la ville centre, pour mettre en œuvre les objectifs décrits dans le PLUi.</p> <p>L'enjeu premier pour le territoire est de favoriser les liaisons actives d'une part entre le centre-ville d'Yvetot et la gare et d'autre part entre la ville centre et l'ensemble des autres communes. Cela traduira à terme le développement des liaisons douces sur l'ensemble du territoire de YN et l'aménagement de parcs de stationnement pour les vélos dans les espaces publics.</p> <p>Pour atteindre cet objectif ambitieux, le schéma directeur doit permettre de construire une stratégie d'action cohérente et continue sur le long terme, en adéquation avec les aménagements déjà existants et les flux de déplacements attendus.</p>
Calendrier prévisionnel	La mise en plan du plan vélo est prévue sur les 15 prochaines années en fonction des opportunités des communes.
Partenaires pressentis pour assistance technique	CEREMA, Département 76, ADEME, FUB
Budget global	L'ensemble de la mise en œuvre du plan est estimée à plus de 6 millions d'euros
Financements prévus	ADEME, Etat, DSIL, DETR...
Réponse à AAP prévue	Si réponse à un appel à projets Nom de l'AAP
Indicateurs d'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> Cycloscope de l'ADEME
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	<ul style="list-style-type: none"> Cycloscope de l'ADEME

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDMA)

Maitre d'Ouvrage	Communauté de Communes Yvetot Normandie
Responsable légal Interlocuteur technique	Gérard CHARASSIER, président Communauté de Communes Yvetot Normandie Sébastien DURAND, Responsable Rudologie
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 3 : protection de l'environnement, énergie, climat</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p> <p>La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois Grenelle I et II de 2009 et 2010.</p> <p>En 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, a encore renforcé le rôle de la prévention.</p>
Objectifs du projet	L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1 ^{er} janvier 2012, et est une condition essentielle à la mise en œuvre d'une démarche territoriale d'économie circulaire. Les collectivités doivent œuvrer pour réduire les déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant à l'horizon 2026.
Descriptif détaillé	<p><u>Objectifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité • Limiter le volume d'ordures ménagères en freinant le gaspillage

	<p>alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire le volume des apports en déchèterie hors déchets verts • Limiter la production de déchets des entreprises • Sensibilisation des habitants (particuliers et professionnels) • Eco-exemplarité de la CCYN
Calendrier prévisionnel	Instaurer la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), identifier les personnes responsables, répartir les rôles et les responsabilités. (Avant le 09/2021)
Partenaires pressentis pour assistance technique	ADEME
Budget global	Non défini
Financements prévus	Non défini
Réponse à AAP prévue	<p>Si réponse à un appel à projets</p> <p>Nom de l'AAP</p>
Indicateurs d'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux / diagnostique du territoire en 2020 • Ratio/kg/an/habitants et son évolution • Identification des coûts annuels de traitements des déchets • Identification du plan d'actions
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque action dispose de ses propres indicateurs

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Requalification de friches – la Moutardière

Maitre d'Ouvrage	Communauté de Communes Yvetot Normandie
Responsable légal	Gérard Charassier, Président
Interlocuteur technique	Sonia Hachard, Responsable développement économique
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 1 : Attractivité économique et touristique
	Contribution à la transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> • Zéro artificialisation Nette, • Objectif d'avoir une construction à énergie positive, avoir recours à des matériaux recyclés, respectueux de l'environnement, faciles d'entretien et durables, favoriser l'éclairage naturel tout au long de l'année...
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des solutions d'immobilier d'entreprises afin d'accompagner tout le parcours de vie des entreprises sur notre territoire, et répondre à la demande en espace coworking, bureaux et ateliers notamment • Créer de l'activité et des emplois • Densifier cette emprise par ailleurs très bien située (objectif du PLUi et axe majeur de la candidature à PVD) • Requalifier un bâtiment historique du territoire qui est l'une des 1ères images du territoire pour les personnes qui arrivent en train
Descriptif détaillé	Le projet consiste à acquérir une surface totale de 26 431m ² actuellement en friches ou quasi-friches afin de créer un nouveau quartier dynamique autour de la gare, de densifier ce secteur proche du centre-ville et de répondre à la forte demande pour un espace coworking et pour de l'immobilier d'entreprises. Les parcelles de cette emprise appartiennent à 2 propriétaires différents. L'emprise « Environnement Forêt » est en vente, le terrain est en friche avec un bâti à démolir. L'emprise « La

Moutardière » comprend plusieurs bâtiments dont le principal constitue la mémoire historique du passé industriel du territoire. L'objectif est de requalifier ce bâtiment inexploitable en totalité actuellement.

Aussi, il est projeté d'y créer :

- Une pépinière d'entreprise pour accueillir les jeunes entreprises et faciliter leur développement avec un loyer modéré et des services mutualisés d'accompagnement, associé à :
- Un espace coworking, afin de répondre aux nouvelles organisations du travail qui permettent aux gens d'habiter hors des grandes métropoles tout en bénéficiant d'un cadre de travail adapté, et aussi aux start-ups qui cherchent un environnement de travail favorisant le réseau et les affaires, et
- Un nouvel hôtel d'entreprise (nous en avons déjà un sur St Martin de l'If, il est presque tout le temps complet et la demande est très présente sur Yvetot) pour les entreprises qui ont passé les premières étapes de la création, sont en développement, sans avoir encore les ressources nécessaires à l'acquisition d'un local ou terrain, plus typé tertiaire.
- Il s'agit également dans le cadre de cette emprise de commercialiser des espaces économiques, par exemple pour la création d'immobilier d'entreprises (bureaux, ateliers), d'un espace de loisirs indoor (squash, salsa, badminton, ...) et de restauration... dans le style des quais à Rouen. Une partie logement pourra être envisagée pour améliorer l'équilibre de l'opération, si le site le permet en toute cohérence avec le projet.

A l'issue de l'étude globale de requalification du quartier gare menée en partenariat avec la Ville d'Yvetot, la Région Normandie et l'EPFN qui s'est terminée en 2020, il est nécessaire de réaliser des études pré-opérationnelles sur ces 2 emprises, constituées :

- D'une partie technique (études géotechniques, relevé topographique, diagnostic amiante, plomb, structures, pollution du sol...) pour vérifier l'état structurel du bâtiment principal et des emprises et les éventuelles dépollutions nécessaires
- D'une étude de marché/programmation afin de confirmer le besoin identifié de développer de l'immobilier d'entreprises sur le territoire, et notamment sur cet emplacement stratégique, pour accueillir les entreprises sur tout leur parcours de vie (pépinière d'entreprises/coworking, hôtel d'entreprises...). Cette étude affinera la programmation de l'aménagement à réaliser et le bilan financier qui en découle.
- D'une esquisse d'aménagement plus fine afin de lancer ensuite les études de maîtrise d'œuvre rapidement.

A l'issue de ces études pré-opérationnelles, si la faisabilité est confirmée avec un projet adapté, l'opération pourra être lancée selon un mode de portage à confirmer.

Avec ce projet, la collectivité assume son rôle en menant une opération à priori déficitaire mais qui permet de limiter l'artificialisation des sols et d'améliorer l'attractivité d'une des entrées de son territoire (gare) afin d'assurer son développement à long terme.

	<ul style="list-style-type: none"> • L'emprise « Environnement Forêt est à vendre depuis quelques mois, mais sa configuration et son prix risque de laisser le site libre longtemps. De plus, ce site est à lier obligatoirement au site de la Moutardière, car il permet de gérer son stationnement et ses circulations. Il est donc nécessaire de profiter de cette mise en vente pour réaliser son acquisition. Une estimation du service Des Domaines vient d'être sollicitée • L'emprise « Moutardière » est actuellement sous-occupée et sa requalification dépend des ressources financières limitées de son actuel propriétaire.
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes – acquisition : 2021 -2022 • Travaux (démolition, reconstruction) : 2023-2024 • Réception des parties publiques / commercialisation des espaces à vendre : 2025
Partenaires pressentis pour assistance technique	L'EPFN, La Banque des territoires, une SEM d'aménagement
Budget global	<p><u>Dépenses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes pré-opérationnelles (études techniques, de marché/programmation, esquisse) : 170 000€ HT • Travaux (démolition, travaux, honoraires, et autres frais dont honoraires aménageur) : 5 730 000€ <p>Total dépenses : 5 900 000€</p> <p><u>Recettes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ventes d'espaces et surfaces à construire (dont équipements publics) : 5 240 000€ • Subventions possibles (fonds friches) : 1 500 000€ <p>Total recettes : 6 740 000€</p> <p>Solde disponible pour le foncier : 840 000€</p> <p>Il est prudent de prévoir un déficit d'opération supérieur à 1.5millions d'euros.</p> <p>Soit un budget total d'environ 8 millions € HT soit 9.6 millions € TTC</p>
Financements prévus	Fond friches, partenariats privés à envisager
Réponse à AAP prévue	Les études pré-opérationnelles n'ont pas été retenues dans le cadre de la AAP Friches lancé par l'Etat (car ils attendaient principalement des projets en phase travaux).
Indicateurs d'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la maîtrise d'œuvre ou de la concession • Obtention des financements

Indicateurs de résultat envisagés pour la future action

- Nombre de m² construits puis commercialisés
- Nombre d'entreprises accueillies, d'emplois créés

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Territoire 100% énergies renouvelables

Maitre d'Ouvrage	Communauté de Communes Yvetot Normandie
Responsable légal Interlocuteur technique	Gérard CHARASSIER, président Communauté de Communes Yvetot Normandie Anaïs NEZ, chargée de mission transition énergétique
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 3 : protection de l'environnement, énergie, climat</p> <p>Contribution à la transition écologique :</p> <p>Cette démarche est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique.</p> <p>Limiter l'impact du territoire en réduisant les émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Réduire la vulnérabilité du territoire</p>
Objectifs du projet	<p>Cet AMI comprend 5 objectifs transversaux à prendre en compte :</p> <ol style="list-style-type: none"> Réduire les consommations énergétiques du territoire en s'appropriant les objectifs Climat-Air-Energie en matière de réduction des consommations d'énergie et d'émission de GES (données transmises par l'ORECAN : Observatoire Régionale Energie Climat Air de Normandie) ; Valoriser les ressources renouvelables locales en améliorant la connaissance, la valorisation et la gestion durable de ces ressources afin de réduire la dépendance énergétique du territoire tout en favorisant son développement économique et la création d'emplois ;

	<p>3. Changer les comportements en sensibilisant les acteurs socio-économiques et la population du territoire et en les incitant à modifier leurs pratiques et investir eux aussi dans la transition énergétique ;</p> <p>4. Réaliser des actions concrètes en établissant un programme opérationnel d'actions et d'investissements à court et moyen termes, portés par l'EPCI et ses partenaires, permettant d'engager dès à présent cette transition ;</p> <p>5. Encourager la coopération entre acteurs et entre territoires en s'appuyant sur les compétences acquises en matière d'énergie et de climat, sur les réseaux régionaux et sur la mobilisation des acteurs du territoire (communes, entreprises, associations, citoyens...) afin d'enclencher une dynamique de transition énergétique et de développement local.</p> <p>Objectifs chiffrés :</p> <p><u>Un engagement sur les réductions de consommations d'énergie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • -40% en 2030 par rapport à 2012, • -50% en 2040 par rapport à 2012 <p><u>Un engagement sur la couverture des besoins du territoire par production d'EnR sur le territoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 50% de couverture en 2030, • 100% en 2040
Descriptif détaillé	<p>Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec en priorité un effort important d'économies d'énergie et de ressources, qui comprend une rationalisation des usages de l'énergie dans une logique de développement durable, et un accroissement de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs : habitat, tertiaire, industrie, agriculture et transports.</p>
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à l'AAP le 21/02/2020 • Signature de la convention avec la Région Normandie : 07/2020 • Signature de la convention avec l'ADEME : 11/2020 • Mise en œuvre de la stratégie et du plus d'action : 10/2021
Partenaires pressentis pour assistance technique	<p>ADEME, Région, SDE76, INHARI, ENGIE</p>

Budget global	<u>Montant des dépenses prévisionnel pour 3 ans :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Poste de chargé de mission : 144 000€ HT • Communication : 10 000€ HT • Aide en ingénierie interne ou externe : 40 000€ HT <u>Plan de financement :</u> <p>Aides publiques : 102 000€ HT</p> <ul style="list-style-type: none"> • ADEME : 82 000€ HT • Région : 20 000€ HT <p>Auto-financement : 92 000€ HT</p>
Financements prévus	ADEME (82 000€), Région (20 000€)
Réponse à AAP prévue	Nom de l'AAP : « Territoire 100% énergies renouvelables » lancé par l'ADEME et la Région Normandie
Indicateurs d'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la stratégie • Mise en œuvre du plan d'actions
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque action aura ses indicateurs

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Extension de l'école

Maitre d'Ouvrage	Commune de Valliquerville
Responsable légal	Le Maire, CAHARD Jacques
Interlocuteur technique	Le Maire, CAHARD Jacques
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 6 : Education, enfance, jeunesse, sport et culture
	Contribution à la transition énergétique :
Objectifs du projet	
Descriptif détaillé	Création de deux classes dans l'école communale Jehan Le Povremoyne par le biais d'une extension.
Calendrier prévisionnel	Début : 2022 Fin : 2023
Partenaires pressentis pour assistance technique	BELLET Olivier, Architect
Budget global	400 000,00 € HT / 480 000 € TTC

Financements prévus	Etat (DETR) et Département
Réponse à AAP prévue	
Indicateurs d'avancement du projet	
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : ACCES ET SECURISATION DE L'EGLISE ET DU CIMETIERE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Hautot-le-Vatois
Responsable légal	Le maire, Claude BELLIN
Interlocuteur technique	Le maire Claude BELLIN
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 5 : Service à la population, numérique
	Contribution à la transition écologique : Permettre à toute personne quelle que soit sa situation de pouvoir participer de façon autonome à une vie sociale la plus normale possible
Objectifs du projet	Ce projet fait suite au diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite. Il a comme objectifs de permettre l'accessibilité à l'église et de sécuriser par un garde-corps le mur ouest du cimetière.
Descriptif détaillé	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression d'un escalier dangereux en raison de son accès direct à la D5. • Accès PMR à l'église • Implantation d'une place de stationnement PMR • Installation d'un garde-corps côté ouest du cimetière
Calendrier prévisionnel	2022
Partenaires pressentis pour assistance technique	

Budget global	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression escalier : 4 449 € HT 5 380 ,80 € TTC • Accès PMR : 3 626,50 € HT 4 351.80 TTC • Place stationnement PMR : 4524 € HT 5 428,80 € TTC • Installation garde-corps : 11 822 € HT 14 186,40 € TTC • TOTAL HT : 24 421.5 € HT
Financements prévus	
Réponse à AAP prévue	
Indicateurs d'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Date de début et de fin des travaux
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité et sécurité de l'accès à l'église et au cimetière pour les PMR

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Auzebosc
Responsable légal	Le Maire, M. Dominique MACÉ
Interlocuteur technique	Le Maire M. Dominique MACÉ
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 5 : Services à la population, numérique
	Contribution à la transition écologique : remplacement système de chauffage plus performant et la pose de panneaux solaires est envisagée
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation thermique complète • Création d'une cuisine conforme
Descriptif détaillé	<p>La salle polyvalente d'Auzebosc a été construite dans les années 1970. Il est prévu de remplacer le système de chauffage à air pulsé (au gaz) par un système plus performant et plus écologique, de supprimer les actuelles sources de chaleur air pulsé du plafond par des équipements plus adaptés (et silencieux). La pose de panneaux solaires sur la toiture est envisagée.</p> <p>La cuisine n'étant pas aux normes, un bloc cuisine sera construit en arrière du bâtiment.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Été 2021 : étude préalable de faisabilité</p> <p>01/09/2022</p>

Partenaires pressentis pour assistance technique	SDE76, ADEME
Budget global	Budget détaillé et global [Montant 400 000,00 € HT et 480 000,00 € TTC]
Financements prévus	Etat, conseil départemental, fonds de concours
Réponse à AAP prévue	Si réponse à un appel à projets Nom de l'AAP
Indicateurs d'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité été 2021
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : RESTRUCTURATION GLOBALE DE L'ESAT

Maitre d'Ouvrage	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'YVETOT
Responsable légal	M. EMILE CANU, Président du C.C.A.S.
Interlocuteur technique	Mme Gwenaelle Grenet, Responsable du Service Technique
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 5 : Services à la population, numérique
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs du projet	Restructuration globale de l'E.S.A.T.
Descriptif détaillé	<p>Création d'une extension magasin en façade / accueil du public et d'un accès aux ateliers spécifiques pour les travailleurs</p> <p>Modification implantation blanchisserie / accès direct extérieur clientèle/ livraison linge</p> <p>Evolutions spatiales des plateaux de productions polyvalentes des ateliers de sous traitances / bureaux éducatifs</p> <p>Création de 2 nouveaux espaces de pauses</p> <p>Création ou réhabilitation de vestiaires / sanitaires sur l'ensemble du bâtiment pour les usagers travailleurs et professionnels</p> <p>Création d'un nouvel atelier publicité avec accueil clients direct</p>

	<p>Création de salles collectives : réunion, syndicats et accueil partenaires</p> <p>Aménagement d'un nouvel atelier de production fleuristerie</p> <p>Construction d'un bâtiment espaces verts : local technique du matériel / véhicules</p> <p>Réaménagement des locaux actuels des espaces verts : sanitaires, vestiaires, bureaux éducatifs, espaces de départ / retour de chantier des usagers travailleurs</p> <p>Construction d'un local normé au stockage de produits dangereux (essence) pour ateliers espaces verts.</p> <p>Réorganisation des espaces de travail de l'atelier EHL : stockage matériel, zone de départ / retour de chantier</p> <p>Réhabilitation de l'espaces de production de l'atelier peinture / mise aux normes du plateau technique (système d'aspiration des poussières de production)</p> <p>Aménagement du quai de chargement et de la zone de stockage</p> <p>Création d'un espace de travail polyvalent pour de nouvelles productions ou prestations</p> <p>Réaménagement des locaux administratifs de l'établissement</p> <p>Réhabilitation des accès au site (sécurisation), de l'environnement paysagé et du parking</p>
Calendrier prévisionnel	<p>2021 études faisabilité</p> <p>2023 lancements des travaux</p>
Partenaires pressentis pour assistance technique	<p>Inconnu à ce jour</p>
Budget global	<p>Non estimé à ce jour</p>
Financements prévus	<p>Autofinancement estimé à 1 300 000 en 2023</p> <p>Recours à l'emprunt à hauteur de l'autofinancement</p> <p>A.R.S. : PAI si projet éligible</p>

	Négociation CPOM 2021
Réponse à AAP prévue	Non concerné
Indicateurs d'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none">• Remise de documents et situation des travaux
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	<ul style="list-style-type: none">• Procès-verbaux de réception des travaux

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Aménagement du bourg de BETTEVILLE

Maitre d'Ouvrage	Mairie de Saint Martin de l'If
Responsable légal	Sylvain GARAND, Maire
Interlocuteur technique	Jean-Marie GAMARD, adjoint en charge des travaux
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 4 : habitat, revitalisation centre bourgs et centre urbain
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs du projet	Aménagement de l'entrée du bourg de Betteville.
Descriptif détaillé	Dossier en cours d'élaboration avec le CAUE
Calendrier prévisionnel	2022-2023
Partenaires pressentis pour assistance technique	CAUE
Budget global	Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC] NON CONNU
Financements prévus	Partenaires / fonds / montants si connu

Réponse à AAP prévue	Non
Indicateurs d'avancement du projet	
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Requalification des traversées du bourg de Fréville

Maitre d'Ouvrage	Mairie de Saint Martin de l'If
Responsable légal	Sylvain GARAND, Maire
Interlocuteur technique	Jean-Marie GAMARD, adjoint en charge des travaux
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 4 : habitat, revitalisation centre bourgs et centre urbain
	Contribution à la transition écologique :
Objectifs du projet	Requalification des traversées du bourg de Fréville
Descriptif détaillé	<p>-Travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet de requalification des traversées du bourg de Fréville - lutte contre la dégradation du cadre de vie. <p>Situé à la croisée de plusieurs axes de circulation secondaires, le bourg de Fréville bénéficie d'une position favorable et attractive. Mais cet attrait se conjugue avec des problèmes de sécurité sur les axes, le trafic et la configuration des voies favorisant la vitesse excessive des véhicules jusqu'au cœur du village. Cela rend l'usage des espaces publics difficile et dangereux au quotidien.</p> <p>Toutes les voies de communication convergent jusqu'au centre formé par les deux places publiques, la place du carreau proche de l'église et la place de l'école et la mairie. Ces deux places, reliées par la grande rue, sont actuellement consacrées au stationnement.</p> <p>La structure viaire du centre bourg ne permet pas le demi-tour sans se stationner. Ce qui incite à des manœuvres inadaptées ou à emprunter</p>

	<p>des voies de desserte telles que la rue de l'ancienne école ou la route des 2 mares.</p> <p>Face à l'école et la mairie, des commerces de bouches occupent les rez-de-chaussée des constructions implantées le long de la grande rue. La poste et la bibliothèque participent de l'attrait du centre.</p> <p>Au nord de la place, la rue « du four à pain » est à priorité piétonne. Elle permet de rejoindre l'important quartier résidentiel où on trouve l'école maternelle et le restaurant scolaire.</p> <p>Ce réseau de voies apaisées irrigue l'ensemble du quartier qui se prolonge jusqu'au plateau sportif d'un côté et jusqu'à la route de Croix-Mare de l'autre.</p> <p>Cette structure viaire dense contraste avec celui des autres quartiers d'habitations desservis par des voies en impasse, limitant les possibilités de déplacement inter-quartiers et obligeant les piétons et cyclistes à emprunter les axes plus routiers.</p>
Calendrier prévisionnel	2022
Partenaires pressentis pour assistance technique	CAUE – marché de MO en cours
Budget global	Budget détaillé et global [Montant € HT et TTC] NON CONNU
Financements prévus	Partenaires / fonds / montants si connu
Réponse à AAP prévue	Non
Indicateurs d'avancement du projet	
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Aménagement du cimetière

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Hautot-le-Vatois
Responsable légal	Claude BELLIN
Interlocuteur technique	Claude BELLIN
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 5 : Service à la population, numérique
	Contribution à la transition écologique : Aménagement du cimetière afin d'assurer son entretien sans l'usage de produits phytosanitaires
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'une clôture • Nivellement et re-engravillonnage des allées
Descriptif détaillé	<p>La haie actuellement en place est particulièrement en mauvais état et représente un risque d'affaissement. Le projet consiste donc à la supprimer et à la remplacer par une clôture en continuité avec le garde-corps devant être posé dans le cadre du projet de sécurisation pour les PMR (voir fiche projet PMR cimetière église)</p> <p>Les allées du cimetière sont très dégradées. En de nombreux endroits les graviers sont quasiment inexistantes, ce qui favorise la pousse de végétaux indésirables. Le projet consiste donc à réaliser un nivellement et à apporter une couche uniforme de graviers d'au moins trois centimètres.</p>
Calendrier prévisionnel	2022

Partenaires pressentis pour assistance technique	
Budget global	<ul style="list-style-type: none"> • Installation clôture : 15 125 € HT 18 150 € TTC • Nivellement et gravillonnage : 9 210 € HT 11 052 € TTC <p>TOTAL HT : 24 335€</p>
Financements prévus	
Réponse à AAP prévue	
Indicateurs d'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Date de début et de fin des travaux
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche n° x

Fiche Projet : Aménagement de l'étage de la Mairie

Maitre d'Ouvrage	Commune d'Hautot-le Vatois
Responsable légal	Le Maire, Claude BELLIN
Interlocuteur technique	Le Maire, Claude BELLIN
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition écologique	AXE 1 : Attractivité économique et touristique
	Contribution à la transition écologique : Aménager un espace de travail type coworking permettant à des habitants de la commune ou des communes environnantes de trouver un espace aménagé proche de leur domicile et ainsi éviter les déplacements trop longs.
Objectifs du projet	Proposer un espace de travail type coworking permettant à des habitants de la commune ou des communes environnantes de trouver un espace aménagé proche de leur domicile et ainsi éviter les déplacements trop longs.
Descriptif détaillé	L'étage de la Mairie, ancien logement de l'instituteur, n'était plus utilisé depuis de très nombreuses années. Des travaux d'isolation ont été réalisés en 2018 et la pose d'un escalier extérieur en 2019. La commune envisage d'y installer un espace de bureau. Une étude doit être réalisée pour déterminer la manière la plus adaptée à l'aménagement de cet espace avant d'envisager la réalisation des travaux.
Calendrier prévisionnel	2024 ou 2025

Partenaires pressentis pour assistance technique	Non encore défini
Budget global	Non encore évalué
Financements prévus	A définir
Réponse à AAP prévue	
Indicateurs d'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude • Réalisation des travaux • Communication sur le projet
Indicateurs de résultat envisagés pour la future action	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes utilisant l'espace de travail